Recueil des Actes Administratifs
Communauté de Communes du Pays de Valois
Année 2003

Sommaire

03 / 01 - Réhabilitation du Gymnase de Nanteuil / Avenant n° 2 4

03 / 02 - Contrat rural / Attribution des aides 7

03 / 03 - Contrat rural / Accord de dérogations 18

03 / 04 - Demande de subvention FRDL / Valois mobilité 23

03 / 05 - Débat d'orientations budgétaires 2003 25

03 / 06 - Adhésion à l'OCIDO et désignation de représentants à son AG 27

03 / 07 - Approbation du projet de Charte du PNR Oise, Pays de France 29

03 / 08 - Voirie 2003 / Marché de Maîtrise d'œuvre DDE 31

03 / 09 - Contrat rural / Programmation 2003 33

03 / 10 - Création d'un poste d'Attaché Territorial 35

03 / 11 - CA 2002 / Communauté de Communes 37

03 / 12 - Affectation du résultat 2002 / Communauté de Communes 39

03 / 13 - Budget Primitif 2003 / Communauté de Communes 41

03 / 14 - CA 2002 / BIL 43

03 / 14-01 - Affectation du résultat 2002 / BIL 45

03 / 15 - Budget Primitif 2003 / BIL 47

03 / 16 - CA 2002 / BIL 2 49

03 / 17 - Achat d'un camion benne / Ordures ménagères 51

03 / 18 - Avenant réhabilitation des gymnases / Maîtrise d'œuvre 53

03 / 19 - Construction de la Déchetterie du Plessis Belleville 55

03 / 20 - Étude sur l'alimentation en eau potable 58

03 / 21 - Actions en faveur du Patrimoine 61

03 / 22 - Subvention à Oise Est Initiative 63

03 / 23 - Transformation de la PAIO en Mission Locale 65

03 / 24 - Étude hydrogéologique 67

03 / 25 - Attributions de subvention / Cantons de Nanteuil, Betz, Crépy 69

03 / 26 - Subventions aux associations / Projets de territoire 71

03 / 27 - Actions de communication 73

03 / 28 - Création d'un poste d'agent d'entretien 75

03 / 29 - Création d'un poste d'agent administratif 77

03 / 29-01 - Délibération complémentaire / BP 2003 Communauté de Communes 79

03 / 30 - Contrat rural / Attribution des aides 81
03 / 31 - Contrat rural / Attribution des aides 105
03 / 32 - Contrat rural / Prolongations de délais 123
03 / 33 - Communication (2003/2004) 125
03 / 34 - Programmation FRDL 2002/2004 127
03 / 35 - Acquisition d'équipements sportifs pour les gymnases intercommunaux 129
03 / 35-01 - Contrat de prêt en reste à réaliser 2002 131
03 / 36 - Déchetterie du Plessis / Marché COLAS VULLO / Ordures ménagères 133
03 / 37 - DM 1 / Communauté de Communes 136
03 / 38 - Attributions de subvention / Cantons de Nanteuil 140
03 / 39 - Attributions de subvention / Projets de territoire 142
03 / 40 - Rapport d'activités sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères 144
03 / 41 - Travaux de réhabilitation des gymnases / Rapport annuel de la Semoise 146
03 / 42 - Délégation d'attributions / Constat de conversion en euros 148
03 / 43 - Règlement intérieur des gymnases 150
03 / 44 - Approbation du Compte de Gestion / Communauté de Communes 2002 156
03 / 45 - Convention de mission d'accompagnement CAUE 158
03 / 46 - Approbation du Compte de Gestion / BIL 2002 165
03 / 47 - Rapport d'activités 2002 des services de la Communauté de Communes 167
03 / 48 - Choix d'un nom pour les gymnases de Betz et Nanteuil 169
03 / 49 - Indemnité de conseil du comptable public 2002 171
03 / 50 - Achat d'obligations assimilables du Trésor 174
03 / 50-01 - Pépinière d'entreprises / Inscriptions budgétaires supplémentaires 176
03 / 51 - Contrat rural / Attribution des aides 178
03 / 52 - Étude hydrogéologique / Faisabilité des puits / Demande de subventions 184
03 / 53 - Contrat rural / Attribution des aides / Ressource en eau 186
03 / 54 - Participation de la Communauté de Communes au Salon des Entreprises 188
03 / 55 - Contrat rural / Demande de dérogations 191
03 / 55-01 - Désignation d'un cabinet pour l'étude Piscine Intercommunale 193
03 / 56 - Attribution de la gestion et du fonctionnement de Valois Mobilité à l'Association AIDEFI 195
03 / 57 - Installation de grilles de défense au BIL 197
03 / 57-01 - Contrat rural / Accord de dérogations 199
03 / 58 - Acquisition d'un terrain 'L'enclos Poclain' au Plessis Belleville / Ordures ménagères 200
03 / 59 - Mise en conformité du Plan de financement de la Déchetterie du Plessis après attribution de la DDR / Ordures ménagères 202
03 / 60 - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée et convention financière déchetterie de Betz 206
03 / 61 - Réalisation d'une déchetterie à Betz 208
03 / 62 - DM 2 / Communauté de Communes 211

03 / 63 - DM 1 / BIL 215

03 / 64 - Suppression du poste d'agent technique principal, création d'un poste d'agent d'entretien, mise à jour du tableau des emplois 219

03 / 65 - Attribution du secrétariat et du fonctionnement du service transport "Valois Mobilité" à l'Association AIDEFI / Avenant à la convention du 24/7/99" 221

03 / 66-01 - Retrait d'Orry la Ville du SMVO 223

03 / 66-02 - Retrait de la commune de Sacy le Grand du SMVO 225

03 / 66-03 - Adhésion de Boran sur Oise au SMVO 227

03 / 66-04 - Adhésion du SIVOS de Mello-CireslesMello-Maizel au SMVO 229

03 / 67 - Approbation des périmètres des bassins d'alimentation des captages d'eau potable 231

03 / 68 - Contrat rural / Programme d'actions 2003 233

03 / 69 - Contrat rural / Budget 2004 du programme d'actions 2004 235

03 / 70 - Contrat rural / attributions des aides prog. 2003 237

03 / 71 - Contrat rural / accord de dérogations 2004 242

03 / 72 - Avance de subvention 2004 à l'Association Musique en Valois 244

03 / 73 - Subvention à la PAIO "Mission Locale" pour 2004" 246

03 / 74 - Élection de Monsieur Arnaud Foubert au Bureau en remplacement de Monsieur Jeanmet 248

03 / 75 - Désignation de nouveaux membres de la CAO pour remplacer les élus partants 250

03 / 76 - Recrutement d'un chargé de mission "Patrimoine Tourisme" 252

03 / 77 - Attribution du marché d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'un camion de collecte des ordures ménagères 254

DELIBERATION DU BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Date de la séance : 23 janvier 2003, mairie de Nanteuil le Haudouin (salle du Conseil) à 18 heures
Date de convocation : 17 janvier 2003
Membres du Bureau : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 1
Votants : 16

Etaient présents : MM. Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents ayant donné pouvoir : M. Pierre PRADDAUDE à M. Yves DAUDRE

Absents : MM. Daniel ADAM, Michel CASSA, Luc JEANMET, Marc LAFOND, et Jean-Claude NAU.

*****

Délibération n° 1 / 2003

OBJET : REHABILITATION DU GYMNASE DE NANTEUIL LE HAUDOUIN AVENANT N°2

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales,

VU la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire, accordée par la délibération du 13 avril 2002, pour la signature des conventions avec les partenaires privés, lorsqu'il s'agit d'actions comprises entre 50 000 francs et 150 000 francs (7580.69 € et 22742.08 €uros) et que les crédits ont été inscrits au budget,

VU l'article 19 du Décret n° 2001-210 du 7 mars 2001 portant Code des Marchés Publics,

VU l'article 8 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public,

VU l'article 19.3 de l'instruction du 28 août 2001 pour l'application du Code des marchés publics,

CONSIDERANT le rapport de présentation envoyé aux membres du Bureau, dont un exemplaire figure en annexe à la présente délibération,

Le Bureau Communautaire,
Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à signer l'avenant suivant, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération :

- l'avenant entérine une moins value de 10 277.33 € HT par rapport à l'avenant n° 1. Le montant du lot concerné par le marché passe donc de 123 712.92 € HT, aux termes de l'avenant n° 1, à 113 435.62 € HT aux termes du présent avenant.

Fait et délibéré le 23 janvier 2003, à Nanteuil-Le-Haudouin

Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

04 FEV. 2003

Michel SALANDRE
Cabinet d'architecture
12, rue de Villevert
60300 SENLIS
Téléphone 03-44-53-20-10
Télécopie 03-44-53-39-34
salandre.michel@wanadoo.fr

Senlis le, 22 janvier 2003

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN - RÉHABILITATION DU GYMNASE

RAPPORT CONCERNANT L'AVENANT N°2 EN DIMINUTION DU MARCHÉ DE L'ENTREPRISE MONSEGU

Il était prévu à l'origine la mise en place de bardage zinc à joints debout sur les triangles de la partie NORD.

Le remplacement initial partiel des bardages en ardoises ETERNIT a été étendu au traitement de ces triangles de la façade NORD.

Cette disposition était financièrement moins onéreuse car le remplacement des panneaux de support n'était plus nécessaire.

C'est donc la solution la plus harmonieuse et la plus économique qui a été réalisée.

Le Maître d'œuvre

04 FEV. 2003
SENLIS

M. SALANDRE

DELIBERATION DU BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Date de la séance : 23 janvier 2003, mairie de Nanteuil le Haudouin (salle du Conseil) à 18 heures
Date de convocation : 17 janvier 2003
Membres du Bureau : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 1
Votants : 16

Etaient présents : MM. Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents ayant donné pouvoir : M. Pierre PRADDAUDE à M. Yves DAUDRE

Absents : MM. Daniel ADAM, Michel CASSA, Luc JEANMET, Marc LAFOND, et Jean-Claude NAU.

*****

Délibération n° 2 / 2003

OBJET : Contrat rural – Volet Collectivités – programmation 2002
Attribution des aides aux communes

Vu la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

Vu la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

Vu la délégation du 13 décembre 2001 pour l'examen des dossiers instruits dans le cadre du contrat rural et la décision de versement des subventions,

Vu la délibération du 13 décembre 2001 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget du programme d'actions 2002 du contrat rural,

Considérant demandes d'aides déposées par les collectivités du pays de Valois, dans le cadre du contrat rural,

Considérant les avis qu'ont porté le Comité technique Collectivités et le Comité de pilotage sur ces demandes d'aides,

04 FEV. 2003

Le Bureau
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Valide le document annexé,
Décide d'accorder :

➢ A la commune de Baron	Pour des travaux d'extension de son réseau communal de collecte des eaux usées - route de Beaulieu (200 ml de canalisation principale, 30 ml de canalisation de branchements)	Une subvention de 16 328 €
➢ A la commune de Brégy	Pour la construction d'une station d'épuration de 800 équivalents – habitants (Marché Hydréa) – Maîtrise d'œuvre, coordination S.P. S. Contrôles techniques, amenée des réseaux d'eau et d'électricité et France Télécom. Première tranche de financement.	Une subvention de 119 990 €
➢ A la commune de Brégy	Pour la construction d'un poste de refoulement et de 525 ml de conduite de refoulement. Coordination SPS. Maîtrise d'œuvre.	Une subvention de 36 745 €

Autorise le Président à signer les documents permettant le versement de ces subventions,

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2002, chapitre 65, article 65 754.

A Nanteuil-Le-Haudouin, le 23 janvier 2003

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

04 FEV. 2003

Contrat rural du Pays de Valois – Réunion du Comité de pilotage du 20/12/02

VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES

EU/ 02 – 09 (01)	Commune de Baron 60300	Exension du réseau communal de collecte des eaux usées, RD 100, route de Beaulieu (2ème section) : pose de 200 ml de canalisation principale PVC 200, 30 ml de canalisation de branchements PVC 160. Dérogation accordée avec effet au 26/11/02	32 655 € H.T.	50 %	16 328 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 24 mois Fournir une copie de l'ordre de service au commencement des travaux Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Plan de reco lement, - Copie du procès verbal de réception des travaux, - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.
EU/ 02 – 09 (02)	Commune de Baron 60300	Contrôles finals des travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées, RD 100, route de Beaulieu	2 195 € H.T.	70 %	1 537 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 24 mois Fournir au commencement des travaux une copie de l'ordre de service Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Résultats des contrôles, - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/ 02 – 33 (01)	Commune de Brégy 60440	Construction d'une station d'épuration de 800 équivalents-habitants (Marché Hydréa) – Maîtrise d'œuvre, coordination S.P.S. Contrôles techniques, amenée des réseaux d'eau, d'électricité et France télécom. **Première tranche de financement.**	239 980 € H.T.	50 %	119 990 €	Elimination de la pollution égale ou supérieure à : Matières organiques : 45 kg/jour ou 94 % d'efficacité Matières en suspension : 67,8 kg/jour ou 94 % d'efficacité Matières azotées : 10,2 kg/jour ou 85 % d'efficacité Délai contractuel d'exécution des travaux = 36 mois Réaliser une étude du milieu naturel pour observer la qualité amont/aval du point de rejet sur le rû d'Oissery du système d'assainissement actuel, puis de la future station d'épuration. Fournir les données de l'autosurveillance à la Communauté de Communes du Pays de Valois. Au commencement des travaux, fournir une copie de l'ordre de service ainsi qu'une copie du marché. Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Procès verbaux d'étanchéité des bassins et des essais d'oxygénation, - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.
EU/ 02 – 33 (02)	Commune de Brégy 60 440	Construction d'un poste de refoulement et 525 ml de conduite de refoulement. Coordination SPS. Maîtrise d'œuvre.	73 490 € H.T.	50 %	36 745 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 36 mois Fournir une copie de l'ordre de service au commencement des travaux – et du marché de travaux. Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Plan de récolement (?) - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 23/01/03

1. Convention n° :

Dossier n° EU/02 – 09 (01)
Réseaux d'assainissement - Création

2. Attributaire :

Commune de Baron
60 300 Baron

3. Travaux concernés :

Travaux d'extension du réseau communal de collecte des eaux usées, RD 100, Route de Beaulieu (2ème section) : pose de 200 ml de canalisation principale PVC 200, 30 ml de canalisation de branchements PVC 160.
Dérogation accordée avec effet au 26/11/02

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 45 577 € HT
Montant des travaux retenus : 32 655 € HT

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
32 655 € HT	Subvention	50 %	16 328 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Raccordement d'une population estimée à 17,5 habitants équivalents.

Délai contractuel d'exécution des travaux : 24 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie du marché et de l'ordre de service.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Plan de recolement,
- Copie du procès – verbal de réception des travaux,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

04 FEV. 2003

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 23/01/03

1. Convention n° : 32

Dossier n° EU/02 – 33 (01)
Epuration des collectivités locales

2. Attributaire :

Commune de Brégy
Mairie
60 440 Brégy

3. Travaux concernés :

Construction d'une station d'épuration de 800 équivalents – habitants (Marché Hydréa) . Maîtrise d'œuvre. Coordination SPS. Contrôles techniques. Amenée des réseaux d'eau, électrique et France télécom.
1ère tranche de financement, au titre du programme d'actions 2002 du contrat rural signé avec l'Agence de l'Eau Seine – Normandie.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 606 510 € H.T.
Montant des travaux retenus : 239 980 € H.T.

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
239 980 € H.T.	Subvention	50 %	119 990 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Elimination d'une pollution égale ou supérieure à :

Matières organiques : 45 kg/ jour ou 94 % d'efficacité
Matières en suspension : 67,8 kg/ jour ou 94 % d'efficacité
Matières azotées : 10,2 kg/ jour ou 85 % d'efficacité

Délai contractuel d'exécution des travaux : 36 mois.
Réaliser une étude du milieu naturel pour observer la qualité amont/aval du point de rejet sur le rû d'Oissery du système d'assainissement actuel, puis de la future station d'épuration.
Fournir les données de l'autosurveillance à la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie du marché de travaux et de l'ordre de service.
Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Fourniture des procès verbaux d'étanchéité des bassins et des essais d'oxygénation,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

04 FEV. 2003

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 23/01/03

1. Convention n° : 33

Dossier n° EU/02 – 33 (02)
Réseaux d'assainissement

2. Attributaire :

Commune de Brégy
Mairie
60 440 Brégy

3. Travaux concernés :

Construction d'un poste de refoulement et 525 ml de conduite de refoulement. Travaux liés à la convention n°32 concernant la construction d'une station d'épuration de 800 équivalents – habitants (Marché Hydréa). Coordination SPS. Maîtrise d'œuvre.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 73 490 € H.T.
Montant des travaux retenus : 73 490 € H.T.

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
73 490 € H.T.	Subvention	50 %	36 745 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 36 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie du marché de travaux et de l'ordre de service.
Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Plan de recolement,
- Copie du procès – verbal de réception des travaux,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

04 FEV. 2003

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 23/01/03

17 FEV. 2003
60300 - SENLIS

1. Convention n° : 9

Dossier n° EU/02 – 09 (01)
Réseaux d'assainissement - Création

2. Attributaire :

Commune de Baron
60 300 Baron

3. Travaux concernés :

Travaux d'extension du réseau communal de collecte des eaux usées, RD 100, Route de Beaulieu (2ème section) : pose de 200 ml de canalisation principale PVC 200, 30 ml de canalisation de branchements PVC 160.
Dérogation accordée avec effet au 26/11/02

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 45 577 € HT
Montant des travaux retenus : 32 655 € HT

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
32 655 € HT	Subvention	50 %	16 328 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Raccordement d'une population estimée à 17,5 habitants équivalents.

Délai contractuel d'exécution des travaux : 24 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie du marché et de l'ordre de service.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Plan de recolement,
- Copie du procès – verbal de réception des travaux,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Le : 04/02/03

Philippe DRUGUET
Valois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom : MOQUET
Prénom : PHILIPPE
Qualité : Maire
Signature, le : 10 Février 2003

MAIRIE DE BARON

Communauté de Communes du Pays de Valois

Etablissement public de coopération intercommunale

7, rue de la Couture
60 440 Nanteuil le Haudouin
Tel : 03-44-88-05-09
Fax : 03-44-88-37-45

SIRET : 246 000 271 000 11

SOUS-PREFECTURE
17 FEV. 2003
60309 - SENLIS

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE

- **Vu** l'arrêté préfectoral modifié du 24 décembre 1996 portant création de la Communauté de Communes du Pays de Valois
- **Vu** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1999 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Valois,
- **Vu** la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du Contrat Rural,
- **Vu** la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides, ainsi que la convention type d'aide financière.

ENTRE

La **Communauté de Communes du Pays de Valois**, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, 7 rue de la Couture, représentée par son Président, Monsieur Philippe DRILLET et désignée ci-après par le terme "**la COMMUNAUTE DE COMMUNES**" d'une part,

ET

"**L'ATTRIBUTAIRE**" indiqué à l'article 2 du Titre II de la présente convention, d'autre part,

Il est convenu les dispositions suivantes contenues dans les Titres I et II **et arrêté ce qui suit** :

ARTICLE 5 - Publicité de l'aide

5-1 - Publicité des ouvrages

Lors de la réalisation d'un ouvrage, en plus des obligations prévues à l'article R 422-10 alinéas 4 et 5 du code de l'urbanisme, l'ATTRIBUTAIRE s'engage à installer ou faire installer un panneau sur le terrain visible de l'extérieur du chantier et portant la mention suivante :

"Contrat rural du Pays de Valois. Ouvrage réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie". Les autres partenaires financiers seront également mentionnés sur le panneau.

A l'achèvement de l'ouvrage, l'ATTRIBUTAIRE affichera sur l'ouvrage de manière apparente un panneau identique proportionné à la taille de l'ouvrage, sous réserve du respect des dispositions prévues par la loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes.

5-2 - Publicité des études

Lors de la réalisation d'une étude, tout rapport et toute publication en découlant devra porter sur la couverture la mention distincte :

"Contrat rural du Pays de Valois. Etude réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie". Les autres partenaires financiers seront également mentionnés sur le document.

Les résultats de l'étude pourront être librement reproduits, utilisés, exploités par la COMMUNAUTE DE COMMUNES et l'ATTRIBUTAIRE et pourront être librement communiqués à des tiers.

ARTICLE 6 - Information de la COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'ATTRIBUTAIRE :

- certifie que les déclarations et renseignements fournis à la COMMUNAUTE DE COMMUNES sont exacts.
- s'engage à tenir informée la COMMUNAUTE DE COMMUNES et à lui fournir sans délai à sa première demande tous renseignements sur sa situation juridique et financière ;
- informera la COMMUNAUTE DE COMMUNES du calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et du règlement des dépenses correspondantes.

ARTICLE 7 - Election de domicile

Pour l'exécution de la convention, l'ATTRIBUTAIRE fait élection de domicile au siège de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

ARTICLE 8 - Conditions particulières

Les dispositions dérogatoires au présent Titre I sont stipulées à l'article 6 du Titre II.

CHAPITRE II DISPOSITIONS TECHNIQUES

ARTICLE 9 - Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES aux décisions

La COMMUNAUTE DE COMMUNES sera informée et pourra obtenir toute information qu'elle juge utile sur le cahier des charges, le mode de dévolution, le déroulement et l'achèvement des travaux.

ARTICLE 10 - Contrôle des travaux (ouvrages, études...) par la COMMUNAUTE DE COMMUNES

La COMMUNAUTE DE COMMUNES n'intervient pas dans l'exécution des ouvrages. Cependant, en liaison avec le maître d'œuvre, elle peut à tout moment visiter les chantiers ou lieux d'exécution des ouvrages, objet de la présente convention, sous réserve d'en avertir préalablement l'ATTRIBUTAIRE.

A l'achèvement de l'ouvrage, la COMMUNAUTE DE COMMUNES peut procéder, directement ou par un organisme de son choix et à ses frais, à tout contrôle qu'elle jugera utile, afin de vérifier si les résultats obtenus sont conformes à ceux prévus dans le projet ou le cahier des charges.

A l'achèvement de l'étude, l'ATTRIBUTAIRE s'engage à fournir le rapport d'étude, accompagné d'un résumé d'une page.

ARTICLE 11 - Mise en service et exploitation de l'ouvrage

L'ATTRIBUTAIRE s'engage à :

- Entretenir et exploiter les ouvrages réalisés pendant une durée minimale de 10 ans, dans le respect des dispositions des article 5 et 6 du titre II,
- Faciliter à tout moment l'information de la COMMUNAUTE DE COMMUNES sur le fonctionnement et, le cas échéant, indiquer les raisons d'un fonctionnement défectueux.

TITRE I - CONDITIONS GENERALES

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 - Objet

La COMMUNAUTE DE COMMUNES accorde à L'ATTRIBUTAIRE une aide financière dont la forme, le taux et le montant sont précisés à l'article 4 du Titre II, pour permettre de mener à bien les travaux (études, ouvrages...) décrits à l'article 3 du titre II. Cette aide est accordée sous réserve qu'elle ait été au préalable inscrite au budget de la COMMUNAUTE DE COMMUNES, et que les subventions globales versées par l'Agence de l'Eau à la COMMUNAUTE DE COMMUNES, dans le cadre du contrat rural, aient été encaissées.

ARTICLE 2 - Durée et délais

2-1 - Entrée en vigueur de la convention

La présente convention entre en vigueur à la signature du Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES sur le Titre II, qui agit après autorisation du bureau.

2-2 - Délai de commencement des travaux

L'ATTRIBUTAIRE dispose d'un délai de 12 mois à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention pour commencer les travaux.

Les travaux sont réputés commencés à la date justifiée par L'ATTRIBUTAIRE sous réserve de l'acceptation par la COMMUNAUTE DE COMMUNES des justificatifs fournis (copie de l'ordre de service, du bon de commande...).

2-3 - Délai d'achèvement des travaux

L'ATTRIBUTAIRE s'engage à ce que les travaux soient achevés dans le délai indiqué à l'article 5 du Titre II, à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention.

Les travaux sont réputés achevés à la date justifiée par L'ATTRIBUTAIRE, sous réserve de l'acceptation par la COMMUNAUTE DE COMMUNES des justificatifs fournis.

Copie du procès verbal de réception et/ou attestation d'achèvement et de conformité des travaux seront adressés à la COMMUNAUTE DE COMMUNES.

2-4 - Délai de présentation des justificatifs du solde de l'aide

L'ATTRIBUTAIRE dispose d'un an, à compter de la date d'achèvement des travaux, pour présenter les justificatifs nécessaires au versement du solde de l'aide indiqués à l'article 5 du Titre II.

A défaut, la COMMUNAUTE DE COMMUNES prendra en compte les justificatifs de dépenses et d'achèvement des travaux dont elle dispose pour solder l'aide, sans possibilité de recours pour l'ATTRIBUTAIRE sur le montant de l'aide définitivement versée.

ARTICLE 3 - Résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée.

3-1 -De plein droit, aux torts de l'ATRIBUTAIRE :

- si l'ATTRIBUTAIRE s'est livré à des actes frauduleux ;
- si les travaux n'ont pas commencé 12 mois après l'entrée en vigueur de la présente convention;
- si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé à l'article 5 du Titre II.

3-2 - De plein droit :

- si l'une ou plusieurs obligations prévues avant comme après l'achèvement des travaux ne sont pas respectées, conformément aux articles du Chapitre II du Titre I et des articles 3, 5 et 6 du Titre II et sans qu'il soit fondé d'invoquer le cas de force majeure;

- en cas de décès, d'impossibilité physique, de cessation d'activités ou de cession d'actifs des biens de l'ATTRIBUTAIRE, sauf si son successeur, représentant légal ou ses ayants droits solidaires et indivisibles, et la COMMUNAUTE DE COMMUNES acceptent la continuation de la présente convention, par voie d'avenant, dans les conditions contractuelles initiales.

- En cas de résiliation de la convention cadre du contrat rural signé entre la COMMUNAUTE DE COMMUNES, l'Agence de l'Eau Seine – Normandie et la Chambre d'Agriculture de l'Oise.

ARTICLE 4 - Déchéance quadriennale

La présente convention est soumise à la déchéance quadriennale, selon les dispositions de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968, relative à la prescription des créances de l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics.

ARTICLE 12 - Dispositifs de mesure des ouvrages

L'ATTRIBUTAIRE s'engage à mettre en place, si cela lui est spécifié à l'article 6 du titre II, au plus tard à la date de mise en service, à l'entrée et à la sortie des ouvrages de traitement, des dispositifs de mesures de débits et de prélèvement d'échantillons représentatifs adaptés aux ouvrages.

CHAPITRE III DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 13 – Modalités de versement de l'aide financière

13-1 - Calcul du montant de l'aide versée

Le montant de l'aide à verser par la COMMUNAUTE DE COMMUNES est calculée par application des taux de la subvention au montant des travaux réellement exécutés et justifiés, dans la limite des montants d'aide attribués figurant à l'article 4 du Titre II.

13-2 - Justificatifs du solde de l'aide

Par justificatifs, on entend les justificatifs de la dépense, c'est-à-dire, les factures payées par l'ATTRIBUTAIRE et les justificatifs établissant la preuve de l'achèvement des travaux, tels que visés à l'article 2-3.

A défaut, la COMMUNAUTE DE COMMUNES prendra en compte les justificatifs de dépenses et d'achèvement des travaux dont elle dispose pour solder l'aide sans possibilité de recours pour l'ATTRIBUTAIRE sur le montant de l'aide définitivement versée.

13-3 - Taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.)

Les aides de la COMMUNAUTE DE COMMUNES sont calculées sur des montants de travaux hors T.V.A., sauf lorsque l'ATTRIBUTAIRE ne la récupère pas directement.

13-4 - Dette vis-à-vis de la COMMUNAUTE DE COMMUNES

Aucun versement ne sera effectué par la COMMUNAUTE DE COMMUNES à l'ATTRIBUTAIRE si ce dernier n'a pas réglé ses dettes vis-à-vis de la COMMUNAUTE DE COMMUNES. Il ne peut y avoir compensation entre les dettes et l'aide de la COMMUNAUTE DE COMMUNES.

ARTICLE 14 - Modalités de versement de la subvention

14.1 Si la subvention est inférieure à 75 000 €
Un premier acompte de 80% du montant de l'aide attribuée est versé dès réception par la COMMUNAUTE DE COMMUNES du marché principal ou des principales commandes.

Si le montant des dépenses justifiées est inférieur au montant des travaux retenus, le 1er acompte pourra être limité à 80 % de l'aide déterminée au prorata du marché principal ou des principales commandes présentés à la COMMUNAUTE DE COMMUNES.

14.2 Si la subvention est supérieure ou égale à 75 000 €

Dans la limite de 90 % de l'aide attribuée, des acomptes successifs sont versés au fur et à mesure du déroulement des travaux , par application du taux d'aide à 90% du montant des factures, mémoires ou décomptes des travaux présentés, diminués pour chaque acompte des acomptes déjà versés.

14.3 Dans tous les cas :

Le solde est versé après achèvement des travaux, sous réserve des contrôles visés à l'article 10. Il est calculé par application du taux d'aide au montant total des factures présentées, le résultat étant diminué des sommes déjà versées.

Ce dernier versement pour solde de tout compte ne pourra intervenir qu'après présentation des justificatifs, et ce dans les formes et les délais prévus, conformément aux dispositions définies aux articles 2-4 et 13-2.

ARTICLE 15 - Modalités de remboursement en cas de résiliation

Lorsque la COMMUNAUTE DE COMMUNES notifie la résiliation de plein droit à l'ATTRIBUTAIRE, conformément à l'article 3-1 ou à l'article 3-2, de la présente convention, elle peut exiger suivant l'aide attribuée :

- le remboursement intégral de la subvention ;
- le remboursement partiel de la subvention.

Le non respect des dispositions prévues aux articles 5 et 6 du titre II de la présente convention conduira à un remboursement de l'aide au prorata du nombre d'années restant à couvrir, sur la base de 10 ans de fonctionnement des ouvrages financés et /ou lorsque l'ouvrage ne peut fonctionner en continu au moins à 80 % de ses capacités, au remboursement immédiat de l'aide au prorata de l'écart constaté par la COMMUNAUTE DE COMMUNES.

DELIBERATION DU BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Date de la séance : 23 janvier 2003, mairie de Nanteuil le Haudouin (salle du Conseil) à 18 heures
Date de convocation : 17 janvier 2003
Membres du Bureau : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 1
Votants : 16

Etaient présents : MM. Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents ayant donné pouvoir : M. Pierre PRADDAUDE à M. Yves DAUDRE

Absents : MM. Daniel ADAM, Michel CASSA, Luc JEANMET, Marc LAFOND, et Jean-Claude NAU.

*****

Délibération n° 3 / 2003

OBJET : Contrat rural – Volet Collectivités – programmation 2002
Demandes de dérogations

Vu la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

Vu la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

Vu la délégation du 13 décembre 2001 pour l'examen des dossiers instruits dans le cadre du contrat rural et la décision de versement des subventions,

Vu la délibération du 13 décembre 2001 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget du programme d'actions 2002 du contrat rural,

Considérant les demandes d'aides déposées par les collectivités du pays de Valois, dans le cadre du contrat rural,

Considérant les avis qu'ont porté le Comité technique Collectivités et le Comité de pilotage sur ces demandes d'aides,

Le Bureau
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Valide le document annexé,

Décide d'accorder une dérogation aux collectivités suivantes, pour leur permettre d'engager dans les meilleurs délais les opérations pour lesquelles elles ont déposé une demande de subvention :

➢ A la commune de Ver sur Launette	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage
➢ A la commune de Péroy les Gombries	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage
➢ A la commune de Ognes	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage
➢ A la commune de Montagny Sainte Félicité	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage
➢ A la commune de Rocquemont	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage
➢ A la commune de Orrouy	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage
➢ A la commune de Glaignes	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage
➢ A la commune de Antilly	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage
➢ A la commune de Bargny	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage
➢ A la commune de La Villeneuve sous Thury	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage
➢ A la commune de Lévignen	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage

Précise que cette dérogation ne constitue pas une décision d'aide mais permet aux collectivités concernées de ne pas perdre leurs droits.

A Nanteuil-Le-Haudouin, le 23 janvier 2003

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

04 FEV. 2003

Contrat rural du Pays de Valois – Réunion du Comité de pilotage du 20/12/02

VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES

Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	Subvention Taux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
EU/ 03 - 04	Commune de Ver sur Launette 60950	Mise à enquête publique de la décision de zonage	2 200 € T.T.C.	70 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du plan de zonage - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/ 03 - 05	Commune de Péroy les Gombries 60440	Mise à enquête publique de la décision de zonage	2 200 € T.T.C.	70 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du plan de zonage - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/ 03 - 06	Commune de Ognes 60440	Mise à enquête publique de la décision de zonage	2 200 € T.T.C.	70 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du plan de zonage - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/ 03 - 07	Commune de Montagny Sainte Félicité 60 950	Mise à enquête publique de la décision de zonage	2 200 € T.T.C.	70 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du plan de zonage - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux

Contrat rural du Pays de Valois – Réunion du Comité de pilotage du 20/12/02

VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES

Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	Subvention Taux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
EU/ 03 - 08	Commune de Rocquemont 60 800	Mise à enquête publique de la décision de zonage	2 200 € T.T.C.	70 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du plan de zonage - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/ 03 – 09	Commune de Orrouy 60 129	Mise à enquête publique de la décision de zonage	2 200 € T.T.C.	70 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du plan de zonage - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/ 03 - 10	Commune de Glaignes 60 129	Mise à enquête publique de la décision de zonage	2 200 € T.T.C.	70 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du plan de zonage - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/ 03 - 11	Commune de Antilly 60 620	Mise à enquête publique de la décision de zonage	2 200 € T.T.C.	70 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du plan de zonage - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/ 03 - 12	Commune de Bargny 60 300	Mise à enquête publique de la décision de zonage	2 200 € T.T.C.	70 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du plan de zonage - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux

Contrat rural du Pays de Valois – Réunion du Comité de pilotage du 20/12/02

VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES

Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	Subvention Taux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
EU/ 03 - 13	Commune de La Villeneuve sous Thury 60 890	Mise à enquête publique de la décision de zonage	2 200 € T.T.C.	70 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du plan de zonage - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/ 03 - 17	Commune de Lévignen 60 800	Mise à enquête publique de la décision de zonage	2 200 € T.T.C.	70 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du plan de zonage - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux

DELIBERATION DU BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Date de la séance : 23 janvier 2003, mairie de Nanteuil le Haudouin (salle du Conseil) à 18 heures
Date de convocation : 17 janvier 2003
Membres du Bureau : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 1
Votants : 16

Etaient présents : MM. Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents ayant donné pouvoir : M. Pierre PRADDAUDE à M. Yves DAUDRE

Absents : MM. Daniel ADAM, Michel CASSA, Luc JEANMET, Marc LAFOND, et Jean-Claude NAU.

*****

Délibération n° 4 / 2003

OBJET : VALOIS MOBILITE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS REGIONAL DE DEVELOPPEMENT LOCAL

VU les articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la délibération du Bureau Communautaire du 15 juin 1999, en faveur de la mise en œuvre du projet Valois Mobilité,

VU la convention de partenariat financier signée avec le Conseil général de l'Oise

CONSIDERANT la délégation d'attribution accordée par la Conseil Communautaire au Bureau Communautaire, en date du 13 avril 2001,

CONSIDERANT le projet d'extension du service de transport à la demande « Valois mobilité », présenté et validé en assemblée générale du 27 juin 2002

CONSIDERANT le budget prévisionnel pour l'année 2003, qui s'élève à 52 360 € et correspond au déficit de fonctionnement annuel (hors emploi aidé pour la centrale de mobilité)

CONSIDERANT la participation du Conseil Régional de Picardie, au titre du FRDL, à la première année de fonctionnement du service

Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A douze voix pour et quatre voix contre,

04 FEV. 2003

ADOPTE le plan de financement suivant :

Conseil régional de Picardie (FRDL)	26 180 € (50 %)
Conseil général de l'Oise	15 276 € (30 %)
Communauté de communes	10 904 € (20 %)
Total	*52 360 €*

SOLLICITE la participation financière du Conseil régional de Picardie, au titre du FRDL et dans le cadre de la programmation 2002-2004,

DEMANDE une dérogation pour commencement anticipé à compter du 1er janvier 2003

Fait et délibéré le 23 janvier 2003, à Nanteuil le Haudouin

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

04 FEV. 2003

CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PRÉFECTURE
17 FEV. 2003
60309

*****

Séance du dix février de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le quatorze janvier deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 80
Pouvoirs : 6
Votants : 86

Présents : MM. LEROUX Michel - Mme DEGRAVE Catherine - MM. HAMELIN Benoît – DALONGEVILLE Fabrice(s) - LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – DRILLET Philippe – Mme AVISSE Alice – MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – DELLOUE Alain(s) – Mme RIPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – Mme MARTIN Manoelle(s) — MM. SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – LOISEL Georges – GUITTENY Gérard – GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – DELAHAYE Xavier(s) – Mmes RAMBERT Carinne – CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – POLTEAU Jean-Louis(s) - LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis - BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. HEURTAUT Jean-Marc – BARA Alain – SIMAR Christian – SAPET Joël – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – PETREMENT Alain – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – MAGNIN Michel – LAIGLE Pascal – PETERS Michel – CHOUVELON Jean-Claude – GUYOT Jacques – MORA Roger – OURY Bertrand – Melle DENIS Catherine.

Pouvoirs : Mme GALEOTE Catherine (Bonneuil en Valois) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil en Valois) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. COKELAERE Daniel (Ormoy Villers) à M. GUITTENY Gérard (Ormoy Villers) – M. SMAGUINE Dominique (Le Plessis Belleville) à M. MASSAU (Le Plessis Belleville) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis Belleville) à Mme FOUANT Huguette (Le Plessis Belleville

Secrétaire de séance : M. HAQUIN Benoît.

*****

Délibération n° 5 / 2003

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2003

VU l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que pour les établissements publics administratifs comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, un débat a lieu en Conseil Communautaire sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur,

CONSIDERANT que le Président a présenté les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif 2003, à l'appui de la note de synthèse explicative distribuée avec le dossier envoyé aux délégués communautaires,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2003.

SOUS-PREFECTURE
17 FEV. 2003
60309 - SE

Fait à Crépy-en-Valois, le 10 février 2003

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PRÉFECTURE
17 FEV. 2003
60300 - SENLIS

*****

Séance du dix février de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le quatorze janvier deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 80
Pouvoirs : 6
Votants : 86
Présents : MM. LEROUX Michel - Mme DEGRAVE Catherine - MM. HAMELIN Benoît – DALONGEVILLE Fabrice(s) - LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – DRILLET Philippe – Mme AVISSE Alice – MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – DELLOUE Alain(s) – Mme RIPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – Mme MARTIN Manoelle(s) — MM. SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – LOISEL Georges – GUITTENY Gérard – GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – DELAHAYE Xavier(s) – Mmes RAMBERT Carinne – CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – POLTEAU Jean-Louis(s) - LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis - BARIZET Jean-Claude.
Absents : MM. HEURTAUT Jean-Marc – BARA Alain – SIMAR Christian – SAPET Joël – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – PETREMENT Alain – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – MAGNIN Michel – LAIGLE Pascal – PETERS Michel – CHOUVELON Jean-Claude – GUYOT Jacques – MORA Roger – OURY Bertrand – Melle DENIS Catherine.
Pouvoirs : Mme GALEOTE Catherine (Bonneuil en Valois) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil en Valois) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. COKELAERE Daniel (Ormoy Villers) à M. GUITTENY Gérard (Ormoy Villers) – M. SMAGUINE Dominique (Le Plessis Belleville) à M. MASSAU (Le Plessis Belleville) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis Belleville) à Mme FOUANT Huguette (Le Plessis Belleville
Secrétaire de séance : M. HAQUIN Benoît.

*****

Délibération n° 6 / 2003

OBJET : Adhésion à l'OCIDO et désignation d'un représentant à son Assemblée Générale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'Office de Coopération Intercommunale du Département de l'Oise (OCIDO) a été créé par la 2ième session ordinaire de1966 par décision du Conseil Général, officialisée par l'insertion des statuts au Journal Officiel du 26 février 1967 ;

CONSIDERANT que l'article 2 des statuts prévoit notamment :

- d'apporter , à la demande des structures intercommunales, des communes et des associations, tout conseil dans les domaines administratifs, juridiques, et fiscaux ;
- de procéder à la demande de ces structures à l'étude dans quelque domaine que ce soit ;
- de favoriser la coopération intercommunale dans le département de l'Oise.

CONSIDERANT que le montant de la cotisation 2003 a été fixé à *0,05 €uros par habitant* (RGP 1999 – population sans double compte), et le montant des prestations de services pour 2003 à 9,24 €uros de l'heure (pour tout travail excédant quatre heures).

SOUS-PREFECTURE
17 FEV. 2003
60309 - CLERMONT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'Office de Coopération Intercommunale du Département de l'Oise,

DECIDE de prévoir à son budget, annuellement, le montant de sa cotisation, augmenté éventuellement d'une facturation pour services rendus,

DECIDE de déléguer :

- M. Guy PROVOST, délégué titulaire,
- M. Jean SEVERAUD, délégué suppléant

pour représenter la Communauté de Communes lors des Assemblées Générales de l'OCIDO.

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2003 la somme de **2 505 €uros** (0.05 x 50 100 habitants correspondant à la cotisation pour l'année 2003.

Fait le 10 février 2003, à Crépy-en-Valois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PREFECTURE
17 FEV. 2003
60300 - SENLIS

*****

Séance du dix février de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le quatorze janvier deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 80
Pouvoirs : 6
Votants : 86
Présents : MM. LEROUX Michel - Mme DEGRAVE Catherine - MM. HAMELIN Benoît – DALONGEVILLE Fabrice(s) - LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – DRILLET Philippe – Mme AVISSE Alice – MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – DELLOUE Alain(s) – Mme RIPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – Mme MARTIN Manoelle(s) — MM. SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – LOISEL Georges – GUITTENY Gérard – GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – DELAHAYE Xavier(s) – Mmes RAMBERT Carinne – CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – POLTEAU Jean-Louis(s) - LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis - BARIZET Jean-Claude.
Absents : MM. HEURTAUT Jean-Marc – BARA Alain – SIMAR Christian – SAPET Joël – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – PETREMENT Alain – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – MAGNIN Michel – LAIGLE Pascal – PETERS Michel – CHOUVELON Jean-Claude – GUYOT Jacques – MORA Roger – OURY Bertrand – Melle DENIS Catherine.
Pouvoirs : Mme GALEOTE Catherine (Bonneuil en Valois) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil en Valois) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. COKELAERE Daniel (Ormoy Villers) à M. GUITTENY Gérard (Ormoy Villers) – M. SMAGUINE Dominique (Le Plessis Belleville) à M. MASSAU (Le Plessis Belleville) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis Belleville) à Mme FOUANT Huguette (Le Plessis Belleville
Secrétaire de séance : M. HAQUIN Benoît.

*****

Délibération n° 7 / 2003

OBJET : approbation du projet de Charte du PNR Oise-Pays de France

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L. 333-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 18 octobre 2002 habilitant le Président du Conseil Régional à engager la consultation des collectivités ;

Vu le courrier du Président du Conseil Régional , en date du 8 novembre 2002 ;

Vu le projet de Charte du Parc naturel régional Oise-Pays de France ;

Considérant que la Charte n'implique aucune obligation pour la Communauté de Communes du Pays de Valois, autre que celle de respecter les dispositions applicables aux communes du Valois adhérentes du Parc

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'UNANIMITE,

Approuve le Projet de Charte Du Parc naturel Régional Oise-Pays de France

17 FEV. 2003
60309 - SENLIS

Fait et délibéré le 10 février 2003, à Crépy en Valois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Philippe DRULLET
Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

DELIBERATION DU BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PRÉFECTURE
17 FEV. 2003

****

Date de la séance : 13 février 2003, mairie de Nanteuil le Haudouin (salle du Conseil) à 18 heures
Date de convocation : 6 février 2003
Membres du Bureau : 21
Présents : 17
Pouvoirs : 0
Votants : 17

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents ayant donné pouvoir : aucun

Absents : aucun

Excusés : MM. Michel CASSA, Luc JEANMET, Guy MOREAU, et Pierre PRADDAUDE.

*****

Délibération n° 8 / 2003

OBJET : Voirie 2003 - marché de maîtrise d'œuvre de la DDE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 7 de la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, définissant notamment les éléments de mission qu'une collectivité publique peut confier à un maître d'œuvre public,

VU l'article 74 du Décret n° 2001-210 du 7 mars 2001 portant Code des Marchés Publics , définissant la nature et l'étendue des marchés dits de « maîtrise d'œuvre »,

CONSIDERANT la délibération du Bureau Communautaire du 14 novembre 2002, sollicitant la DDE pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

CONSIDERANT la délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2002,

CONSIDERANT la présentation faite au Bureau Communautaire par le Président de la Communauté de Communes, du projet de marché concernant la mission de maîtrise d'œuvre de la D.D.E. de Crépy-en-Valois pour l'amélioration de la voirie communale,

CONSIDERANT que ce marché est conforme au devis qu'il a accepté le 10 février 2003, d'un montant de **13 477, 88 €uros TTC,** comprenant les études d'avant projet, l'élaboration du D.C.E., le suivi de la procédure de passation de marché, le suivi des travaux, et l'assistance aux opérations de réception de l'ouvrage,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOUS-PRÉFECTURE
17 FEV. 2003
60309 - SENLIS

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à passer ce marché avec la Direction Départementale de l'Equipement, et à signer tous les documents concernant cette mission.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2003.

Fait à NANTEUIL LE HAUDOUIN, le 13 février 2003

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

DELIBERATION DU BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PREFECTURE
17 FEV. 2003

****

Date de la séance : 13 février 2003, mairie de Nanteuil le Haudouin (salle du Conseil) à 18 heures
Date de convocation : 6 février 2003
Membres du Bureau : 21
Présents : 17
Pouvoirs : 0
Votants : 17

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents ayant donné pouvoir : aucun

Absents : aucun

Excusés : MM. Michel CASSA, Luc JEANMET, Guy MOREAU, et Pierre PRADDAUDE.

*****

Délibération n° 9 / 2003

OBJET : Contrat rural – Volet Collectivités – programmation 2003
Demande de dérogation

Vu la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

Vu la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

Vu la délégation du 13 décembre 2001 pour l'examen des dossiers instruits dans le cadre du contrat rural et la décision de versement des subventions,

Vu la délibération du 12 décembre 2002 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget du programme d'actions 2003 du contrat rural,

Considérant la demande d'aide déposée par la Commune de Fresnoy-Le-Luat, dans le cadre du contrat rural,

Le Bureau
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOUS-PREFECTURE
17 FEV. 2003
60309 - SENLIS

Décide d'accorder à la commune de Fresnoy le Luat une dérogation pour lui permettre de lancer dans les meilleurs délais, une étude ayant pour objet de recueillir l'avis d'un hydrogéologue sur le projet d'assainissement non collectif de la commune,

Précise que cette dérogation ne constitue pas une décision d'aide mais permet à la Commune de Fresnoy le Luat de ne pas perdre ses droits.

A Nanteuil-Le-Haudouin, le 13 février 2003

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

*****

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88
Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) -SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.
Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.
Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..
Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

*****

Délibération n° 10 / 2003

OBJET : création d'un poste d'attaché territorial

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU la loi modifiée n° 53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 12 décembre 2002,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'attaché territorial pour mettre en place le projet de patrimoine adopté le 31 mars 2003 par le Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Valois et en vue d'obtenir le label « Valois : Pays d'Art et d'Histoire »,

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de créer à la Communauté de Communes un poste d'attaché territorial, permanent à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires,

MODIFIE le tableau des emplois de la manière suivante, à compter du 31 mars 2003 :

- filière administrative
- cadre d'emploi des attachés territoriaux
- grade d'attaché : l'ancien effectif était de 2 (deux) attachés, et le nouvel effectif est de 3 (trois).

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,

INSCRIT les crédits nécessaires, au budget primitif de l'exercice 2003 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré le 31 mars 2003, à Levignen

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe ORILLET

Les formalités de publicité ayant été effectuées le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

*****

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88
Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) -SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.
Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.
Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..
Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

*****

Délibération n° 11 / 2003

Objet : Compte administratif de l'exercice 2002 du budget principal de la Communauté de Communes du PAYS DE VALOIS

VU l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte de gestion établi par le receveur intercommunal

VU la présentation des crédits budgétaires ouverts, des réalisations et des résultats de clôture par section,

APRES que le Président ait nommé Pierre PRADDAUDE pour présider la séance pour le vote du compte administratif,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

Approuve le résultat de l'exercice 2002 qui s'établit de la façon suivante :

- *Section de fonctionnement :* **excédent de + 1 677 297, 48 €uros**
- *Section d'investissement :* **déficit de - 34 412, 61 €uros**
- *Excédent net global de* ***+ 1 642 884, 87 €uros***

Constate *la certification de ce résultat par le trésorier, comptable de la collectivité.*

Fait et délibéré le 31 mars, à Levignen

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Les formalités de publicité ayant été effectuées le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

*****

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88

Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) -SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..

Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

*****

Délibération n° 12 / 2003

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2002 du budget général de la Communauté de Communes du Pays de Valois pour l'année 2003

VU la délibération constatant l'approbation du compte administratif 2002 et la certification du résultat par le trésorier, comptable de la collectivité,

VU l'instruction comptable M 14,

CONSIDERANT que lors de l'élaboration du budget 2002, la section d'investissement était équilibrée par un autofinancement complémentaire provenant de la section de fonctionnement et que cet autofinancement ne fait pas l'objet d'une écriture comptable en cours d'exercice,

SOUS-PRÉFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AFFECTE à la section d'investissement au compte 1068 « autres réserves » : **34 412, 61 Euros** au budget primitif de l'exercice 2003.

REPORTE en recettes de fonctionnement, au compte R 002 « excédent de fonctionnement reporté » : **1 642 884. 87 €uros** au budget primitif de l'exercice 2003.

Fait et délibéré le 31 mars 2003, à Lévignen

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60400
NANTEUIL le HAUDOUIN

Les formalités de publicité ayant été effectuées le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

*****

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88
Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) -SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.
Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.
Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..
Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

*****

Délibération n° 13 / 2003

Objet : Budget Primitif 2003 de la Communauté de Communes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la procédure budgétaire et comptable M 14

VU la loi du 10 Janvier 1980, articles 2 et 3 relatifs aux principes à respecter en matière de fixation des taux d'imposition des quatre taxes locales,

VU le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2002 du conseil communautaire,

CONSIDERANT que les informations nécessaires à l'établissement du budget primitif (selon l'article L 1612-62 du code Général des Collectivités territoriales sont à la disposition de la communauté de communes,

CONSIDERANT le résultat du compte administratif 2002 certifié par le trésorier comptable de la collectivité,

Après que le Président ait présenté les écritures budgétaires de chaque section par fonction, avec croisement des totaux de dépenses et de recettes par nature,

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
Après en avoir délibéré,

A *LA MAJORITE,(81 voix pour, 3 voix contre, 4 abstentions)*
APPROUVE le budget primitif 2003 par nature et par chapitre

A LA MAJORITE, (70 voix pour, 18 voix contre)
DECIDE de percevoir 1 503 694 €UROS de produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères

A LA MAJORITE,(64 voix pour, 24 voix contre)
DECIDE que les taux des quatre taxes fiscales ne seront pas modifiés en 2003, et reprend les taux votés au budget primitif 2002 comme suit :

Taxe d'habitation : **1, 77 %**
Taxe sur le foncier bâti : **3, 44 %**
Taxe sur le foncier non bâti : **6, 81 %**
Taxe professionnelle : **2,09 %**

Fait et délibéré le 31 mars 2003, à Levignen

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Les formalités de publicité ayant été effectuées le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

*****

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88
Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean –LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) - SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.
Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.
Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..
Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

*****

Délibération n° 14 / 2003

Objet : Compte administratif 2002 du Bâtiment Industriel Locatif N° 1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la procédure budgétaire et comptable M 14,

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60400 SENLIS

VU le certificat établi par le trésorier, comptable de la collectivité, relatif à l'exécution du budget du BIL N°1 et au résultat de l'exercice 2002,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances réunie le 3 mars 2003,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le résultat de clôture de l'exercice 2002 du Bâtiment Industriel Locatif n° 1 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement : Excédent de 45 139, 82 €uros
Section d'investissement : Déficit de 37 444, 13 €uros
Résultat net cumulé (excédent) : 7 695, 69 €uros

Constate *la certification de ce résultat par le trésorier, comptable de la collectivité.*

Fait le 31 mars 2003, à Levignen

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRIRNET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Les formalités de publicité ayant été effectuées le :

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88
Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean –LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) - SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.
Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.
Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..
Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

*****

Délibération n° 14 bis / 2003

Objet : Affectation du résultat 2002 du Bâtiment Industriel Locatif N° 1

VU la délibération constatant l'approbation du compte administratif 2002 et la certification du résultat par le trésorier, comptable de la collectivité,

VU l'instruction comptable M 14,

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AFFECTE à la section d'investissement au compte 1068 « autres réserves » : **37 444, 82 Euros** au budget primitif de l'exercice 2003, afin d'équilibrer les dépenses et recettes de la section,

REPORTE en recettes de fonctionnement, au compte R 002 « excédent de fonctionnement reporté » : **7 695, 69 €uros** au budget primitif de l'exercice 2003.

Fait et délibéré le 31 mars 2003, à Lévignen

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Les formalités de publicité ayant été effectuées le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PREFECTURE
APR. 2003
60300 SENLIS

*****

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88

Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) -SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..

Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

*****

Délibération n° 15 / 2003

Objet : Budget Primitif 2003 du Bâtiment Industriel Locatif n° 1

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M 14,

Considérant les résultats du budget annexe du B.I.L. N° 1 pour l'exercice 2002 certifiés par le trésorier de la collectivité,

Considérant l'affectation du résultat de l'exercice 2002 au budget primitif de l'exercice 2003,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 3 mars 2003,

Après la présentation faite par le Président de la Communauté de communes du budget primitif 2003, du budget annexe du B.I.L. N° 1,

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE par nature et par chapitre le budget primitif 2003 du Bâtiment Industriel Locatif n° 1 suivant document joint en annexe à la présente délibération et équilibré en fonctionnement et en investissement à hauteur de :

- Fonctionnement : **53 099, 90 EUROS**
- Investissement : **62 074, 66 EUROS**
- **TOTAL du Budget Primitif de l'exercice 2003 : voté en excédent prévu de 115 174, 56 €uros,** les recettes et les dépenses ayant été équilibrées.

Fait et délibéré le 31 mars, à Levignen

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Les formalités de publicité ayant été effectuées le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.

Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88

Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) -SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..

Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

*****

Délibération n° 16 / 2003

Objet : Compte Administratif 2002 du Bâtiment Industriel Locatif n° 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14

Considérant le projet de construction d'un bâtiment industriel locatif numéro deux à CREPY EN VALOIS ,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE que la construction du BIL n° 2 n'a pas fait l'objet de commencement d'exécution,

APPROUVE le compte administratif 2002 du Bâtiment industriel locatif N° 2 suivant document joint en annexe à la présente délibération,

- Section de fonctionnement : NEANT
- Section d'investissement : équilibrée à hauteur de : NEANT

Certification a été faite par le comptable du Trésor Public de Nanteuil-Le-Haudouin, qu'aucune dépense et aucune recette n'ont été exécutées.

Fait et délibéré le 31 mars, à Levignen

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
60300
NANTEUIL le HAUDOUIN

Les formalités de publicité ayant été effectuées le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

*****

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88
Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) -SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.
Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.
Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..
Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

*****

Délibération n° 17 / 2003

Objet : acquisition d'un camion benne destiné à la collecte des ordures ménagères

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 52 / 2002du 12 décembre 2002, décidant la sortie d'inventaire d'un camion benne,

CONSIDERANT que le camion benne le plus ancien de la flotte sert de camion de réserve, disponible en cas de panne pour assurer la continuité du service,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer un maintien en condition des véhicules de service de la collecte des ordures ménagères,

CONSIDERANT les estimations de coût effectuées à partir de devis, et le plan de financement suivant, qui en résulte :

Dépenses prévues		**Recettes prévues**	
- Chassis cabine 19 T PTAC :	59 557 €	- FCTVA :	17 689 €
- Benne O. M. avec lève conteneurs :	54 699 €	- Autofinancement CCPV :	96 567 €
TOTAL dépenses :	**114 256 €**	**TOTAL recettes :**	**114 256 €**

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'inscription des crédits correspondants à ce projet, dans le Budget Primitif de l'année 2003,

DESIGNE M. Philippe DRILLET comme personne responsable du marché (PRM) et, à ce titre,

AUTORISE la PRM à choisir la procédure de passation du marché conformément au Code des marchés publics (procédure de mise en concurrence simplifiée ou appel d'offres),

AUTORISE le Bureau Communautaire à se prononcer sur le choix du candidat qui sera fait par la Commission d'Appel d'Offres,

AUTORISE la PRM à signer tous les actes liés à la procédure choisie, après accord du Bureau Communautaire

Fait le 31 mars 2003, à Levignen

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60240
NANTEUIL le HAUDOUIN

Les formalités de publicité ayant été effectuées le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

*****

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 2 heures 30.

Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.

Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88

Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPE Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISO Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean –LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) - SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..

Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

*****

Délibération n° 18 / 2003

OBJET : REHABILITATION DES GYMNASES DE NANTEUIL LE HAUDOUIN ET DE BETZ AVENANTS N°1 AUX MARCHES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales,

VU l'article 19 du Décret n° 2001-210 du 7 mars 2001 portant Code des Marchés Publics,

VU l'article 8 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public,

VU l'article 19.3 de l'instruction du 28 août 2001 pour l'application du Code des marchés publics,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un avenant aux marchés de maîtrise d'œuvre, afin de fixer la rémunération définitive des maîtres d'œuvre suite à un changement de programme validé lors de l'adoption de la Décision Modificative n° 1 / 2002 par le Conseil Communautaire réuni le 27 juin 2002,

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 18 mars 2003, à Nanteuil Le Haudouin, a donné un avis favorable à la passation des avenants relatifs au marché de maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture Michel SALANDRE/FAGARD/ECEL, et au marché de maîtrise d'œuvre de la SARL d'architecture DELACHARLERY,

Le Conseil Communautaire,
Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à signer l'ensemble des avenants suivants, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération :

- *avenant n° 1 au marchén° 01-01202-001 avec l'entreprise GPT SALANDRE/FAGARD/ECEL*, pour la réhabilitation du gymnase de Nanteuil Le Haudouin :

le montant de la rémunération provisoire du maître d'œuvre était de 26 526, 13 €uros HT sur une base de travaux évaluée à 265 261, 29 €uros HT. Le montant de la rémunération définitive est de **33 853, 10 €uros HT sur une base de travaux de 308 041, 16 €uros HT, intégrant la mission SSI.**

- *avenant n° 1 au marché n° 01-199 avec la SARL d'architecture DELACHARLERY*, pour la réhabilitation du gymnase de Betz :

le montant de la rémunération provisoire du maître d'œuvre était de 35 404 €uros HT sur une base de travaux évaluée à 253 065, 37 €uros HT. Le montant de la rémunération définitive est de **47 009, 53 euros HT sur une base de travaux de 336 022, 35 €uros HT.**

Fait et délibéré le 31 mars 2003, à Levignen

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60 740 NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

*****

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 2 heures 30.

Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.

Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88

Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean –LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierr (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..

Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

*****

Délibération n° 19 / 2003

OBJET : Construction de la déchetterie de Le Plessis Belleville

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales,

VU l'article 3 du Décret n° 2001-210 du 7 mars 2001 portant Code des Marchés Publics,

VU l'article 8 du Décret n° 2001-210 du 7 mars 2001 portant Code des Marchés Publics, autorisant la constitution de groupements de commandes par des personnes publiques

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois du 13 décembre 2001, approuvant la montage contractuel effectué entre la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) et le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO),

CONSIDERANT les contraintes législatives en matière d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, et afin d'optimiser la collecte sélective par une augmentation de la part des déchets valorisés,

CONSIDERANT que la construction de la déchetterie de Le Plessis Belleville est intégrée dans un programme de travaux concernant 4 déchetteries, travaux réalisés par le SMVO, maître d'ouvrage délégué, agissant pour le compte des communes et groupements de communes suivant :

- la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise (Creil),
- la Communauté de Communes de la Basse Automne (Verberie),
- la Communauté de Communes du Pays de Valois (Le Plessis Belleville),
- la Commune de Saint Leu d'Esserent.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement suivant pour la construction de la déchetterie de Le Plessis Belleville :

Montant des opérations (TTC) :	**505 496 €**
Plan de financement proposé :	
- DDR (42%)	182 496 €
- FCTVA	64 808 €
- Fonds de concours SMVO	169 813 €
- Autofinancement (20%)	87 379 €
TOTAL	**505 496 €**

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2003

AUTORISE le Président à signer avec le SMVO les documents suivants, dont le projet figure en annexes à la présente délibération :

- la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de la déchetterie de Le Plessis Belleville,
- la convention financière pour le financement de la réalisation de la déchetterie,
- le contrat de location pour l'utilisation de la déchetterie par le SMVO,
- l'ensemble des documents s'y rapportant.

DECIDE de créer un groupement de commandes pour la construction de 4 nouvelles déchetteries, dont la déchetterie de Le Plessis Belleville,

AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes considéré et à désigner une personne élue en tant que membre de la Commission d'appel d'offres constituée.

AUTORISE le Président à déposer :

- les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter et de permis de construire,
- la demande de subvention au titre de la Dotation de Développement Rural.

Fait et délibéré le 31 mars 2003, à Levignen

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 14 AVR. 2003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

*****

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.

Délégués en exercice : 103
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88

Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) -SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..

Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

*****

Délibération n° 20 / 2003

Objet : **ETUDE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COLLECTIVITES DU PAYS DE VALOIS**

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les articles 32 et 57 du Décret n° 2001-210 du 7 mars 2001 portant Code des Marchés Publics, précisant les modalités de la procédure de mise en concurrence simplifiée,

CONSIDERANT que la multiplicité des systèmes d'alimentation en eau potable et leur cloisonnement représentent un facteur de fragilité, notamment en cas de défaillance d'un ouvrage de production d'eau,

CONSIDERANT la vétusté de la plupart des systèmes de captage, les plus anciens remontant aux années 1930-1950,

CONSIDERANT la nécessité de répondre aux besoins des habitants du Pays de Valois dans le respect des exigences sanitaires et réglementaires, à savoir :

- produire une eau de bonne qualité en tous points conformes aux normes de potabilité,
- assurer la sécurité et la continuité de la distribution d'eau potable,
- valoriser le service rendu à l'usager au meilleur coût économique possible

CONSIDERANT la nécessité d'engager une réflexion globale sur les possibilités de sécuriser la production d'eau potable, afin d'aider les élus à la prise de décision,

APRES que le Président ait présenté le projet au Conseil Communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de réaliser une étude prospective sur l'alimentation en eau potable des collectivités du Pays de Valois,

DECIDE de faire appel aux services de l'Etat ou bien à un bureau d'études pour conduire cette mission et aider à la décision des travaux à effectuer en priorité dans le cadre d'un schéma global, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Valois,

APPROUVE le plan de financement *prévisionnel* suivant, qui est un *maximum* comprenant l'analyse de l'existant, des besoins actuels et futurs (2010-2020) ainsi que la recherche de ressources nouvelles en eau :

- Dépenses : 95 000 € TTC,
- Financement : 70 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 10 % par le Conseil Général de l'Oise

INSCRIT les crédits correspondants au budget primitif 2003 de la Communauté de Communes,

AUTORISE le Président à engager la procédure de consultation des bureaux d'études ou des services de l'Etat et à signer tous les actes consécutifs de la procédure choisie, après approbation du Bureau Communautaire,

AUTORISE le Président à choisir un assistant à maîtrise d'ouvrage pour élaborer le cahier des charges de la future étude,

Fait et délibéré le 31 mars 2003, à Levignen

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Les formalités de publicité ayant été effectuées le :

SOUS-PRÉFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88

Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) -SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..

Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

****

Délibération n° 21 / 2003

Objet : **ACTIONS NOUVELLES DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis favorable donné par le Bureau Communautaire du 5 mars 2003, au programme présenté ci-dessous,

CONSIDERANT les trois enjeux auxquels essaye de répondre le projet de valorisation du patrimoine, dont le détail figure dans la note de synthèse explicative :

- protéger et conserver les éléments patrimoniaux caractéristiques du Valois,
- valoriser le patrimoine par une politique de médiation dirigée, en priorité, vers la population locale,

- imaginer, à partir de ce patrimoine, des activités nouvelles fortement intégrées, en particulier dans le domaine touristique.

CONSIDERANT le programme suivant et le budget prévisionnel correspondant pour l'année 2003, soumis à la délibération du Conseil Communautaire :

Intitulé de l'action	Coût global	Recettes escomptées	Solde CCPV
Exposition itinérante	10 000 €	8 000 € (80% FRDL)	2 000 €
Exposition temporaire (« Les jardins d'Ermenonville »)	22 867 €	18 294 € (80 %FRDL)	4 573 €
Dépliant ou brochure touristique Pays de Valois	7 623 €	6 098 € (80% FRDL)	1 525 €
Plan de randonnée à l'échelle du Valois	23 000 €	18 400 € (80 % FRDL)	4 600 €
Chargé d'animation et de développement par le patrimoine	35 825 €	28 660 € (80% FRDL)	7 165 €

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la participation de la Communauté de Communes à l'ensemble du programme validé par le Bureau Communautaire, ainsi qu'à l'exposition temporaire « Les Jardins d'Ermenonville »,

AUTORISE le Président à mener toute action dans ce cadre,

SOLLICITE une subvention du Conseil Régional de Picardie, au titre du FRDL pour l'ensemble de ces actions,

DEMANDE une dérogation pour commencement anticipé de cette action,

INSCRIT les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette action, au budget primitif 2003,

DECIDE que le chargé de mission pour l'animation et le développement du patrimoine ne sera pas recruté tant que la réflexion sur les orientations futures de la Communauté de Communes ne sera pas aboutie.

Fait le 31 mars 2003, à Levignen

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NOINTEL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
*****

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88

Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) -SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..

Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

*****

Délibération n° 22 / 2003

Objet : **ADHESION DE LA CCPV A OISE-EST INITIATIVE POUR L'ANNEE 2003**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 11 mars 1999, portant délégation du Conseil au Bureau pour l'ensemble des actions relevant du Pacte pour l'Emploi,

VU la délibération du Bureau Communautaire du 13 avril 1999 confirmant la participation de la Communauté de Communes à la Plate Forme d'Initiative Locale,

CONSIDERANT que la Plate Forme d'Initiative Locale *Oise-Est Initiative* a permis d'aider 23 entreprises en création ou en reprise depuis son début d'activité en septembre 1999, et de créer des emplois,

CONSIDERANT la décision du Bureau réuni le 14 novembre 2002, qui a déjà permis d'effectuer un versement anticipé de **8 000 €** au profit de Oise-Est Initiative, au titre de la participation de la Communauté de Communes à l'association « Oise-Est Initiative » pour l'année 2003,

CONSIDERANT l'avis favorable donné par le Bureau Communautaire réuni le 5 mars 2003, aux nouvelles modalités de financement de la PFIL « Oise-Est Initiative »,

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Valois à l'association Oise-Est Initiative pour l'année 2003, ce qui implique les contributions suivantes :

×	au fonctionnement	9 519 €	(0,19 €/habitant)
×	au fonds de prêts	10 811 €	(0,15 €/habitant + 824 € *nombre de projets financés en 2002)
	soit au total :	**20 330 €**	

Le reste dû au titre de l'année 2003 est donc de **12 330 €**, étant donné le versement anticipé d'une somme de 8 000 €, réalisé au cours de l'exercice budgétaire 2002.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2003, en section de fonctionnement, à l'article 6574..

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à signer la convention de partenariat pour l'année 2003 avec l'association « Oise-Est Initiative », dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Fait le 31 mars 2003, à Levignen

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88

Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) -SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..

Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

****

Délibération n° 23 / 2003

Objet : **Transformation de la PAIO en mission locale**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis favorable donné par le Bureau Communautaire réuni le 5 mars 2003, à la transformation de la PAIO en mission locale et à la participation au financement de celle-ci par la Communauté de Communes,

CONSIDERANT la disparition programmée de la PAIO pour la fin de l'année 2003, résultant d'un accord signé entre le ministère de l'emploi et l'association des régions de France,

CONSIDERANT la demande d'agrément faite par la PAIO à la DDTEFP,

CONSIDERANT la mission d'insertion sociale et d'accompagnement des jeunes dans leur recherche d'emploi, que joue la PAIO,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

APPROUVE la transformation de la PAIO en mission locale,

APPROUVE la participation financière de la CCPV pour l'année 2003, à hauteur de **45 000 €**, *et sous réserve que le territoire de l'aire de Senlis-Chantilly s'engage également à financer cette transformation,*

DIT que la somme de 45 000 € est inscrite au budget primitif 2003, en dépenses de fonctionnement, à l'article 6574,

AUTORISE le Président à signer le projet de convention de partenariat avec la PAIO.

Fait le 31 mars 2003, à Levignen

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.

Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88

Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) -SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..

Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

*****

Délibération n° 24 / 2003

Objet : **ETUDE HYDROGEOLOGIQUE DE FAISABILITE DES PUITS D'INFILTRATION SUR LE PAYS DE VALOIS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que, d'un point de vue technique, une telle étude permettrait d'appréhender le risque de pollution des nappes d'eau souterraines du Valois par des rejets d'assainissements individuels,

CONSIDERANT que, d'un point de vue administratif et financier, il est plus rentable de mener cette étude à l'échelle de la Communauté de Communes, les communes membres de celle-ci n'ayant pas les moyens financiers et logistiques nécessaires à ce type de projet,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

DECIDE de faire réaliser une étude de faisabilité des puits d'infiltration, dans les secteurs où il est nécessaire de créer des exutoires pour évacuer les eaux traitées par les filières d'assainissement non collectif,

DIT que la somme de **12 000 € TTC**, correspondant au montant prévisionnel du projet présenté ci-dessus, est inscrite au budget primitif 2003

APPROUVE le plan de financement suivant, qui lui a été présenté :

- AESN	70 %	8 400 € TTC
- Communauté de Communes	30 %	3 600 € TTC

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet, après approbation du Bureau Communautaire

AUTORISE le Président à choisir, si nécessaire, un assistant à maîtrise d'ouvrage pour élaborer le cahier des charges de l'étude qui sera réalisée par un bureau d'études ou les services de l'Etat.

Fait le 31 mars 2003, à Levignen

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88
Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) -SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.
Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.
Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..
Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

****

Délibération n° 25 / 2003

Objet : **Attributions de subventions (cantons de Betz et de Crépy-en-Valois)**

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14 et la réglementation afférente à l'article 657,

VU les projets présentés par les différentes associations,

CONSIDERANT que chaque commission locale dispose d'une enveloppe globale de 19 827, 38 € pour proposer au conseil communautaire des subventions aux associations de chaque canton,

CONSIDERANT les projets présentés au Conseil Communautaire, après avis donné par la Commission du canton de Betz le réunie le 18 mars 2003, et la commission du canton de Crépy-en-Valois réunie le 20 mars 2003 ;

Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

DIT que la somme de 59 482, 14 € est inscrite au budget primitif de l'exercice 2003, à l'article 657, en fonction 33, correspondant au montant total maximum de subventions que les commissions locales peuvent proposer au Conseil Communautaire d'attribuer aux associations,

ATTRIBUE les subventions suivantes :

- **Canton de CREPY EN VALOIS :**

- Association « Automne Village »	2 000 €
- FSE du Collège Gérard de Nerval	2 000 €
- FSE DU Collège Jean de La Fontaine	2 000 €
- Association « Les cochons de Crépy »	3 000 €
- Office du Tourisme et syndicat d'initiative (Crépy)	4 000 €
- ACAJEI	700 €
- MJC de Feigneux (manif. Fanfare de rue)	300 €
- association Crépy Animation (« remp'arts scéniques »)	2 810 €
- association « l'Usine à Danses »	3 000 €
TOTAL de subventions attribuées au 31 mars 2003	**19 810 €**

- **Canton de BETZ :**

- FSE du Collège de Betz	1 525 €
- ADMR de Betz	1 250 €
- ADMR de Mareuil-sur-Ourcq	1 250 €
- Foyer Rural de Betz	1 250 €
- USEP	305 €
- Initiation au tir à l'arc (Collège de Betz)	470 €
- CSR de Betz	13 720 €
TOTAL de subventions attribuées au 31 mars 2003	**19 770 €**

PRECISE que les subventions ne seront versées que sous réserve que l'association ait envoyé son dossier, rempli en bonne et due forme, à la Communauté de Communes du Pays de Valois.

PRECISE que le solde de subventions non encore attribuées est réservé pour de futures attributions dans le courant de l'exercice budgétaire 2003.

Fait et délibéré le 31 mars 2003, à Levignen

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
60147
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003

*****

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88

Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) -SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..

Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

*****

Délibération n° 26 / 2003

Objet : **Attribution de subventions – enveloppe « Projets de territoires »**

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14 et la réglementation afférente à l'article 628,

VU les projets présentés par les différentes associations,

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire dispose chaque année d'une enveloppe globale de 38 112 € pour attribuer des subventions aux associations dont l'activité entre dans le cadre du projet de territoire du Pays de Valois,

CONSIDERANT les projets présentés au Conseil Communautaire, après avis donné par la Commission du canton de Betz réunie le 18 mars 2003, la commission du canton de Crépy-en-Valois réunie le 20 mars 2003, et la commission du canton de Nanteuil-Le-Haudouin le 24 mars 2003 ;

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DIT que la somme de **38 112 €** est inscrite au budget primitif de l'exercice 2003, à l'article 62878, à la fonction 33, correspondant au montant total maximum de subventions que les commissions locales peuvent proposer au Conseil Communautaire d'attribuer aux associations contribuant au projet de territoire du Pays de Valois,

ATTRIBUE les subventions suivantes :

- les ADEX	1 525 €
- MJC de Crépy-en-Valois	
(Spectacle jeune public, développement d'expositions)	7 700 €
- Radio Valois Multien	12 580 €
- L'usine à danses	3 200 €
- Office du Tourisme d'Ermenonville	
(manif. « jardins d'Ermenonville »)	5 325 €
TOTAL de subventions attribuées au 31 mars 2003	**30 330 €**

PRECISE que les subventions ne seront versées que sous réserve que l'association ait envoyé son dossier, rempli en bonne et due forme, à la Communauté de Communes du Pays de Valois.

PRECISE que le solde de subventions non encore attribuées – soit **7 782 €** - est réservé pour de futures attributions dans le courant de l'exercice budgétaire 2003.

Fait et délibéré le 31 mars 2003, à Levignen

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

*****

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88

Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) -SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..

Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

*****

Délibération n° 27 / 2003

Objet : **ACTIONS DE COMMUNICATION 2003**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'insuffisance des actions actuellement menées en matière d'information et de communication, et afin de mieux informer les habitants du Pays de Valois sur les actions engagées par la Communauté de Communes,

CONSIDERANT l'avis favorable donné par le Bureau Communautaire du 5 mars 2003, sur le projet présenté au Conseil Communautaire,

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de réaliser un magazine d'informations à destination des habitants, sur un format de 6-8 pages, en quadrichromie, édité à 20 000 exemplaires,

DIT que la somme de **18 507 €** est inscrite au budget primitif de l'exercice 2003, en fonction 023, à l'article 611, afin de financer la rédaction, la conception, l'impression, et la distribution à domicile de 2 numéros par an dudit magazine,

Fait et délibéré le 31 mars 2003, à Levignen

Le président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88
Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) -SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.
Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.
Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..
Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

*****

Délibération n° 28 / 2003

Objet : Création d'un poste d'agent d'entretien de la Fonction publique territoriale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU la Loi modifiée n° 53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le Décret n° 88-552 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des agents d'entretien territoriaux,

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 12 décembre 2002,

CONSIDERANT les besoins supplémentaires en personnel pour assurer l'entretien et veiller au fonctionnement du gymnase Michelet de Crépy-en-Valois depuis sa réouverture,

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'agent d'entretien permanent à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires,

MODIFIE le tableau des emplois de la manière suivante, à compter du 31 mars 2003 :

- filière technique
- cadre d'emploi des agents d'entretien
- grade d'agent d'entretien : l'ancien effectif était de 0 (zéro) agents d'entretien, et le nouvel effectif est de 1 (un).

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,

INSCRIT les crédits nécessaires, au budget primitif de l'exercice 2003 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré le 31 mars 2003, à Levignen

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Les formalités de publicité ayant été effectuées le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88

Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) -SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..

Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

****

Délibération n° 29 / 2003

Objet : Création d'un poste d'agent administratif de la Fonction publique territoriale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU la Loi modifiée n° 53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le Décret n° 87-1110 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des agents administratifs territoriaux,

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 12 décembre 2002,

CONSIDERANT la charge de travail administratif supplémentaire résultant de la croissance de l'activité du service de l'enseignement musical (augmentation du nombre d'élèves à prendre en charge, suite à l'ouverture de nouveaux sites de l'enseignement musical),

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2003
60300 SENLIS

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'agent administratif permanent à temps non complet, à raison de dix sept heures trente minutes (17 H 30) hebdomadaires,

MODIFIE le tableau des emplois de la manière suivante, à compter du 31 mars 2003 :

- filière administrative
- cadre d'emploi des agents administratifs
- grade d'agent administratif : l'ancien effectif était de 1 (un) agent administratif, et le nouvel effectif est de 2 (deux).

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,

INSCRIT les crédits nécessaires, au budget primitif de l'exercice 2003 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré le 31 mars 2003, à Levignen

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Les formalités de publicité ayant été effectuées le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PREFECTURE
18 AVR. 2003
60300 SENLIS

*****

Séance du trente et un mars de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes Espace de la Chênaie à Lévignen, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le sept mars deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 79
Pouvoirs : 9
Votants : 88

Présents : MM. LEROUX Michel - HAMELIN Benoît – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) - DRILLET Philippe – Mmes AVISSE Alice – GALEOTTE Catherine - MM. GONIAUX Joël - RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques - LAISIER Claude – MELAIMI Jacques(s) - BURATTI Sylvain – Mmes MICHOT Françoise –VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal - VARIN Pierre – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – JEANMET Luc – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline - RAMET Patrick - BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) - Mme LEGEAY Nelly – MM.- LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie - ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert - Mmes GUILLON Marie-Odile - DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – LAMERAND Pierre – LEFEVRE Michel – GAGE Daniel – DOMPE Gérard(s) -SZKOBEL Denis – AYAD Saïd - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LE FRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian - CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel - BACOT François PARMENTIER Jean-Louis.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BOULLAND Philippe – MOQUET Philippe – LOISEL Georges – PETREMENT Alain – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – GENTIL Didier – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – GUYOT Jacques – LAIGLE Pascal – MORA Roger – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) à M. LEROUX Michel (Acy en Multien) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. LAMERAND Pierre (Neufchelles) – Monsieur PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)..

Secrétaire de séance : M. Philippe CALLENS

*****

Délibération n° 29 bis / 2003

Objet : délibération complémentaire de la délibération n° 13 / 2003 – « Budget Primitif 2003 de la Communauté de Communes »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la procédure budgétaire et comptable M 14

VU la loi du 10 Janvier 1980, articles 2 et 3 relatifs aux principes à respecter en matière de fixation des taux d'imposition des quatre taxes locales,

VU le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2002 du conseil communautaire,

CONSIDERANT que les informations nécessaires à l'établissement du budget primitif (selon l'article L 1612-62 du code Général des Collectivités territoriales sont à la disposition de la communauté de communes,

CONSIDERANT le résultat du compte administratif 2002 certifié par le trésorier comptable de la collectivité,

Après que le Président ait présenté les écritures budgétaires de chaque section,

Après que le Conseil Communautaire ait fixé les taux des quatre taxes, inchangé par rapport à l'année 2002, et le produit de la TEOM à 1503 694 €uros,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
Après en avoir délibéré,
A la majorité (81 voix pour, 3 voix contre, et 4 abstentions)

APPROUVE le budget primitif 2003 de la Communauté de Communes, voté par nature et par chapitre, en fonctionnement et en investissement à hauteur de :

SOUS-PREFECTURE
18 AVR. 2003
60300 SENLIS

- **Section de Fonctionnement :**
- Dépenses : 8 249 236, 32 EUROS
- Recettes : 9 402 569, 34 EUROS

- **Section d'Investissement :**
- Dépenses : 3 139 890, 81 EUROS
- Recettes : 3 256 601, 84 EUROS

D'où un total au budget primitif 2003, après intégration du résultat de clôture 2002, affectation du résultat et reports des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement , **de** :

- 11 389 127 €uros en dépenses
- 12 659 171 €uros en recettes

Fait et délibéré le 31 mars 2003, à Levignen

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Les formalités de publicité ayant été effectuées le :

Bureau du 10 avril 2003

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

DELIBERATION DU BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Date de la séance : 10 avril 2003, mairie de Nanteuil le Haudouin (salle du Conseil) à 18 heures
Date de convocation : 28 mars 2003
Membres du Bureau : 21
Présents : 17
Pouvoirs : 0
Votants : 17

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Michel CASSA, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents ayant donné pouvoir : aucun

Excusés : MM. Jean-Luc CHARTIER, Luc JEANMET, Guy MOREAU, et Jean-Claude NAU

Invités : Mme Sandrine MAHLER (Conseil Régional de Picardie), et M. Christian ZAMBELLI

*****

Délibération n° 30 / 2003

Objet : ***Contrat rural - Volet Collectivités - Programme d'actions 2003. Attribution d'aides à des communes ayant déjà obtenu une dérogation pour commencement anticipé.***

Vu la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

Vu la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

Vu la délégation du 13 décembre 2001 pour l'examen des dossiers instruits dans le cadre du contrat rural et la décision de versement des subventions,

Vu les délibérations du 14 novembre 2002, du 23 janvier 2003 et du 13 février 2003, pour des accords de dérogation,

Vu la délibération du 12 décembre 2002 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget du programme d'actions 2003 du contrat rural,

Après avoir pris connaissance des demandes d'aides déposées par les collectivités du pays de Valois, dans le cadre du contrat rural,

Considérant les avis qu'ont porté le Comité technique Collectivités et le Comité de pilotage sur ces demandes d'aides,

Bureau du 10 avril 2003

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

Le Bureau
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

***Décide* d'attribuer :**

➢ A la commune d'Antilly	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540 €
➢ A la commune de Bargny	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540 €
➢ A la commune de Boissy - Fresnoy	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage	Une subvention de 1 540 €
➢ A la commune de Bouillancy	Pour l'actualisation de l'étude de choix d'assainissement, réalisation du dossier de zonage et mise à enquête publique	Une subvention de 10 726 €
➢ A la commune de Glaignes	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540 €
➢ A la commune de La Villeneuve sous Thury	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540 €
➢ A la commune de Lévignen	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540 €
➢ A la commune de Montagny Sainte Félicité	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540 €
➢ A la commune de Morienval	Pour l'actualisation de l'étude de choix d'assainissement. Etude parcellaire (45 logements à Fossemont). Expertise hydrogéologique. Réalisation du dossier de zonage et mise à enquête publique.	Une subvention de 22 810 €
➢ A la commune de Ognes	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540 €
➢ A la commune de Orrouy	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540 €
➢ A la commune de Péroy les Gombries	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540 €
➢ A la commune de Rocquemont	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540 €
➢ A la commune de Rosières	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540 €
➢ A la commune de Rosières	Pour une étude d'assainissement 2ème phase – d'après les préconisations de la Charte Qualité des Chantiers de l'Oise et de l'Aisne : levé topographique et étude géotechnique	Une subvention de 3 496 €

➢ A la commune de Russy - Bémont	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540 €
➢ A la commune de Ver sur Launette	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540 €
➢ A la commune de Villers Saint Genest	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540 €

➢ A la commune de Baron	Pour les contrôles finals des travaux d'extension de son réseau de collecte des eaux usées – route de Beaulieu (200 ml – 5 branchements)	Une subvention de 1 537 €

➢ A la commune de Mareuil sur Ourcq	Pour une étude parcellaire préalable à une mise en conformité des branchements d'assainissement en domaine privé	Une subvention de 12 308 €
➢ A la commune de Mareuil sur Ourcq	Pour l'animation d'une campagne de raccordement au réseau d'assainissement collectif	Une subvention de 10 803 €

***Autorise* le Président à signer les documents permettant le versement de ces subventions,**

***Dit* que les crédits sont inscrits au budget primitif 2003, chapitre 65, article 65 754.**

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

Fait le 10 avril 2003, à Nanteuil-Le-Haudouin

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 20/12/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

1. Convention n° : 34

Dossier n° EU/03 - 11
Zonage d'assainissement

2. Attributaire :

Commune de Antilly
60620 Antilly

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage. Dérogation accordée avec effet au 04/02/2003.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 20/12/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

1. Convention n° : 35

Dossier n° EU/03 – 12
Zonage d'assainissement

2. Attributaire :

Commune de Bargny
60300 Bargny

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage. Dérogation accordée avec effet au 04/02/2003.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 24/09/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

1. Convention n° : 36

Dossier n° EU/02 – 26
Zonage d'assainissement

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

2. Attributaire :

Commune de Boissy - Fresnoy
60 440 Boissy - Fresnoy

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage. Dérogation accordée avec effet au 26/11/2002.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 24/09/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

1. Convention n° : 37

Dossier n° EU/02 – 25
Etudes préalables d'assainissement

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

2. Attributaire :

Commune de Bouillancy
60620 Bouillancy

3. Travaux concernés :

Actualisation de l'étude de choix d'assainissement. Réalisation du dossier administratif de zonage et mise à enquête publique. Dérogation accordée avec effet au 26/11/2002.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 18 258 € T.T.C.
Montant des travaux retenus : 15 323 € T.T.C.

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
15 323 € T.T.C.	Subvention	70 %	10 726 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 24 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'ordre de service.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Rapport d'aide à la décision,
- Résultats des levés topographiques,
- Dossier d'enquête publique de zonage,
- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Rapports définitifs à fournir en 2 exemplaires,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 20/12/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

1. Convention n° : 38

Dossier n° EU/03 – 10
Zonage d'assainissement

2. Attributaire :

Commune de Glaignes
60129 Glaignes

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage. Dérogation accordée avec effet au 04/02/2003.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 20/12/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

1. Convention n° : 39

Dossier n° EU/03 - 13
Zonage d'assainissement

2. Attributaire :

Commune de La Villeneuve sous Thury
60890 La Villeneuve sous Thury

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage. Dérogation accordée avec effet au 04/02/2003.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 20/12/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

1. Convention n° : 40

Dossier n° EU/03 - 17
Zonage d'assainissement

2. Attributaire :

Commune de Lévignen
60800 Lévignen

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage. Dérogation accordée avec effet au 04/02/2003.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 20/12/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

1. Convention n° : 41

Dossier n° EU/03 - 07
Zonage d'assainissement

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

2. Attributaire :

Commune de Montagny Sainte Félicité
En Mairie
60950 Montagny Sainte Félicité

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage. Dérogation accordée avec effet au 04/02/2003.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 24/09/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

1. Convention n° : 42

Dossier n° EU/02 – 38
Etudes préalables d'assainissement

2. Attributaire :

Commune de Morienval
60127 Morienval

3. Travaux concernés :

Actualisation de l'étude de choix d'assainissement. Etude parcellaire (45 logements). Expertise hydrogéologique. Réalisation du dossier administratif de zonage et mise à enquête publique. Dérogation accordée avec effet au 26/11/2002.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 32 586 € T.T.C.
Montant des travaux retenus : 32 586 € T.T.C.

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
32 586 € T.T.C.	Subvention	70 %	22 810 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 24 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'ordre de service relatif à l'étude principale.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Rapport d'actualisation du schéma directeur d'assainissement,
- Enquête parcellaire : dossiers relatifs à chacune des 45 habitation visitées comprenant la fiche de l'état actuel de l'assainissement, la fiche de sol avec les résultats des sondages et des tests de perméabilité (dans le cas de projet de réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonome), la proposition technique et financière de raccordement au futur réseau ou de réhabilitation,
- Rapport de l'expertise de l'hydrogéologue agréé
- Dossier d'enquête publique de zonage,
- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Rapports définitifs à fournir en 2 exemplaires,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 20/12/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

1. Convention n° : 43

Dossier n° EU/03 - 06
Zonage d'assainissement

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

2. Attributaire :

Commune de Ognes
60440 Ognes

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage. Dérogation accordée avec effet au 04/02/2003.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 20/12/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

1. Convention n° : 44

Dossier n° EU/03 – 09
Zonage d'assainissement

2. Attributaire :

Commune de Orrouy
60129 Orrouy

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage. Dérogation accordée avec effet au 04/02/2003.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 20/12/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

1. Convention n° : 45

Dossier n° EU/03 - 05
Zonage d'assainissement

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

2. Attributaire :

Commune de Péroy les Gombries
60440 Péroy les Gombries

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage. Dérogation avec effet au 04/02/2003.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 20/12/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

1. Convention n° : 46

Dossier n° EU/03 - 08
Zonage d'assainissement

2. Attributaire :

Commune de Rocquemont
60800 Rocquemont

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage. Dérogation accordée avec effet au 04/02/2003.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 24/09/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

1. Convention n° : 47

Dossier n° EU/02 – 31 bis
Zonage d'assainissement

2. Attributaire :

Commune de Rosières
60 440 Rosières

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage liée à la convention n° 48 concernant une étude de levé topographique et une étude géotechnique. Dérogation accordée avec effet au 26/11/2002.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 24/09/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

1. Convention n° : 48

Dossier n° EU/02 – 31
Etudes préalables d'assainissement

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

2. Attributaire :

Commune de Rosières
60 440 Rosières

3. Travaux concernés :

Etude d'assainissement 2ème phase, d'après les préconisations de la Charte Qualité des Chantiers de canalisations de l'Oise et de l'Aisne, comprenant la réalisation d'une étude géotechnique 1ère phase, et d'un levé topographique. Dérogation accordée avec effet au 26/11/2002.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 4 994 € HT
Montant des travaux retenus : 4 994 € HT

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
4 994 € HT	Subvention	70 %	3 496 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 24 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'ordre de service.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Rapport de l'étude géotechnique,
- Plans topographiques,
- Rapports définitifs à fournir en 2 exemplaires,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 24/09/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

1. Convention n° : 49

Dossier n° EU/02 – 29
Zonage d'assainissement

2. Attributaire :

Commune de Russy - Bémont
60 117 Russy - Bémont

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage. Dérogation accordée avec effet au 26/11/2002.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 20/12/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

1. Convention n° : 50

Dossier n° EU/03 - 04
Zonage d'assainissement

2. Attributaire :

Commune de Ver sur Launette
60950 Ver sur Launette

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage. Dérogation accordée avec effet au 04/02/2003.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 24/09/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

1. Convention n° : 51

Dossier n° EU/02 –30
Zonage d'assainissement

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

2. Attributaire :

Commune de Villers Saint Genest
60 620 Villers Saint Genest

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage. Dérogation accordée avec effet au 26/11/2002.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 20/12/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

SOUS-PRÉFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

1. Convention n° : 10

Dossier n° EU/02 – 09 - 02
Réseaux d'assainissement – Etudes et contrôle de la qualité

2. Attributaire :

Commune de Baron
60 300 Baron

3. Travaux concernés :

Contrôles finals (contrôles d'étanchéité, de compactage, visuels et télévisuels) liée à la convention n° 09 concernant les travaux d'extension du réseau communal de collecte des eaux usées, RD 100, Route de Beaulieu (2ème section). Dérogation accordée avec effet au 26/11/02.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 195 € HT
Montant des travaux retenus : 2 195 € HT

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 195 € HT	Subvention	70 %	1 537 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 24 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'ordre de service.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Rapport du contrôle de l'étanchéité
- Rapport du contrôle de compactage
- Rapport des contrôles visuels et télévisuels
- Rapports à fournir en 2 exemplaires,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 24/09/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

1. Convention n° : 52

Dossier n° EU/02 - 17
Etudes préalables d'assainissement

SOUS-PRÉFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

2. Attributaire :

Commune de Mareuil sur Ourcq
60 890 Mareuil sur Ourcq

3. Travaux concernés :

Etude parcellaire préalable à une mise en conformité des branchements d'assainissement en domaine privé.
Dérogation accordée avec effet au 26/11/2002.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 17 583 € HT
Montant des travaux retenus : 17 583 € HT

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
17 583 € HT	Subvention	70 %	12 308 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 24 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'ordre de service.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Rapport de l'étude parcellaire comprenant <u>pour chaque habitation</u> :
  - une fiche de présentation de l'habitation (n°, nom du propriétaire, adresse) et de l'assainissement existant ;
  - une fiche « plan des installations » présentant la parcelle, les aménagements, et l'habitation ;
  - le devis des travaux à exécuter.

  Ce rapport contiendra également les tableaux de synthèse par rue et par bassin de collecte des coûts de raccordement au réseau public et des difficultés de raccordement.
- La base de données permettant le suivi de la phase travaux.
- Rapports définitifs à fournir en 2 exemplaires.
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 24/09/02
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

1. Convention n° : 53

Dossier n° EU/02 - 36
Travaux en assainissement collectif – Branchements des particuliers.

2. Attributaire :

Commune de Mareuil sur Ourcq
60 890 Mareuil sur Ourcq

3. Travaux concernés :

Animation d'une campagne de raccordement au réseau d'assainissement collectif liée à la convention n°52 concernant une étude parcellaire préalable. Dérogation accordée avec effet au 26/11/2002.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 21 605 € HT
Montant des travaux retenus : 21 605 € HT

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
21 605 € HT	Subvention	50 %	10 803 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 36 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'ordre de service.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Rapports définitifs à fournir en 2 exemplaires comprenant notamment : les fiches habitations réactualisées, l'état d'avancement trimestriel, le rapport de synthèse final, les certificats de conformité des 69 branchements contrôlés.
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Bureau du 10 avril 2003

DELIBERATION DU BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

****

Date de la séance : 10 avril 2003, mairie de Nanteuil le Haudouin (salle du Conseil) à 18 heures
Date de convocation : 28 mars 2003
Membres du Bureau : 21
Présents : 17
Pouvoirs : 0
Votants : 17

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Michel CASSA, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents ayant donné pouvoir : aucun

Excusés : MM. Jean-Luc CHARTIER, Luc JEANMET, Guy MOREAU, et Jean-Claude NAU

Invités : Mme Sandrine MAHLER (Conseil Régional de Picardie), et M. Christian ZAMBELLI

*****

Délibération n° 31 / 2003

Objet : ***Contrat rural - Volet Collectivités - Programme d'actions 2003. Attribution d'aides.***

Vu la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

Vu la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

Vu la délégation du 13 décembre 2001 pour l'examen des dossiers instruits dans le cadre du contrat rural et la décision de versement des subventions,

Vu la délibération du 12 décembre 2002 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget du programme d'actions 2003 du contrat rural,

Après avoir pris connaissance des demandes d'aides déposées par les collectivités du pays de Valois, dans le cadre du contrat rural,

Considérant les avis qu'ont porté le Comité technique Collectivités et le Comité de pilotage sur ces demandes d'aides,

Le Bureau
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Bureau du 10 avril 2003

***Valide* le document annexé,**

***Décide* d'attribuer :**

➢ A la commune de Auger Saint Vincent	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540 €
➢ A la commune de Baron	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540 €
➢ A la commune de Ermenonville	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540 €
➢ A la commune de Chèvreville	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540 €
➢ A la commune de Gondreville	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540 €
➢ A la commune de Varinfroy	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540€
➢ A la commune de Neufchelles	Pour la mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540€
➢ A la commune de Fresnoy le Luat	Pour une étude destinée à recueillir l'avis d'un hydrogéologue sur la faisabilité des assainissements individuels, et l'incidence des rejets d'effluents traités sur les eaux souterraines.	Une subvention de 1 046, 50 €
➢ A la commune de Lévignen	Pour une étude géologique complémentaire de l'étude d'assainissement de deuxième phase relative au hameau de Boissy - Lévignen	Une subvention de 4 455, 50 €
➢ A la commune de Morienval	Pour une étude diagnostique du réseau d'assainissement et de la station d'épuration	Une subvention de 58 100 €
➢ A la commune de Brégy	Pour la construction d'une station d'épuration de 800 équivalents – habitants (Marché Hydréa) – Maîtrise d'œuvre, coordination S.P. S. Contrôles techniques, amenée des réseaux d'eau et d'électricité et France Télécom. **Deuxième tranche de financement.**	Une subvention de 52 050 €
➢ Au syndicat intercommunal des eaux d'Ivors - Boursonne	Pour la réalisation de travaux d'amélioration de la sécurité d'alimentation en eau potable. Réhabilitation du réservoir sur tour de Boursonne d'une capacité de 75 m3 : étanchéité intérieure et extérieure de la cuve. Maîtrise d'œuvre. Confection d'un by-pass pour assurer l'alimentation en eau potable des habitants pendant la durée des travaux.	Une subvention de 26 400 €

Bureau du 10 avril 2003

Autorise **le Président à signer les documents permettant le versement de ces subventions,**

Dit **que les crédits sont inscrits au budget primitif 2003, chapitre 65, article 65 754.**

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

Contrat rural du Pays de Valois – Réunion du Comité de pilotage du 28/03/03

VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES

Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	ubventio aux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
EU/03-25	Commune d'Auger Saint Vincent 60 800	Mise à enquête publique de la décision de zonage	2 200 € T.T.C.	0 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du plan de zonage Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/03-26	Commune de Baron 60 300	Mise à enquête publique de la décision de zonage	2 200 € T.T.C.	0 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du plan de zonage Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/03-27	Commune d'Ermenonville 60850	Mise à enquête publique de la décision de zonage	2 200 € T.T.C.	0 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du plan de zonage Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/03-28	Commune de Chèvreville 60440	Mise à enquête publique de la décision de zonage	2 200 € T.T.C.	0 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du plan de zonage Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/03-16	Commune de Gondreville 60117	Mise à enquête publique de la décision de zonage	2 200 € T.T.C.	0 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du plan de zonage Attestation d'achèvement et de conformité des travaux

A

VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES

Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	ubventio aux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
EU/03 -15	Commune de Varinfroy 60 890	Mise à enquête publique de la décision de zonage	2 200 € T.T.C.	0 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du plan de zonage Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/03-14	Commune de Neufchelles 60890	Mise à enquête publique de la décision de zonage	2 200 € T.T.C.	0 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du plan de zonage Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/03-20	Commune de Fresnoy le Luat 60800	Etude destinée à recueillir l'avis d'un hydrogéologue sur la faisabilité des assainissements individuels, l'incidence des rejets d'effluents sur les eaux souterraines. Dérogation accordée avec effet au 17/02/03	1 495 € T.T.C.	0 %	1 046, 50 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'ordre de service ou de la lettre de commande. Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Rapport définitif de l'étude en 2 exemplaires, - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.
EU/03-21	Commune de Lévignen 60800	Etude géologique complémentaire de l'étude d'assainissement de deuxième phase relative au hameau de Boissy – Lévignen.	6 365 € H.T.	0 %	4 455, 50 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'ordre de service ou de la lettre de commande. Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Rapport définitif de l'étude en 2 exemplaires, - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

Contrat rural du Pays de Valois – Réunion du Comité de pilotage du 28/03/03

VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES

Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	Subvention Taux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
EU/03-02	Commune de Morienval 60127	Etude diagnostique du réseau d'assainissement et de la station d'épuration.	83 000€ H.T.	70 %	58 100 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 24 mois Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'ordre de service ou de la lettre de commande. Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Résultats des tests à la fumée, de l'inspection télévisée et des tests au colorant dans le cadre des visites domiciliaires, - Rapport définitif de l'étude en 2 exemplaires, - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.
EU/02-33 (03)	Commune de Brégy 60440	Construction d'une station d'épuration de 800 équivalents-habitants (Marché Hydréa) – Maîtrise d'œuvre, coordination S.P.S. Contrôles techniques, amenée des réseaux d'eau, d'électricité et France télécom. **Deuxième tranche de financement.**	104 099 € H.T.	50 %	52 050 €	Elimination de la pollution égale ou supérieure à : Matières organiques : 45 kg/jour ou 94 % d'efficacité Matières en suspension : 67,8 kg/jour ou 94 % d'efficacité Matières azotées : 10,2 kg/jour ou 85 % d'efficacité Délai contractuel d'exécution des travaux = 36 mois Réaliser une étude du milieu naturel pour observer la qualité amont/aval du point de rejet sur le rû d'Oissery du système d'assainissement actuel, puis de la future station d'épuration. Fournir les données de l'autosurveillance à la Communauté de Communes du Pays de Valois. Au commencement des travaux, fournir une copie de l'ordre de service ainsi qu'une copie du marché. Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Procès verbaux d'étanchéité des bassins et des essais d'oxygénation, - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.
EP/03-04	Syndicat intercommunal des eaux d'Ivors – Boursonne 60141 Ivors	Travaux d'amélioration de la sécurité d'alimentation en eau potable. Réhabilitation du réservoir sur tour de Boursonne d'une capacité de 75 m3 : étanchéité intérieure et extérieure de la cuve. Maîtrise d'œuvre. Confection d'un by-pass pour assurer l'alimentation en eau potable des habitants pendant la durée des travaux.	52 800 € H.T.	50 %	26 400 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 36 mois Pièces à fournir au commencement des travaux : copie du marché de travaux et de l'ordre de service. Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 28/03/03
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

1. Convention n° : 54

Dossier n° EU/03 - 25
Zonage d'assainissement

SOUS-PREFEC
15 AVR. 200
60300 SENLI

2. Attributaire :

Commune de Auger Saint Vincent
60800 Auger Saint Vincent

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 28/03/03
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

1. Convention n° : 55

Dossier n° EU/03 - 26
Zonage d'assainissement

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

2. Attributaire :

Commune de Baron
60300 Baron

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 28/03/03
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

1. Convention n° : 56

Dossier n° EU/03 - 27
Zonage d'assainissement

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

2. Attributaire :

Commune d' Ermenonville
60850 Ermenonville

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 28/03/03
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

1. Convention n° : 57

Dossier n° EU/03 - 28
Zonage d'assainissement

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

2. Attributaire :

Commune de Chèvreville
En Mairie
60440 Chèvreville

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 28/03/03
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

1. Convention n° : 58

Dossier n° EU/03 - 16
Zonage d'assainissement

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

2. Attributaire :

Commune de Gondreville
60117 Gondreville

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 28/03/03
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

1. Convention n° : 59

Dossier n° EU/03 - 15
Zonage d'assainissement

2. Attributaire :

Commune de Varinfroy
En Mairie
60890 Varinfroy

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 28/03/03
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

1. Convention n° : 60

Dossier n° EU/03 - 14
Zonage d'assainissement

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

2. Attributaire :

Commune de Neufchelles
En mairie
60890 Neufchelles

3. Travaux concernés :

Mise à enquête publique de la décision de zonage.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 2 200 € TTC
Montant des travaux retenus : 2 200 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
2 200 € TTC	Subvention	70 %	1 540 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Délibération d'approbation du plan de zonage,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 28/03/03
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

1. Convention n° : 61

Dossier n° EU/03 - 20
Lutte contre la pollution des collectivités locales. Etude préalable à une décision.

2. Attributaire :

Commune de Fresnoy le Luat
60800 Fresnoy le Luat

3. Travaux concernés :

Etude destinée à recueillir l'avis d'un hydrogéologue sur la faisabilité des assainissements individuels, et l'incidence des rejets d'effluents traités sur les eaux souterraines. Une dérogation a été accordée avec effet au 17/02/03.

4. Concours financiers :

Montant des travaux présentés : 1 495 € TTC
Montant des travaux retenus : 1 495 € TTC

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
1 495 € TTC	Subvention	70 %	1 046, 50 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'ordre de service ou de la lettre de commande.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Rapport définitif de l'étude à fournir en 2 exemplaires,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières :

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 28/03/03
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

1. Convention n° : 62

Dossier n° EU/03 - 21
Etude préalable d'assainissement

2. Attributaire :

Commune de Lévignen
60800 Lévignen

3. Travaux concernés :

Etude géologique complémentaire de l'étude d'assainissement de deuxième phase relative au hameau de Boissy Lévignen (liée à la convention d'aide financière n°..... passée avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie) .

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 6 365 € H.T.
Montant des travaux retenus : 6 365 € H.T.

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
6 365 € H.T.	Subvention	70 %	4 455, 50 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 18 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'ordre de service ou de la lettre de commande.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Rapport définitif de l'étude à fournir en deux exemplaires,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 28/03/03
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

1. Convention n° : 63

Dossier n° EU/03 - 02
Etude préalable d'assainissement

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

2. Attributaire :

Commune de Morienval
60127 Morienval

3. Travaux concernés :

Etude diagnostique du réseau d'assainissement et de la station d'épuration.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 83 000 € H.T.
Montant des travaux retenus : 83 000 € H.T.

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
83 000 € H.T.	Subvention	70 %	58 100 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 24 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'ordre de service ou de la lettre de commande.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Résultats des tests à la fumée, de l'inspection télévisée et des tests au colorant dans le cadre des visites domicilaires,
- Rapport final de l'étude à fournir en deux exemplaires,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 28/03/03
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

1. Convention n° : 64

Dossier n° EU/02 – 33 (03)
Epuration des collectivités locales

2. Attributaire :

Commune de Brégy
Mairie
60 440 Brégy

3. Travaux concernés :

Construction d'une station d'épuration de 800 équivalents – habitants (Marché Hydréa) . Maîtrise d'œuvre. Coordination SPS. Contrôles techniques. Amenée des réseaux d'eau, électrique et France télécom.
2ème tranche de financement, au titre du programme d'actions 2003 du contrat rural signé avec l'Agence de l'Eau Seine– Normandie. Convention liée à la convention n°32.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 606 510 € H.T.
Montant des travaux retenus : 104 099 € H.T.

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
104 099 € H.T.	Subvention	50 %	52 050 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Elimination d'une pollution égale ou supérieure à :

Matières organiques : 45 kg/ jour ou 94 % d'efficacité
Matières en suspension : 67,8 kg/ jour ou 94 % d'efficacité
Matières azotées : 10,2 kg/ jour ou 85 % d'efficacité

Délai contractuel d'exécution des travaux : 36 mois.
Réaliser une étude du milieu naturel pour observer la qualité amont/aval du point de rejet sur le rû d'Oissery du système d'assainissement actuel, puis de la future station d'épuration.
Fournir les données de l'autosurveillance à la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie du marché de travaux et de l'ordre de service.
Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Fourniture des procès verbaux d'étanchéité des bassins et des essais d'oxygénation,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 28/03/03
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/04/03

1. Convention n° : 65

Dossier n° EP/03 – 04
Alimentation en eau des collectivités locales. Stockage d'eau potable.

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2003
60300 SENLIS

2. Attributaire :

Syndicat intercommunal des eaux d'Ivors Boursonne
Mairie d'Ivors
60 141 Ivors

3. Travaux concernés :

Travaux d'amélioration de la sécurité d'alimentation en eau potable. Réhabilitation du réservoir sur tour de Boursonne d'une capacité de 75 m3 : étanchéité intérieure et extérieure de la cuve. Maîtrise d'œuvre.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 66 704 € H.T.
Montant des travaux retenus : 52 800 € H.T.

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
52 800 € H.T.	Subvention	50 %	26 400 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 36 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie du marché de travaux et de l'ordre de service.
Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Procès verbaux de réception
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Bureau du 5 mai 2003

DELIBERATION DU BUREAU PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

Date de la séance : 5 mai 2003, mairie de Nanteuil le Haudouin (salle du Conseil) à 18 heures
Date de convocation : 7 avril 2003
Membres du Bureau : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe CALLENS, Hubert BRIATTE, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

SOUS-PREFECTURE
- 4 JUIN 2003
60300 SENLIS

Absents excusés : Philippe BOULLAND, Luc JEANMET et Guy MOREAU

Absents : MM. Dominique LEGER, Michel CASSA, Philippe MOQUET

Invités : Messieurs BURATTI, TRAISNEL, LAISIER, FOUBERT, SALMON, Mesdames DOUAT et MICHOT.

****

Objet : ***Contrat rural - Volet Collectivités - Programme d'actions 2002. Prolongation du délai des conventions financières n°16 et n°18 passées entre la Communauté de Communes du Pays de Valois et les communes de Betz et d'Ermenonville.***

Vu la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

Vu la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

Vu la délégation du 13 décembre 2001 pour l'examen des dossiers instruits dans le cadre du contrat rural et la décision de versement des subventions,

Vu la délibération du 13 décembre 2001 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget du programme d'actions 2002 du contrat rural,

Vu la délibération du Bureau par délégation de l'assemblée générale du 28 février 2002,

Considérant les demandes des communes de Betz et d'Ermenonville de prolonger les délais des travaux des conventions financières n°16 et n°18,

Le Bureau
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Bureau du 5 mai 2003

Décide **de prolonger les délais des conventions financières suivantes :**

Convention n°18 Dossier n° EP/ 02-03 Travaux liés à la production d'eau potable	Attributaire : **Commune d'Ermenonville**	Travaux concernés : **Mise en place d'un poste de désinfection à la station de pompage**	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 1 970 €	**Délai de commencement des travaux prolongé de 9 mois, à compter du 11 mars 2003.** **Délai d'exécution des travaux prolongé de 9 mois, à compter du 11 mars 2003.**
Convention n° 16 Dossier n° EU/02 – 15 Travaux liés à la création d'ouvrages de traitement des eaux usées	Attributaire : **Commune de Betz**	Travaux concernés : **Acquisition d'un terrain dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration**	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 2 932 €	**Délai de commencement des travaux prolongé de 9 mois, à compter du 12 mars 2003 .** **Délai d'exécution des travaux prolongé de 9 mois, à compter du 12 mars 2003.**

SOUS-PREFECTURE
- 4 JUIN 2003
60300 SENLIS

Fait à Nanteuil, le 5 mai 2003

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

SOUS-PREFECTURE
16 JUIN 2003
60300 SENLIS

DELIBERATION DU BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Date de la séance : 5 juin 2003, mairie de Nanteuil le Haudouin (salle du Conseil) à 18 heures
Date de convocation : 21 mai 2003
Membres du Bureau : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 1
Votants : 17

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean Claude NAU (Péroy-Les-Gombries) à M. Philippe BOULLAND (Betz).

Excusés : MM. Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Luc JEANMET, et Dominique LEGER.

*****

Délibération n° 33 / 2003

OBJET : Communication (2003-2004)

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU La délégation d'attribution du 13 avril 2001, du Conseil Communautaire au Bureau, autorisant celui-ci à se prononcer sur les demandes de subvention dans le cadre du Fonds Régional de Développement Local ;

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire du 31 mars 2003 a approuvé le projet de communication aux habitants qui lui était proposé et a inscrit les dépenses correspondantes au Budget Primitif 2003 à l'article 611, en fonction 023.

CONSIDERANT que cette action contribue à renforcer la cohésion du territoire et son identité, la CCPV peut solliciter auprès du Conseil Régional de Picardie une subvention au titre du FRDL sur les années 2003 et 2004 (6 numéros) selon le plan de financement suivant :

Coût total :			40 751 € TTC
CCPV :	50 %	soit	20 375, 50 €
Conseil régional :	50 %	soit	20 375, 50 €

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOUS-PREFECTURE
16 JUIN 2003
60300 SENLIS

APPROUVE le plan de financement proposé ;

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à demander une subvention au Conseil régional de Picardie ;

PROPOSE d'inscrire la recette de 20 375, 50 € en Décision Modificative n°1 : le Conseil Communautaire se prononcera le 26 juin 2003 ;

AUTORISE le Président à demander une dérogation pour commencement anticipé au 29 avril 2003 (date d'établissement du devis).

Fait à NANTEUIL LE HAUDOUIN, le 5 juin 2003

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL LE HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

DELIBERATION DU BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Date de la séance : 5 juin 2003, mairie de Nanteuil le Haudouin (salle du Conseil) à 18 heures
Date de convocation : 21 mai 2003
Membres du Bureau : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 1
Votants : 17

SOUS-PREFECTURE
16 JUIN 2003
60300 SENLIS

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean Claude NAU (Péroy-Les-Gombries) à M. Philippe BOULLAND (Betz).

Excusés : MM. Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Luc JEANMET, et Dominique LEGER.

*****

Délibération n° 34 / 2003

OBJET : Programmation FRDL 2002-2004

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation d'attribution accordée par le Conseil Communautaire au Bureau, le 13 avril 2001,

CONSIDERANT le programme d'actions 2002-2003-2004 et le volet d'actions 2003 présentés au Bureau le 5 juin 2003, dont le détail figure en annexe à la présente délibération,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes peut présenter en 2003 un volet groupé d'actions, qui sera soumis à l'avis de la Commission Permanente du Conseil Régional de Picardie,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la programmation qui lui est présentée au titre du Fonds Régional de Développement Local pour 2002, 2003 et 2004 ;

APPROUVE le volet d'actions pour 2003, dont le détail figure en annexes ;

AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires auprès de la Région Picardie;

DEMANDE au Conseil Régional, après les avoir passées en revue (voir annexes), les dérogations pour commencement anticipé des actions dont le démarrage avant le fin du mois d'octobre 2003 est justifié.

Fait le 5 juin 2003, à Nanteuil-Le-Haudouin

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL LE HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
16 JUIN 2003
60300 SENLIS

DELIBERATION DU BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Date de la séance : 5 juin 2003, mairie de Nanteuil le Haudouin (salle du Conseil) à 18 heures
Date de convocation : 21 mai 2003
Membres du Bureau : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 1
Votants : 17

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean Claude NAU (Péroy-Les-Gombries) à M. Philippe BOULLAND (Betz).

Excusés : MM. Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Luc JEANMET, et Dominique LEGER.

SOUS-PREFECTURE
16 JUIN 2003
60300 SENLIS

*****

Délibération n° 35 / 2003

OBJET : Acquisition d'équipements sportifs pour les gymnases intercommunaux

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU La délégation d'attribution du 13 avril 2001, du Conseil Communautaire au Bureau, autorisant celui-ci à se prononcer sur les demandes de subvention dans le cadre du Fonds Régional de Développement Local ;

CONSIDERANT l'obsolescence de certains équipements sportifs des gymnases intercommunaux, il apparaît nécessaire de renouveler ceux-ci, afin de garantir aux habitants du Valois l'accès à des installations de qualité;

CONSIDERANT les devis joint en annexe à la présente délibération, et le plan de financement suivant :

* Coût total :	***11 894, 19 € HT***
* Subvention du Conseil Régional : *25 % du montant HT :*	2 973, 54 €
* Fonds de Compensation de la T.V.A. : *15,482 % du HT*	1 841, 45 €
* coût résiduel pour la Communauté de Communes :	9 631, 87 €

LE BUREAU COMMAUNAUTAIRE ,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement proposé ;

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à demander une subvention au Conseil régional de Picardie, au titre du Fonds Régional de Développement Local;

PROPOSE d'inscrire un supplément de **5 000 €** en Décision Modificative n°1 / 2003 : le Conseil Communautaire se prononcera le 26 juin 2003 ;

AUTORISE le Président à demander une dérogation pour achat anticipé au courant du mois de juillet 2003, afin que les afin que les gymnases soient rééquipés pour la rentrée scolaire 2003-2004.

Fait à NANTEUIL LE HAUDOUIN, le 5 juin 2003

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
16 JUIN 2003
60300 SENLIS

DELIBERATION DU BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Date de la séance : 5 juin 2003, mairie de Nanteuil le Haudouin (salle du Conseil) à 18 heures
Date de convocation : 21 mai 2003
Membres du Bureau : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 1
Votants : 17

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean Claude NAU (Péroy-Les-Gombries) à M. Philippe BOULLAND (Betz).

Excusés : MM. Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Luc JEANMET, et Dominique LEGER.

*****

SOUS-PREFECTURE
24 JUIL. 2003
60300 SENLIS

Délibération n° 35 bis / 2003

OBJET : contrat de prêt en reste à réaliser 2002

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La délégation d'attribution du 13 avril 2001, du Conseil au Bureau Communautaire, autorisant le recours à l'emprunt lorsque les écritures ont été inscrites au budget,

VU l'inscription de 699 646 € d'emprunts au budget 2003, en reports d'investissements du budget de 2002, correspondant au reste à réaliser d'emprunt que la Communauté de Communes est autorisée à souscrire sur les travaux de réhabilitation des gymnases,

M. DRILLET explique que pour compléter l'emprunt déjà souscrit en 2002 pour financer la réhabilitation des gymnases, il suffit de recourir à un emprunt d'un montant maximum de 400 000 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Article 1 :

DECIDE que la Communauté de Communes souscrira un contrat de prêt d'un **montant plafond de 400 000 €uros** pour terminer de financer le coût résiduel résultant des marchés de réhabilitation des gymnases intercommunaux du Valois :

Article 2 :

DONNE délégation au Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois pour choisir l'organisme de prêt, le taux d'intérêt, la durée de l'emprunt, et la régularité de remboursement des annuités (capital et intérêts) dans la limite du montant de dépenses précédemment défini ;

Article 3 :

AUTORISE M. Philippe DRILLET, Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois, à signer le contrat de prêt correspondant.

Article 4 :

DIT que le Président devra rendre compte au Bureau Communautaire du choix effectué conformément aux termes des articles 1, 2 et 3 de la présente délibération.

Fait à NANTEUIL LE HAUDOUIN, le 5 juin 2003

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
24 JUIL. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du vingt-six juin de l'an deux mille trois.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix juin deux mille trois.

Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 64
Pouvoirs : 14
Votants : 78

Présents : Mme DEGRAVE Catherine – MM. THEVENOT Michel(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre –GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – TISON Pierre – PETERS Stéphane(s) – DELLOUE Alain(s) – Mme RIPETTI Yvelines – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DAUDRE Yves – Mmes LEGEAY Nelly – ARONIS Henriette(s) – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle(s) – De BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LOISEL Georges – GAGE Daniel – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETRANG Jean-Claude – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – M. DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – CHARTIER Pierre(s) – Mme LE GOUEDEC(s) – MM. CHARDON Pierre – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – HEURTAUT Jean-Marc – BARA Alain – GONIAUX Joël – SAPET Joël – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – FOIX Pascal – Mme BRILLON Catherine – MM. PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – LAIGLE Pascal – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – LAFOND Marc – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – DELACOUR Patrice – DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. GUYOT Jacques – MORA Roger – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. LEROUX Michel (Acy en Multien) à Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis-Belleville) à Mme FOUANT Huguette (Le Plessis-Belleville) – M. PETREMENT Alain (Ermenonville) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil en Valois) – M. SEVERAUD Jean (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme DUMONT Christine (Morienval) – M. BRIATTE Hubert (Morienval) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chevreville) à Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. JEANMET Luc (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – Mme GIBERT Dominique (Reez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long).

COUR D'APPEL
30 JUIN 2003
60300 SENLIS

*****

Délibération n° 36 / 2003

Objet : **Réalisation d'une déchetterie à Le Plessis Belleville, lieu-dit « Enclos de Poclain »**
Marché à passer avec les entreprises COLAS et VULLO dans le cadre d'un groupement de commandes
Autorisation donnée à Monsieur le Président pour la signature des marchés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2003 décidant la réalisation d'une déchetterie à Le Plessis Belleville et la création d'un groupement de commandes pour la réalisation de quatre déchetteries,

VU la convention constitutive en date du 15 mai 2003 portant création d'un groupement de commandes avec le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, la Communauté de l'Agglomération Creilloise, la Communauté de Communes de la Basse Automne et la Commune de Saint Leu d'Esserent,

VU le déroulement de la procédure d'appel d'offres ouvert lancée à partir de l'avis d'appel public à la concurrence adressé au BOAMP, au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment ainsi qu'au « Parisien » le 7 mai 2003,

VU la décision de la commission d'appel d'offres du 24 juin 2003 d'attribuer les marchés pour les travaux de construction d'une déchetterie à Le Plessis Belleville comme suit :

Lot Gros-œuvre étendu : entreprise VULLO

Montant HT de base :	93 722,36 €
Montant HT des options	2 516,75 €
Montant HT maximum	96 239,11 €

Lot VRD Plantations : entreprise COLAS

Montant HT de base :	359 504,52 €
Montant HT des options	15 452,35 €
Montant HT maximum	374 956,87 €

Montant de l'opération : **471 195,98 € HT**
soit **563 550,39 € TTC**

Le Conseil Communautaire,

Sur la proposition de Monsieur le Président,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE du bon déroulement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la construction d'une déchetterie à Le Plessis Belleville et de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 24 juin 2003 attribuant le marché relatif aux travaux de VRD Plantations à la société COLAS pour un montant de 374 956,87 €HT d'une part, et le marché relatif au Gros-œuvre étendu à la société VULLO pour un montant de 96 239,11 €HT, d'autre part.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés avec les sociétés COLAS et VULLO.

Fait et délibéré le 26 juin 2003, à Péroy les Gombries,

Philippe DRILLET
Président de la Communauté
de Communes du Pays de Valois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

SOUS-PREFECTURE
30 JUIN 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PREFECTURE
04 JUIL. 2003
60300 SENLIS

*****

Séance du vingt-six juin de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le dix juin deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 64
Pouvoirs : 14
Votants : 78

Présents : Mme DEGRAVE Catherine – MM. THEVENOT Michel(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre –GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – TISON Pierre – PETERS Stéphane(s) – DELLOUE Alain(s) – Mme RIPETTI Yvelines – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DAUDRE Yves – Mmes LEGEAY Nelly – ARONIS Henriette(s) – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle(s) – De BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LOISEL Georges – GAGE Daniel – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETRANG Jean-Claude – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – M. DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – CHARTIER Pierre(s) – Mme LE GOUEDEC(s) – MM. CHARDON Pierre – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – HEURTAUT Jean-Marc – BARA Alain – GONIAUX Joël – SAPET Joël – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – FOIX Pascal – Mme BRILLON Catherine – MM. PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – LAIGLE Pascal – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – LAFOND Marc – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – DELACOUR Patrice – DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. GUYOT Jacques – MORA Roger – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. LEROUX Michel (Acy en Multien) à Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis-Belleville) à Mme FOUANT Huguette (Le Plessis-Belleville) – M. PETREMENT Alain (Ermenonville) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil en Valois) – M. SEVERAUD Jean (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme DUMONT Christine (Morienval) – M. BRIATTE Hubert (Morienval) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chevreville) à Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. JEANMET Luc (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – Mme GIBERT Dominique (Reez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long).

*****

Délibération n° 37 / 2003

Objet : adoption de la Décision Modificative numéro un, au budget pour l'année 2003

VU l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la procédure budgétaire et comptable de la circulaire M14

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire, réuni le 5 juin 2003, sur la proposition de Décision Modificative qui lui a été soumise.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOPTE la Décision Modificative n° 1 au budget pour l'année 2003, jointe à la présente délibération et ses annexes, pour un montant de 1 236 580 € en dépenses et de 928 348,50 € en recettes.

PRECISE que le budget total se décompose comme suit :

- les dépenses de fonctionnement s'établissent à 9 177 816,32 € ;
- les recettes de fonctionnement s'établissent à 10 307 569,34 € ;
- les dépenses d'investissement s'établissent à 3 447 890,81 € ;
- les recettes d'investissement s'établissent à 3 279 950,34 €.

SOUS-PREFECTURE
04 JUIL. 2003
60300 SENLIS

D'où un total de dépenses de **12 625 707,13 €** et un total de recettes de **13 587 519,68 €**.

Fait et délibéré le 26 juin 2003, à Péroy-Les-Gombries,

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DU VALOIS
60300
NANTEUIL le HAUDOUIN

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

6 021 600	Département de l'Oise Trésorerie de Nanteuil le Haudouin Communauté de Communes du Pays de Valois	**Décision modificative n° 1 - 2003**

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 103
Nombre de membres présents: 64
Nombre de suffrages exprimés: 78
Nombre de votes POUR: 78
CONTRE: 0
Date de convocation: 10 juin 2003

SOUS-PREFECTURE
04 JUIL. 2003
60300 SENLIS

Présentée par le Président, à Péroy-lès-Gombries (Oise) le 26 juin 2003
Le Président

Délibérée par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire
A Péroy-lès-Gombries (Oise) le 26 juin 2003

Les membres du Conseil Communautaire

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous-préfecture de SENLIS (Oise),
le et de la publication le
A Nanteuil le Haudouin (Oise), le

Le Président

Décisions modificatives

Du n°00000001 au n°00000001

(en Euros)

Numéro	Date	Motif
00000001	**26/06/2003**	**décision modificative n°1 de 2003**

Sens	Article		Chapitre	Fonction	Opération	Programme	Montant dép.	Montant rec.
Dép	617	Etudes et recherches		522			7 000,00	
Dép	272	Titres immobilisés (droits de créance)		01			300 000,00	
Dép	65754	Communes		811			891 600,00	
Dép	62878	A d'autres organismes		90			8 580,00	
Dép	2184	Mobilier		253			3 000,00	
Dép	2188	Autres		253			5 000,00	
Dép	60621	Combustibles		253			10 000,00	
Dép	6156	Maintenance		253			7 000,00	
Dép	60636	Vêtements de travail		523			1 400,00	
Dép	6218	Autres personnel extérieur		523			1 800,00	
Dép	633	Impôts,taxes&vers.assi.sur rémuné.(autres organi		523			1 000,00	
Dép	6474	Versements aux autres oeuvres sociales		523			200,00	
Dép	64131	Rémunération		311			-35 000,00	
Dép	6574	Subv.fonct.aux asso.&autres organ.de droits privé		311			35 000,00	
Rec	1322	Régions		023				20 375,50
Rec	1322	Régions		253				2 973,00
Rec	7478	Autres organismes		811				900 000,00
Rec	7473	Départements		311				1 500,00
Rec	7474	Communes		522				3 500,00
						Totaux	1 236 580,00	928 348,50
						Solde	**-308 231,50**	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du vingt-six juin de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le dix juin deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 64
Pouvoirs : 14
Votants : 78

Présents : Mme DEGRAVE Catherine – MM. THEVENOT Michel(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre –GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – TISON Pierre – PETERS Stéphane(s) – DELLOUE Alain(s) – Mme RIPETTI Yvelines – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DAUDRE Yves – Mmes LEGEAY Nelly – ARONIS Henriette(s) – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle(s) – De BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LOISEL Georges – GAGE Daniel – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETRANG Jean-Claude – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – M. DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – CHARTIER Pierre(s) – Mme LE GOUEDEC(s) – MM. CHARDON Pierre – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – HEURTAUT Jean-Marc – BARA Alain – GONIAUX Joël – SAPET Joël – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – FOIX Pascal – Mme BRILLON Catherine – MM. PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – LAIGLE Pascal – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – LAFOND Marc – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – DELACOUR Patrice – DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. GUYOT Jacques – MORA Roger – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. LEROUX Michel (Acy en Multien) à Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis-Belleville) à Mme FOUANT Huguette (Le Plessis-Belleville) – M. PETREMENT Alain (Ermenonville) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil en Valois) – M. SEVERAUD Jean (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme DUMONT Christine (Morienval) – M. BRIATTE Hubert (Morienval) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chevreville) à Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. JEANMET Luc (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – Mme GIBERT Dominique (Reez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long).

*****

SOUS-PREFECTURE
- 4 JUIL. 2003
SENLIS

Délibération n° 38 / 2003

Objet : **Attribution de subventions (canton de Nanteuil-Le-Haudouin)**

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14 et la réglementation afférente à l'article 657,

VU les projets présentés par les différentes associations,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 25 / 2003 du 31 mars 2003 ;

CONSIDERANT que chaque commission locale dispose d'une enveloppe globale de 19 827, 38 € pour proposer au Conseil Communautaire des subventions aux associations de chaque canton ;

CONSIDERANT les projets présentés au Conseil Communautaire, après avis donné par la Commission locale du canton de NANTEUIL LE HAUDOUIN, réunie le 23 juin 2003;

Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions suivantes :

- **Canton de NANTEUIL LE HAUDOUIN :**

- ACAIL	1 143,36 €
- Sport Libre	7 620 €
- Centre Social de NANTEUIL LE HAUDOUIN	609,79 €
- FSE du Collège G. Cale	1 900 €
- Initiation à l'Archerie (Collège G. Cale)	488 €
- ANESI – Echanges Internationaux Collège G. Cale	1 676,93 €
- Enseignement Langues Vivantes	228,67 €
- Ass. Sportive Collège G. Cale	3 048,98 €
- Centre de Documentation Collège	1 524,49 €
- E.P.S. Collège, deux séjours découverte	1 578,15 €
TOTAL de subventions / canton attribuées au 26 juin 2003	**19 818,37 €**

PRECISE que les subventions ne seront versées que sous réserve que les associations concernées aient envoyé leur dossier, rempli en bonne et due forme, à la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Fait et délibéré le 26 juin 2003, à Péroy-Les-Gombries

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60300 NANTEUIL le HAUDOUIN

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

SOUS-PREFECTURE
- 4 JUIL. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du vingt-six juin de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le dix juin deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 64
Pouvoirs : 14
Votants : 78

Présents : Mme DEGRAVE Catherine – MM. THEVENOT Michel(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre –GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – TISON Pierre – PETERS Stéphane(s) – DELLOUE Alain(s) – Mme RIPETTI Yvelines – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DAUDRE Yves – Mmes LEGEAY Nelly – ARONIS Henriette(s) – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle(s) – De BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LOISEL Georges – GAGE Daniel – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETRANG Jean-Claude – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – M. DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – CHARTIER Pierre(s) – Mme LE GOUEDEC(s) – MM. CHARDON Pierre – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – HEURTAUT Jean-Marc – BARA Alain – GONIAUX Joël – SAPET Joël – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – FOIX Pascal – Mme BRILLON Catherine – MM. PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – LAIGLE Pascal – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – LAFOND Marc – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – DELACOUR Patrice – DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. GUYOT Jacques – MORA Roger – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. LEROUX Michel (Acy en Multien) à Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis-Belleville) à Mme FOUANT Huguette (Le Plessis-Belleville) – M. PETREMENT Alain (Ermenonville) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil en Valois) – M. SEVERAUD Jean (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme DUMONT Christine (Morienval) – M. BRIATTE Hubert (Morienval) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chevreville) à Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. JEANMET Luc (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – Mme GIBERT Dominique (Reez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long).

SOUS-PREFECTURE
04 JUIL. 2003
60300 SENLIS

*****

Délibération n° 39 / 2003

Objet : **Attribution de subventions – enveloppe « Projets de territoires »**

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14 et la réglementation afférente à l'article 628,

VU les projets présentés par les associations Radio Valois Multien et Musique en Valois,

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire dispose chaque année d'une enveloppe globale de 38 112 € pour attribuer des subventions aux associations dont l'activité entre dans le cadre du projet de territoire du Pays de Valois,

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire a déjà accordé 30 130 € de subventions le 31 mars 2003, et qu'il reste donc **7 782 €** disponibles pour d'autres attributions,

CONSIDERANT les projets présentés au Conseil Communautaire, après avis favorable donné par le Bureau Communautaire réuni le 5 juin 2003 ;

Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré,
A 77 voix pour, et une abstention

ATTRIBUE les subventions suivantes :

- Radio Valois Multien (mise en place d'une liaison téléphonique)	2 400 €
- association Musique en Valois (manif. « Les Jardins d'Ermenonville)	5 380 €
TOTAL de subventions attribuées par le Conseil réuni le 26 juin 2003	**7 780 €**

Fait et délibéré le 26 juin 2003, à Péroy-Les Gombries

COMMUNAUTE DE COMMUNES
LE PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

SOUS-PREFECTURE
04 JUIL. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du vingt-six juin de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le dix juin deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 64
Pouvoirs : 14
Votants : 78
Présents : Mme DEGRAVE Catherine – MM. THEVENOT Michel(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre –GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – TISON Pierre – PETERS Stéphane(s) – DELLOUE Alain(s) – Mme RIPETTI Yvelines – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DAUDRE Yves – Mmes LEGEAY Nelly – ARONIS Henriette(s) – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle(s) – De BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LOISEL Georges – GAGE Daniel – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETRANG Jean-Claude – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – M. DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – CHARTIER Pierre(s) – Mme LE GOUEDEC(s) – MM. CHARDON Pierre – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – BARIZET Jean-Claude.
Absents : MM. JEZIERSKI Richard – HEURTAUT Jean-Marc – BARA Alain – GONIAUX Joël – SAPET Joël – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – FOIX Pascal – Mme BRILLON Catherine – MM. PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – LAIGLE Pascal – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – LAFOND Marc – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – DELACOUR Patrice – DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. GUYOT Jacques – MORA Roger – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.
Pouvoirs : M. LEROUX Michel (Acy en Multien) à Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis-Belleville) à Mme FOUANT Huguette (Le Plessis-Belleville) – M. PETREMENT Alain (Ermenonville) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil en Valois) – M. SEVERAUD Jean (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme DUMONT Christine (Morienval) – M. BRIATTE Hubert (Morienval) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chevreville) à Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. JEANMET Luc (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – Mme GIBERT Dominique (Reez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long).

SOUS-PREFECTURE
- 4 JUIL. 2003
60300 SENLIS

*****

Délibération n° 40 / 2003

Objet : **rapport d'activité sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, pour l'exercice 2002**

VU l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le Décret ministériel n° 2000-404 du 11 mai 2000 prévoyant l'obligation d'établir annuellement, à l'appui du compte administratif, un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

VU la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU le Décret du 11 mai 2000 du Ministère de l'Aménagement de Territoire et de l' Environnement prévoyant d'établir chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers ;

CONSIDERANT le rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'exercice 2002, présenté au Bureau Communautaire du 5 juin 2003;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'information sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets dans la Communauté de Communes du Pays de Valois, pour l'exercice 2002.

INVITE les maires à le présenter à leur Conseil municipal et à le tenir à la disposition du public selon les textes en vigueur.

Fait et délibéré le 26 juin 2003, à Péroy-Les Gombries

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

SOUS-PREFECTURE
- 4 JUIL. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du vingt-six juin de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le dix juin deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 64
Pouvoirs : 14
Votants : 78
Présents : Mme DEGRAVE Catherine – MM. THEVENOT Michel(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre –GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – TISON Pierre – PETERS Stéphane(s) – DELLOUE Alain(s) – Mme RIPETTI Yvelines – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DAUDRE Yves – Mmes LEGEAY Nelly – ARONIS Henriette(s) – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle(s) – De BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LOISEL Georges – GAGE Daniel – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETRANG Jean-Claude – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – M. DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – CHARTIER Pierre(s) – Mme LE GOUEDEC(s) – MM. CHARDON Pierre – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – BARIZET Jean-Claude.
Absents : MM. JEZIERSKI Richard – HEURTAUT Jean-Marc – BARA Alain – GONIAUX Joël – SAPET Joël – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – FOIX Pascal – Mme BRILLON Catherine – MM. PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – LAIGLE Pascal – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – LAFOND Marc – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – DELACOUR Patrice – DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. GUYOT Jacques – MORA Roger – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.
Pouvoirs : M. LEROUX Michel (Acy en Multien) à Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis-Belleville) à Mme FOUANT Huguette (Le Plessis-Belleville) – M. PETREMENT Alain (Ermenonville) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil en Valois) – M. SEVERAUD Jean (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme DUMONT Christine (Morienval) – M. BRIATTE Hubert (Morienval) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chevreville) à Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. JEANMET Luc (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – Mme GIBERT Dominique (Reez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long).

SOUS-PREFECTURE
- 4 JUIL. 2003
60300 SENLIS

*****

Délibération n° 41 / 2003

Objet : Travaux de réhabilitation des gymnases de BETZ, de NANTEUIL LE HAUDOUIN, et de CREPY EN VALOIS – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité – année 2002

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les conventions de mandat signées entre la Communauté de Communes du Pays de Valois et la SEMOISE, portant délégation de la maîtrise d'ouvrage des opérations de réhabilitation des gymnases intercommunaux à ladite société ;

Après que Monsieur le Président ait exposé que dans le cadre de l'article 19 de la convention de mandat signée avec la SEMOISE, cette dernière doit adresser chaque année à la collectivité un compte rendu annuel ainsi qu'un bilan prévisionnel actualisé relatif à la réhabilitation des gymnases de BETZ, de CREPY EN VALOIS (gymnase Jules Michelet), et de NANTEUIL LE HAUDOUIN ;;

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu annuel 2002 qui lui est présenté ;

PRECISE qu'il attend le décompte général et définitif pour approuver l'ensemble de l'activité de la SEMOISE concernant la convention de mandat sus-citée.

Fait et délibéré le 26 juin 2003, à Péroy-Les-Gombries

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60140 NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
- 4 JUIL. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du vingt-six juin de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le dix juin deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 64
Pouvoirs : 14
Votants : 78

Présents : Mme DEGRAVE Catherine – MM. THEVENOT Michel(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre –GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – TISON Pierre – PETERS Stéphane(s) – DELLOUE Alain(s) – Mme RIPETTI Yvelines – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DAUDRE Yves – Mmes LEGEAY Nelly – ARONIS Henriette(s) – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle(s) – De BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LOISEL Georges – GAGE Daniel – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETRANG Jean-Claude – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – M. DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – CHARTIER Pierre(s) – Mme LE GOUEDEC(s) – MM. CHARDON Pierre – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – HEURTAUT Jean-Marc – BARA Alain – GONIAUX Joël – SAPET Joël – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – FOIX Pascal – Mme BRILLON Catherine – MM. PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – LAIGLE Pascal – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – LAFOND Marc – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – DELACOUR Patrice – DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. GUYOT Jacques – MORA Roger – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. LEROUX Michel (Acy en Multien) à Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis-Belleville) à Mme FOUANT Huguette (Le Plessis-Belleville) – M. PETREMENT Alain (Ermenonville) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil en Valois) – M. SEVERAUD Jean (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme DUMONT Christine (Morienval) – M. BRIATTE Hubert (Morienval) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chevreville) à Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. JEANMET Luc (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – Mme GIBERT Dominique (Reez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long).

*****

SOUS-PREFECTURE
- 4 JUIL. 2003
60520

Délibération n° 42 / 2003

OBJET : Délégations d'attribution – constat de conversion en €uros

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant le domaine des délégations de compétence du Conseil au Bureau et au Président,

VU les délibérations du 13 avril 2001 et du 13 décembre 2001, relatives aux délégations d'attribution précédemment accordées,

CONSIDERANT la nécessité de convertir en euros les montants en francs français des délégations d'attribution sus-citées,

CONSIDERANT qu'il est souhaitable de donner une plus grande marge de manœuvre au Bureau et au Président de la Communauté de Communes, pour faciliter la conduite de l'action intercommunale,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'unanimité,

PREND ACTE du constat de conversion en €uros des délégations d'attribution sus-citées,

MODIFIE les seuils des délégations d'attribution, de la manière suivante :

- Délégations d'attributions au Bureau :

AUTORISE la signature des conventions avec les partenaires publics et privés pour des actions comprises entre **8 000 €uros** et **25 000 €uros TTC**, lorsque les crédits ont été inscrits au budget.

DONNE au Bureau la compétence pour approuver les demandes de subventions concernant les projets dont le montant de la dépense ne dépasse pas **50 000 €uros**, et ce au maximum trois fois dans l'année.

- Délégations d'attribution au Président :

AUTORISE la signature de conventions avec les partenaires privés et publics pour les actions ne dépassant pas **8 000 euros TTC** lorsque les crédits ont été inscrits au budget.

AUTORISE l'imputation des dépenses inférieures à **800 €uros TTC** en section d'investissement lorsque la durabilité du bien est avérée.

AUTORISE l'encaissement des recettes dont le montant est inférieur à **5 000 €uros TTC.**

SOUS-PREFECTURE
- 4 JUIL. 2003
60300 SENLIS

Fait à Péroy-Les-Gombries, le 26 juin 2003

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL-le-HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du vingt-six juin de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le dix juin deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 64
Pouvoirs : 14
Votants : 78

Présents : Mme DEGRAVE Catherine – MM. THEVENOT Michel(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre –GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – TISON Pierre – PETERS Stéphane(s) – DELLOUE Alain(s) – Mme RIPETTI Yvelines – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DAUDRE Yves – Mmes LEGEAY Nelly – ARONIS Henriette(s) – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle(s) – De BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LOISEL Georges – GAGE Daniel – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETRANG Jean-Claude – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – M. DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – CHARTIER Pierre(s) – Mme LE GOUEDEC(s) – MM. CHARDON Pierre – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – HEURTAUT Jean-Marc – BARA Alain – GONIAUX Joël – SAPET Joël – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – FOIX Pascal – Mme BRILLON Catherine – MM. PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – LAIGLE Pascal – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – LAFOND Marc – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – DELACOUR Patrice – DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. GUYOT Jacques – MORA Roger – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. LEROUX Michel (Acy en Multien) à Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis-Belleville) à Mme FOUANT Huguette (Le Plessis-Belleville) – M. PETREMENT Alain (Ermenonville) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil en Valois) – M. SEVERAUD Jean (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme DUMONT Christine (Morienval) – M. BRIATTE Hubert (Morienval) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chevreville) à Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. JEANMET Luc (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – Mme GIBERT Dominique (Reez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long).

*****

SOUS-PREFECTURE
- 4 JUIL. 2003
CONFLANS

Délibération n° 43 / 2003

OBJET : règlement intérieur des gymnases

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant le modèle de règlement intérieur pour les gymnases intercommunaux du Valois qui a été présenté au Bureau qui a donné un avis favorable ;

Considérant la présentation qui a été faite de ce même règlement par le Président au Conseil Communautaire ;

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOPTE le modèle de règlement intérieur dont le projet est annexé à la présente délibération.

Fait le 26 juin 2003, à Péroy-Les-Gombries

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes

SOUS-PREFECTURE
- 4 JUIL. 2003
60300

Pays de Valois
Communaute de Communes
du Pays de Valois

REGLEMENT INTERIEUR PROVISOIRE
DU GYMNASE DE .....

Article 1 : Généralité

1- Le fonctionnement des gymnases et des salles est placé sous le contrôle et la responsabilité de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Elle en assure la gestion, en liaison avec le collège et les associations.

2- tout utilisateur doit prendre connaissance du présent règlement et s'engage formellement à souscrire sans restriction ni réserve aux dispositions prévues.

En cas de non-respect de celui-ci, des demandes d'indemnisation et/ou des sanctions pourront être appliquées allant de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive des installations sportives.

Article 2 : Utilisateurs

1- Durant les périodes scolaires (jours et heures de scolarité), les installations sportives sont réservées à l'usage exclusif des élèves du collège .....

2- Durant les périodes non réservées aux scolaires, les installations sont mises à la disposition des associations sportives réglementairement constituées et déclarées, selon un planning mis en place en début de saison. Par ailleurs, elles devront justifier d'une garantie collective ou individuelle auprès d'une compagnie d'assurance solvable pour les risques d'accidents étendus au tiers , matériel et corporel.

3 – Chaque utilisateur s'engage à respecter les horaires indiqués en annexe du présent Règlement Intérieur.

4 – La salle de sport est réservée en priorité à la pratique de l'éducation physique et des sports. Toute autre manifestation ne pourra être envisagée qu'avec l'accord de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

SOUS-PRÉFECTURE
- 4 JUIL. 2003
60300 SENLIS

Article 3 : Accès aux salles et utilisation

1 -l'accès aux salles pour les élèves du collège ..... n'est autorisé qu'aux jours et heures réservés et obligatoirement en présence et sous la responsabilité de leur enseignant d'EPS.

2 –l'accès aux installations pour les associations sportives n'est autorisé qu'aux jours et heures des séances d'entraînement ou de compétition de leur association sportive, prévues par le planning annuel et les plannings des vacances scolaires et toujours en présence et sous la responsabilité d'un éducateur. Les horaires établis préalablement devront être scrupuleusement respectés.

3 – l'accès et l'utilisation des salles ne sont réservés qu'aux usagers vêtus d'une tenue sportive comprenant obligatoirement des chaussures répondant aux normes d'utilisations des différents revêtements et qui seront en parfait état de propreté. Il est interdit aux usagers d'entrer dans les salles avec des chaussures ayant été utilisées à l'extérieur.

4 – l'accès du public, lors des manifestations, aux salles (salles sportives uniquement) est autorisé sous réserve de respecter le présent règlement. Les spectateurs sont tenus de bien s'y comporter sous peine d'expulsion. Le public présent se trouve sous la responsabilité du Président du club local ou de ses suppléants. Lors de manifestations sportives scolaires, le public n'est admis que sous la responsabilité du chef d'établissement organisateur.

5 – Les demandes d'utilisation exceptionnelle doivent être faites au Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois au moins 2 mois avant la manifestation. Ce dernier a toute faculté d'accepter ou de refuser celles-ci. Les demandes pour l'organisation de compétitions ou de manifestations pourront avoir priorité sur les séances d'entraînement réservées.

6 – En cas de manifestations sportives ou d'utilisations exceptionnelles, il appartient à l'organisateur de vérifier que toute les conditions de sécurité sont respectées et de solliciter le cas échéant la Commission de Sécurité.

Article 4 : Utilisation des salles et des équipements sportifs

1- Après chaque utilisation, le matériel sportif doit être rangé à l'endroit et à l'emplacement où il a été pris par les enseignants ou les dirigeants sportifs

2- les dirigeants et les enseignants sont invités à empêcher toute dégradation par les sportifs ou les scolaires dont ils ont la charge et doivent signaler tout acte de cette nature aux gardiens pour les suites à donner

3 – les usagers sont responsables des dégradations subies par les installations lors de leurs périodes d'utilisation.
Les frais de remise en état sont à leur charge ou à la charge des organismes responsables. Il est exigé de n'utiliser que du matériel propre et adapté dans les salles (ex ballon adapté au foot en salle) afin d'éviter de salir les murs.

4 – Aucun utilisateur n'a le droit de s'approprier ou d'emmener, même temporairement, une pièce quelconque du matériel.

5- Seuls les membres ayant participé à l'entraînement ou à la compétition pourront utiliser les douches sous le contrôle du responsable.

Article 5 : Propreté et fermeture des locaux

1 - La Communauté de Communes du Pays de Valois se charge de l'entretien quotidien des salles du gymnase

2 - Cependant, chaque groupe d'utilisateurs se doit de laisser à son départ l'ensemble des installations sportives (salles, vestiaires, sanitaires, ...) dans un parfait état de propreté

3 - Les lumières devront être éteintes, la fermeture des portes vérifiée et l'alarme (le cas échéant) activée par le dernier utilisateur de la journée.

Article 6 : Responsabilité et assurance

1- la Communauté de Communes du Pays de Valois ne peut en aucun cas être tenue responsable d'accident provoqué par du matériel défectueux ne lui appartenant pas. De même cette responsabilité ne peut être engagée dans le cas où le matériel intercommunal aurait, du fait d'une utilisation anormale, provoqué un accident.

2- les usagers sont seuls responsables des dommages causés par leur faute à des tiers.

3- Toute dégradation de matériel non intercommunal provoquée par des événements naturels (dégâts des eaux...) ne peut être prise en charge par la Communauté de Communes du Pays de Valois.

4 – Chaque propriétaire de matériel stocké dans le gymnase intercommunal devra s'assurer pour celui-ci et pour les risques liés à l'utilisation de la salle

5 – la Communauté de Communes du Pays de Valois décline toute responsabilité pour tous vols dont les utilisateurs ou les autres personnes présentes pourraient être victimes dans l'enceinte du gymnase.

6 - La Communauté de Communes du Pays de Valois ne pourra prendre à sa charge les frais occasionnés par les réparations des dégâts causés à la salle et au matériel soit par les utilisateurs soit par les organisateurs et leur public. Ces frais seront entièrement supportés par les utilisateurs. Les dommages ou dégâts occasionnés aux installations seront réparés aux frais des contrevenants.

Article 7 : Modification de l'état des lieux / sécurité

1-il est formellement interdit d'apporter des modifications à l'état des lieux, ainsi qu'aux installations propres au gymnase. La Communauté de Communes du Pays de Valois se réserve le droit d'interdire tout accessoire, produit, technique ou pratique pouvant porter atteinte à la conformité, à la salubrité des installations ou à la sécurité des usagers.

2 – Les frais occasionnés par la mise en place de matériel nécessaire à une compétition seront à la charge de l'organisation de ladite compétition.

3 – Il est strictement interdit

- de fumer
- de manger et boire (autre chose que de l'eau)
- d'introduire des animaux, dans les locaux du Gymnase.

Article 8 : Sanctions

A l'égard des associations utilisatrices, les infractions au présent règlement pourraient entraîner les sanctions suivantes :

- avertissement
- suspension temporaire
- exclusion définitive

Ces sanctions pourront frapper soit collectivement les associations, soit leurs membres pris individuellement.

Pour les scolaires : les sanctions scolaires pourront être appliquées

Fait à Nanteuil le Haudouin, le 07/05/2003

Le Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois
Philippe DRILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du vingt-six juin de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le dix juin deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 64
Pouvoirs : 14
Votants : 78
Présents : Mme DEGRAVE Catherine – MM. THEVENOT Michel(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre –GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – TISON Pierre – PETERS Stéphane(s) – DELLOUE Alain(s) – Mme RIPETTI Yvelines – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DAUDRE Yves – Mmes LEGEAY Nelly – ARONIS Henriette(s) – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle(s) – De BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LOISEL Georges – GAGE Daniel – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETRANG Jean-Claude – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – M. DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – CHARTIER Pierre(s) – Mme LE GOUEDEC(s) – MM. CHARDON Pierre – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – BARIZET Jean-Claude.
Absents : MM. JEZIERSKI Richard – HEURTAUT Jean-Marc – BARA Alain – GONIAUX Joël – SAPET Joël – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – FOIX Pascal – Mme BRILLON Catherine – MM. PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – LAIGLE Pascal – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – LAFOND Marc – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – DELACOUR Patrice – DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. GUYOT Jacques – MORA Roger – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.
Pouvoirs : M. LEROUX Michel (Acy en Multien) à Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis-Belleville) à Mme FOUANT Huguette (Le Plessis-Belleville) – M. PETREMENT Alain (Ermenonville) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil en Valois) – M. SEVERAUD Jean (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme DUMONT Christine (Morienval) – M. BRIATTE Hubert (Morienval) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chevreville) à Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. JEANMET Luc (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – Mme GIBERT Dominique (Reez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long).

*****

SOUS-PREFECTURE
- 4 JUIL. 2003
60300

Délibération n° 44 / 2003

Objet : **Compte de gestion du Receveur Communautaire**
Budget Principal de la Communauté de Communes

VU l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Compte de gestion 2002 présenté par le Receveur Communautaire concorde avec le Compte Administratif 2002 de la Communauté de Communes

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE du Compte de gestion du Receveur Communautaire concernant le Budget Principal de la Communauté de Communes pour 2002, qui lui est présenté par le Président ;

CONSTATE la certification dudit Compte de gestion par le trésorier, comptable de la collectivité, le résultat de l'exercice 2002 s'établissant de la façon suivante :

- *Section de fonctionnement :* **excédent de 1 677 297,48 €**
- *Section d'investissement :* **déficit de - 866 555,11 €**

AUTORISE le Président à signer le présent document.

Fait à Péroy-Les Gombries, le 26 juin 2003

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes

SOUS-PREFECTURE
- 4 JUIL. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du vingt-six juin de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le dix juin deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 64
Pouvoirs : 14
Votants : 78
Présents : Mme DEGRAVE Catherine – MM. THEVENOT Michel(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre –GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – TISON Pierre – PETERS Stéphane(s) – DELLOUE Alain(s) – Mme RIPETTI Yvelines – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DAUDRE Yves – Mmes LEGEAY Nelly – ARONIS Henriette(s) – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle(s) – De BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LOISEL Georges – GAGE Daniel – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETRANG Jean-Claude – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – M. DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – CHARTIER Pierre(s) – Mme LE GOUEDEC(s) – MM. CHARDON Pierre – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – BARIZET Jean-Claude.
Absents : MM. JEZIERSKI Richard – HEURTAUT Jean-Marc – BARA Alain – GONIAUX Joël – SAPET Joël – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – FOIX Pascal – Mme BRILLON Catherine – MM. PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – LAIGLE Pascal – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – LAFOND Marc – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – DELACOUR Patrice – DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. GUYOT Jacques – MORA Roger – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.
Pouvoirs : M. LEROUX Michel (Acy en Multien) à Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis-Belleville) à Mme FOUANT Huguette (Le Plessis-Belleville) – M. PETREMENT Alain (Ermenonville) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil en Valois) – M. SEVERAUD Jean (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme DUMONT Christine (Morienval) – M. BRIATTE Hubert (Morienval) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chevreville) à Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. JEANMET Luc (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – Mme GIBERT Dominique (Reez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long).

*****

Délibération n° 45 / 2003

Objet : **Convention de mission d'accompagnement pour l'élaboration du programme de Centre Social Rural de BETZ**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réaliser un pré-programme pour le futur équipement social polyvalent de proximité du canton de BETZ, qui précèdera les travaux de construction du Centre Social Rural ;

SOUS-PREFECTURE
04 JUIL. 2003
60300 SENLIS

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à l'aide d'un cabinet de conseil pour réaliser une telle étude, la Communauté de Communes ne disposant pas des moyens d'expertise nécessaires ;

CONSIDERANT la présentation faite par le Président de la convention d'accompagnement entre la Communauté de Communes et le Cabinet de Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement pour l'élaboration du pré-programme ci-dessus mentionné;

CONSIDERANT l'avis favorable donné par le Bureau Communautaire du 5 juin 2003 à la signature de cette convention ;

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la signature de ladite convention, dont un projet figure en annexe à la présente délibération ;

DECIDE que la Communauté de Communes versera la somme de **7 000 €** au C.A.UE. pour la réalisation de l'étude de pré-programmation, les crédits étant inscrits en Décision modificative n°1 / 2003;

PRECISE que la Communauté de Communes ne supportera que 50 % du coût total de cette étude, la Commune de BETZ participant à hauteur de **3 500 €** à son financement ;

Fait le 26 juin 2003, à Péroy-Les Gombries

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes

SOUS-PREFECTURE
04 JUIL. 2003
60300 SENLIS

Communauté de Communes du Pays de Valois

Convention de mission d'accompagnement

Assistance à l'élaboration du programme du futur équipement social de proximité du canton de Betz

SOUS-PREFECTURE
04 JUIL. 2003
60300 SENLIS

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE L'OISE
La Cabotière - Parc du Château - BP 439 - 60635 CHANTILLY CEDEX
TEL : 03 44 58 00 58 - E-mail : caue60@wanadoo.fr - FAX : 03 44 57 76 46

CAUE DE L'OISE

PREAMBULE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement est un organisme d'utilité publique.
Créé par la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture, il est chargé de promouvoir les politiques qualitatives de l'Architecture, de l'Aménagement et de l'Environnement à travers, notamment, l'exercice de sa mission d'assistance à la formation, de conseil auprès des acteurs de l'aménagement.
Mis en place en 1980 par le Conseil Général de l'Oise, il est notamment l'outil des communes et de toutes les institutions faisant appel à lui, devant lesquelles, il est responsable de ses actions et de l'efficacité de son travail.

Ces missions sont assurées soit à l'initiative du CAUE, soit à la demande de toute personne, publique ou privée. Elles sont gratuites lorsqu'elles s'inscrivent clairement dans les missions légales, dites de base.
Le programme d'activités du CAUE, arrêté par son conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale, prévoit notamment la mise en place de conventions ayant pour missions l'accompagnement des maîtres d'ouvrage.

CONTENU DE SES MISSIONS DE BASE

Conseiller, informer, sensibiliser les maîtres-d'ouvrage à l'amont des projets :

- En étant dans un premier temps à l'écoute de leurs attentes et en prenant en considération leurs intentions,
- En cernant les principaux enjeux patrimoniaux et problèmes rencontrés et en les restituant dans des problématiques plus larges et à la bonne échelle,
- En proposant aux maîtres d'ouvrage la mise en place de méthodes et de démarches appropriées aux besoins ainsi identifiés et en expliquant les modalités de mise en œuvre du futur projet et dans quelles conditions il est susceptible d'aboutir.

Cette prestation effectuée à titre gratuit, pourra être concrétisé par la rédaction de comptes-rendus, de visites, de brefs documents synthétisant les principales conclusions issues de l'intervention du CAUE ainsi qu'une proposition sur la démarche à engager au regard des enjeux en présence.

ACCOMPAGNEMENT

Sensibiliser les partenaires institutionnels et notamment les élus, le grand public et les différents acteurs du cadre de vie, au moyen de documents à caractère pédagogiques élaborés et diffusés par le CAUE. sur des thèmes intéressant ses domaines de compétences (fiches documentaires, plaquettes, ouvrages...).
Certaines de ces prestations, plus spécialisées et à destination de collectivités locales particulières, allant bien au-delà de la simple sensibilisation pouvant donner lieu à contre partie financière au profit du CAUE.

SOUS-PREFECTURE
04 JUIL. 2003
60300 SENLIS

Entre :

La Communauté de Communes du Pays de Valois, représentée par son Président, Monsieur **Philippe DRILLET,**

D'une part,

Et

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Oise (**CAUE de l'Oise**), La Cabotière, Parc du Château de Chantilly, BP 439, 60635 CHANTILLY, représenté par le directeur Monsieur **Michel QUEMENER,**

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - CONTENU DE LA MISSION

Cette mission d'accompagnement vise plus particulièrement :

- L'expression ou la formulation d'orientations qualitatives de programmation architecturale, répondant aux objectifs d'intérêt public définis à l'article 1er de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

- L'exercice, par la collectivité, de ses responsabilités de maître d'ouvrage résultant des obligations de l'article 2 de la loi du 12 juillet 1985 dite loi MOP.

A ce titre, la démarche proposée par le CAUE implique un éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique, une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.
L'intervention du CAUE prendra la forme d'une assistance à la commune pour élaborer le règlement, définir le programme du concours et accompagner les élus dans l'organisation et la constitution des éléments du dossier de concours

Article 2 - OBJET

La présente convention a pour objet une mission d'assistance et d'évaluation conduisant à l'élaboration du pré-programme du futur équipement social polyvalent de proximité du canton de Betz.
Ces études ont pour objectif d'aider le maître d'ouvrage à clarifier, définir, préciser et maîtriser sa commande en intégrant les spécificités du projet.

Article 3 - METHODOLOGIE

Phase 1- Recueil des données et détermination du champ des études pré-oprérationnelles

L'ensemble des données intéresse la programmation de cet équipement, il sera communiqué à l'issue de réunions, d'échanges d'informations, de visites avec les Elus et les différents utilisateurs de manière à appréhender le champ prospectif de la demande.

SOUS-PREFECTURE
04 JUIL. 2003
60300 SENLIS

Phase 2 - Approche globale du projet et affinement des objectifs
À partir des informations recueillies, et des références connues /ou/ recherchées, le CAUE proposera le pré-programme thématique permettant par étapes successives d'affiner et de cerner le contenu.

Phase 3 - Formation et validation du pré-programme
Le pré-programme exprimé, à l'attention de la maîtrise d'ouvrage et de ses partenaires, les lignes conductrices du projet, le concept spécifique de l'opération et les moyens à mettre en œuvre.
Il affirme l'opportunité de l'opération, sa faisabilité et en formule ses objectifs, il intègre l'opération dans un projet global à dimension politique, sociale, urbaine et économique.

Phase 4 - Préparation des documents nécessaires à la consultation de maîtrise d'œuvre.

Article 4 - MOYENS

Apport du CAUE
Le CAUE apporte le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire et l'ensemble de son expérience de conseil.

Apport de la Commauté de Communes du Pays de Valois et de la commune de Betz
Elles mettront à la disposition du CAUE tous les documents ou éléments de connaissance ou compétences internes lui permettant d'exercer sa mission de service public.

Article 5 - DUREE

La présente convention est conclue pour le temps nécessaire à l'accomplissement de la mission définie à l'article 2- **Echéance décembre 2003**
En cas de besoin, ce terme pourra être reporté par avenant.

Article 6 - MONTANT DE LA CONTRIBUTION

Le CAUE assume sur ses fonds propres, constitués notamment par le versement de la Taxe Départementale CAUE, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement afférentes au contenu de la mission.

Une participation volontaire et forfaitaire, inférieure au coût du marché, d'un montant de **7000Euros (sept mille euros)** sera versée par la communauté de communes du Pays de Valois au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE.

Le versement sera effectué sous la forme d'un DOIT au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE soit 2400Euros représentant 1/3 de la mission à la signature de la convention et les 2/3 restant 4600Euros à la fin de la mission aux références bancaires suivantes :

CREDIT AGRICOLE de chantilly

SOUS-PREFECTURE
04 JUIL. 2003
60300 SENLIS

N °de Code établissement 16506 - Code guichet 00026 - N ° de compte 16512400125 - clé 90

Article 7 -REGIME FISCAL

Au regard de l'instruction fiscale du 15 septembre 1998, la gestion du CAUE, association à but non lucratif, est désintéressée et son activité générale de conseil et d'accompagnement, le site hors du champ concurrentiel.
Le CAUE n'est pas soumis aux impôts commerciaux.
La participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Valois n'est donc pas assujettie à la TVA.

Article 8 - SECRET PROFESSIONNEL et OBLIGATION DE DISCRETION.

Le CAUE se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont ils auront connaissance au cours de l'exécution de la présente mission.

Article 9 - RESILIATION

En cas d'interruption de la mission ou en cas de non exécution dans des délais acceptables, la participation financière de la commune sera versée à la date de l'interruption à l'exclusion de toute indemnité.

Fait à Chantilly le 20 Mai 2003

Pour la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

Le Président
(signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »)
lu et approuvé

M. Philippe DRILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Pour le CAUE de l'Oise

Le Directeur
(signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

M. Michel QUEMENER

SOUS-PREFECTURE
04 JUIL. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du vingt-six juin de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le dix juin deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 64
Pouvoirs : 14
Votants : 78

Présents : Mme DEGRAVE Catherine – MM. THEVENOT Michel(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre –GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – TISON Pierre – PETERS Stéphane(s) – DELLOUE Alain(s) – Mme RIPETTI Yvelines – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DAUDRE Yves – Mmes LEGEAY Nelly – ARONIS Henriette(s) – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle(s) – De BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LOISEL Georges – GAGE Daniel – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETRANG Jean-Claude – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – M. DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – CHARTIER Pierre(s) – Mme LE GOUEDEC(s) – MM. CHARDON Pierre – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – HEURTAUT Jean-Marc – BARA Alain – GONIAUX Joël – SAPET Joël – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – FOIX Pascal – Mme BRILLON Catherine – MM. PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – LAIGLE Pascal – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – LAFOND Marc – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – DELACOUR Patrice – DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. GUYOT Jacques – MORA Roger – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. LEROUX Michel (Acy en Multien) à Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis-Belleville) à Mme FOUANT Huguette (Le Plessis-Belleville) – M. PETREMENT Alain (Ermenonville) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil en Valois) – M. SEVERAUD Jean (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme DUMONT Christine (Morienval) – M. BRIATTE Hubert (Morienval) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chevreville) à Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. JEANMET Luc (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – Mme GIBERT Dominique (Reez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long).

*****

SOUS-PRÉFECTURE
- 4 JUIL. 2003
60300 SENLIS

Délibération n° 46 / 2003

Objet : **Compte de gestion du Receveur Communautaire**
Bâtiment Industriel Locatif n° 1

VU l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Compte de gestion 2002 présenté par le Receveur Communautaire concorde avec le Compte Administratif 2002 du Bâtiment Industriel Locatif n° 1 de la Communauté de Communes ;

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE du Compte de gestion du Receveur Communautaire concernant le Bâtiment Industriel Locatif n°1 de la Communauté de Communes pour 2002, qui lui est présenté par le Président ;

CONSTATE la certification dudit Compte de gestion par le trésorier, comptable de la collectivité, le résultat de l'exercice 2002 s'établissant de la façon suivante :

- *Section de fonctionnement :* **excédent de 45 139,82 €**
- *Section d'investissement :* **déficit de - 37 444,11 €**

AUTORISE le Président à signer le présent document.

Fait à Péroy-Les Gombries, le 26 juin 2003

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes

SOUS-PREFECTURE
- 4 JUIL. 2003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du vingt-six juin de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le dix juin deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 64
Pouvoirs : 14
Votants : 78

SOUS-PREFECTURE
- 4 JUIL. 2003
COURRIER

Présents : Mme DEGRAVE Catherine – MM. THEVENOT Michel(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre –GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – TISON Pierre – PETERS Stéphane(s) – DELLOUE Alain(s) – Mme RIPETTI Yvelines – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DAUDRE Yves – Mmes LEGEAY Nelly – ARONIS Henriette(s) – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle(s) – De BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LOISEL Georges – GAGE Daniel – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETRANG Jean-Claude – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – M. DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – CHARTIER Pierre(s) – Mme LE GOUEDEC(s) – MM. CHARDON Pierre – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – HEURTAUT Jean-Marc – BARA Alain – GONIAUX Joël – SAPET Joël – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – FOIX Pascal – Mme BRILLON Catherine – MM. PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – LAIGLE Pascal – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – LAFOND Marc – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – DELACOUR Patrice – DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. GUYOT Jacques – MORA Roger – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. LEROUX Michel (Acy en Multien) à Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis-Belleville) à Mme FOUANT Huguette (Le Plessis-Belleville) – M. PETREMENT Alain (Ermenonville) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil en Valois) – M. SEVERAUD Jean (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme DUMONT Christine (Morienval) – M. BRIATTE Hubert (Morienval) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chevreville) à Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. JEANMET Luc (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – Mme GIBERT Dominique (Reez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long).

*****

Délibération n° 47 / 2003

Objet : rapport d'activité des services de la Communauté de Communes du Pays de Valois, pour l'exercice 2002.

VU la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, qui prévoit l'obligation d'établir annuellement à l'appui du compte administratif un rapport d'activités de l' EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

VU l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales, qui oblige à présenter un rapport d'activité annuel à l'organe délibérant de l'EPCI avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné,

CONSIDERANT le rapport d'activité des services de la Communauté de Communes du Pays de Valois, pour l'exercice 2002, présenté au bureau communautaire du 5 juin 2003 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité des services de la Communauté de Communes du Pays de Valois, pour l'exercice 2002.

Fait et délibéré le 26 juin 2003, à Péroy-Les-Gombries

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

SOUS-PRÉFECTURE
- 4 JUIL. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du vingt-six juin de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le dix juin deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 64
Pouvoirs : 14
Votants : 78
Présents : Mme DEGRAVE Catherine – MM. THEVENOT Michel(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre –GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – TISON Pierre – PETERS Stéphane(s) – DELLOUE Alain(s) – Mme RIPETTI Yvelines – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DAUDRE Yves – Mmes LEGEAY Nelly – ARONIS Henriette(s) – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle(s) – De BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LOISEL Georges – GAGE Daniel – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETRANG Jean-Claude – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – M. DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – CHARTIER Pierre(s) – Mme LE GOUEDEC(s) – MM. CHARDON Pierre – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – BARIZET Jean-Claude.
Absents : MM. JEZIERSKI Richard – HEURTAUT Jean-Marc – BARA Alain – GONIAUX Joël – SAPET Joël – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – FOIX Pascal – Mme BRILLON Catherine – MM. PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – LAIGLE Pascal – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – LAFOND Marc – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – DELACOUR Patrice – DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. GUYOT Jacques – MORA Roger – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.
Pouvoirs : M. LEROUX Michel (Acy en Multien) à Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis-Belleville) à Mme FOUANT Huguette (Le Plessis-Belleville) – M. PETREMENT Alain (Ermenonville) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil en Valois) – M. SEVERAUD Jean (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme DUMONT Christine (Morienval) – M. BRIATTE Hubert (Morienval) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chevreville) à Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. JEANMET Luc (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – Mme GIBERT Dominique (Reez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long).

SOUS-PREFECTURE
- 4 JUIL. 2003
60300 SENLIS

*****

Délibération n° 48 / 2003

Objet : **Choix d'un nom pour les gymnases de Betz et de Nanteuil-Le-Haudouin**

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les gymnases intercommunaux de Betz et de Nanteuil-Le-Haudouin n'ont pas de nom ;

Après avoir consulté les membres du Bureau Communautaire le 5 juin 2003, et les commissions locales des trois cantons, afin de présenter leurs propositions au Conseil Communautaire ;

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE que le gymnase situé rue de Lizy, à Nanteuil-Le-Haudouin, s'appellera

« gymnase Marcel Villiot »

DECIDE que le gymnase situé route de Macquelines, à Betz, s'appellera

« gymnase Marcel Pagnol »

Fait le 26 juin 2003, à Péroy-Les-Gombries

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
- 4 JUIL. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du vingt-six juin de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le dix juin deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 64
Pouvoirs : 14
Votants : 78

Présents : Mme DEGRAVE Catherine – MM. THEVENOT Michel(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre –GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – TISON Pierre – PETERS Stéphane(s) – DELLOUE Alain(s) – Mme RIPETTI Yvelines – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DAUDRE Yves – Mmes LEGEAY Nelly – ARONIS Henriette(s) – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle(s) – De BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LOISEL Georges – GAGE Daniel – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETRANG Jean-Claude – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – M. DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – CHARTIER Pierre(s) – Mme LE GOUEDEC(s) – MM. CHARDON Pierre – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – HEURTAUT Jean-Marc – BARA Alain – GONIAUX Joël – SAPET Joël – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – FOIX Pascal – Mme BRILLON Catherine – MM. PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – LAIGLE Pascal – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – LAFOND Marc – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – DELACOUR Patrice – DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. GUYOT Jacques – MORA Roger – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. LEROUX Michel (Acy en Multien) à Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis-Belleville) à Mme FOUANT Huguette (Le Plessis-Belleville) – M. PETREMENT Alain (Ermenonville) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil en Valois) – M. SEVERAUD Jean (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme DUMONT Christine (Morienval) – M. BRIATTE Hubert (Morienval) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chevreville) à Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. JEANMET Luc (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – Mme GIBERT Dominique (Reez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long).

*****

SOUS-PREFECTURE
04 JUIL. 2003
60300 SENLIS

Délibération n° 49 / 2003

Objet : **indemnité de conseil 2002 du Receveur Communautaire**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités de conseil allouées aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de receveur des Etablissements Publics Locaux ;

CONSIDERANT que la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années (1999 à 2001), à l'exception des opérations d'ordre, s'établit à **6 253 382,57 € ;**

CONSIDERANT l'Etat de liquidation des indemnités de conseil et de budget joint à la présente délibération ;

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE qu'une indemnité de conseil et de budget sera versée à Mademoiselle Marie-Paule MORISSON, Trésorier Principal de NANTEUIL LE HAUDOUIN, conformément au tarif précisé dans le document joint à la présente délibération ;

PRECISE que le montant de l'indemnité allouée est de **998,83 € brut à verser sur 2003** ;

DIT que cette dépense est imputée à l'article 6225 – indemnités au comptable et aux régisseurs, du budget principal 2003 de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Fait le 26 juin 2003, à Péroy-Les-Gombries

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de al Communauté de Communes
Du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
04 JUIL. 2003
60300 SENLIS

Etat de liquidation des indemnités de conseil et de budget

Collectivité COM DE CNES PAYS DE VALOIS
Comptable MORISSON MARIE PAULE
Réf. bancaires 18206-00139-16946177001-96 CRCA FOSSES

Exercice	Fonctionnement	Investissement	Budgets annexes
1999	4432258.38	446868.56	736907.02
2000	5187962.35	1288763.28	32864.24
2001	5635631.54	948422.94	50469.40

Moyenne des dépenses: 6253382.57

7622.45 X 3.00 %.:	22.87
22867.35 X 2.00 %.:	45.73
30489.80 X 1.50 %.:	45.73
60979.61 X 1.00 %.:	60.98
106714.31 X 0.75 %.:	80.04
152449.02 X 0.50 %.:	76.22
228673.53 X 0.25 %.:	57.17
5643586.50 X 0.10 %.:	564.36
Total:	953.10
Durée: 12 mois:	953.10
Soit au taux de 100.00%:	953.10
Indemnité de budget:	45.73
Total:	998.83

Signature et cachet de l'ordonnateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

CSG	5.10%:	48.39
CSG DEDUCTIBLE	2.40%:	22.77
CRDS	0.50%:	4.74
Total des prélèvements		75.90

Net à verser sur 2003 : *922.93*

SOUS-PREFECTURE
04 JUIL. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du vingt-six juin de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le dix juin deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 64
Pouvoirs : 14
Votants : 78
Présents : Mme DEGRAVE Catherine – MM. THEVENOT Michel(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre –GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – TISON Pierre – PETERS Stéphane(s) – DELLOUE Alain(s) – Mme RIPETTI Yvelines – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DAUDRE Yves – Mmes LEGEAY Nelly – ARONIS Henriette(s) – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle(s) – De BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LOISEL Georges – GAGE Daniel – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETRANG Jean-Claude – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – M. DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – CHARTIER Pierre(s) – Mme LE GOUEDEC(s) – MM. CHARDON Pierre – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – BARIZET Jean-Claude.
Absents : MM. JEZIERSKI Richard – HEURTAUT Jean-Marc – BARA Alain – GONIAUX Joël – SAPET Joël – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – FOIX Pascal – Mme BRILLON Catherine – MM. PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – LAIGLE Pascal – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – LAFOND Marc – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – DELACOUR Patrice – DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. GUYOT Jacques – MORA Roger – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.
Pouvoirs : M. LEROUX Michel (Acy en Multien) à Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis-Belleville) à Mme FOUANT Huguette (Le Plessis-Belleville) – M. PETREMENT Alain (Ermenonville) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil en Valois) – M. SEVERAUD Jean (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme DUMONT Christine (Morienval) – M. BRIATTE Hubert (Morienval) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chevreville) à Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. JEANMET Luc (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – Mme GIBERT Dominique (Reez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long).

*****

Délibération n° 50 / 2003

SOUS-PREFECTURE
18 JUIL. 2003
60300 SENLIS

Objet : Obligations Assimilables du Trésor Public :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 15 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui autorise par dérogation au principe général du dépôt au Trésor des fonds libres, le placement budgétaire des fonds provenant notamment d'un excédent définitif non susceptible d'être employé à réduire la charge des administrés,

VU l'instruction comptable M 14 et notamment la réglementation afférente à l'article 272,

CONSIDERANT l'excédent définitif de clôture du budget 2002 de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT l'avis favorable donné par le Bureau Communautaire réuni le 5 juin 2003, à la proposition suivante faite par le Président,

APRES QUE le Président ait proposé au Conseil Communautaire de placer la somme de 300 000 € en obligations assimilables du Trésor Public,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le Président à effectuer un placement budgétaire de 300 000 € provenant de l'excédent définif de clôture du budget 2002, en Obligations Assimilables du Trésor Public (O.A.T.),

DIT que la dépense correspondante, soit **300 000 €** est inscrite en décision modificative n° 1 au budget pour 2003, à l'*article 272, en fonction 01 (opérations non ventilables).*

AUTORISE le Président à demander la souscription desdites O.A.T.au Trésorier Principal de NANTEUIL LE HAUDOUIN et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Péroy-Les-Gombries, le 26 juin 2003

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
18 JUIL. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du vingt-six juin de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le dix juin deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 64
Pouvoirs : 14
Votants : 78
Présents : Mme DEGRAVE Catherine – MM. THEVENOT Michel(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre –GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – TISON Pierre – PETERS Stéphane(s) – DELLOUE Alain(s) – Mme RIPETTI Yvelines – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DAUDRE Yves – Mmes LEGEAY Nelly – ARONIS Henriette(s) – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle(s) – De BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LOISEL Georges – GAGE Daniel – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETRANG Jean-Claude – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – M. DUPONT Michel – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – CHARTIER Pierre(s) – Mme LE GOUEDEC(s) – MM. CHARDON Pierre – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – BARIZET Jean-Claude.
Absents : MM. JEZIERSKI Richard – HEURTAUT Jean-Marc – BARA Alain – GONIAUX Joël – SAPET Joël – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – FOIX Pascal – Mme BRILLON Catherine – MM. PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – LAIGLE Pascal – COKELAERE Daniel – GUITTENY Gérard – LAFOND Marc – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – DELACOUR Patrice – DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. GUYOT Jacques – MORA Roger – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.
Pouvoirs : M. LEROUX Michel (Acy en Multien) à Mme DEGRAVE Catherine (Acy en Multien) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis-Belleville) à Mme FOUANT Huguette (Le Plessis-Belleville) – M. PETREMENT Alain (Ermenonville) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil en Valois) – M. SEVERAUD Jean (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme DUMONT Christine (Morienval) – M. BRIATTE Hubert (Morienval) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chevreville) à Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. JEANMET Luc (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – Mme GIBERT Dominique (Reez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long).

*****

SOUS-PREFECTURE
24 JUIL. 2003
60300 SENLIS

Délibération n° 50 bis / 2003

OBJET : inscription budgétaire supplémentaire pour la pépinière d'entreprise

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU La délégation d'attribution du 13 avril 2001, du Conseil Communautaire au Bureau, autorisant celui-ci à signer les conventions avec des partenaires privés lorsque les crédits ont été inscrits au Budget ;

VU la convention de mise en oeuvre du 24 juillet 1999, par laquelle la CCPV prend à sa charge l'intégralité du déficit d'exploitation de la pépinière sous la forme d'une subvention à AIDEFI, par acompte semestriel. ;

CONSIDERANT le surcoût résultant du remplacement d'une employée partie en congés maternité et afin que l'AIDEFI puisse s'acquitter de ses charges sociales pour le 1ier Trimestre 2004 avant que n'ait pu lui être versé l'acompte sur subvention du premier semestre 2004 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ATTRIBUE une participation complémentaire de **8 580 €** pour l'année 2003 à l'AIDEFI, à titre d'avance sur la subvention 2004 ;

DIT que la somme de 8 580 € est inscrite en Décision Modificative n° 1 / 2003 , à l'article 62 878, en fonction 90

Fait le 26 juin 2003, à Péroy-Les-Gombries

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
24 JUIL. 2003
60300 SENLIS

DELIBERATION DU BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS DU JEUDI 10 JUILLET 2003

****

Date de la séance : 10 juillet 2003, mairie de Nanteuil le Haudouin (salle du Conseil) à 18 heures
Date de convocation : 03 juillet 2003
Membres du Bureau : 21
Présents : 10
Pouvoirs : 3
Votants : 13

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Hubert BRIATTE, Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Marc LAFOND, et Denis PROFFIT.

Absents ayant donné pouvoir : M. Philippe CALLENS à M. Philippe DUPILLE, M. Jean-Marie GUYOT à M. Philippe DRILLET, et M. Pierre PRADDAUDE à M. Yves DAUDRE.

Absents excusés : MM. Guy PROVOST, et Luc JEANMET

Absents : MM. Philippe BOULLAND, Benoît HAQUIN, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, et Jean-Claude NAU.

SOUS-PREFECTURE
18 JUIL. 2003
60300 SENLIS

****

Délibération n° 51 / 2003

Objet : **ATTRIBUTION D'AIDES AUX COMMUNES, AU TITRE DU CONTRAT RURAL POUR PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU**

Vu la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

Vu la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

Vu la délégation du 13 décembre 2001 pour l'examen des dossiers instruits dans le cadre du contrat rural et la décision de versement des subventions,

Vu la délibération du 12 décembre 2002 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget du programme d'actions 2003 du contrat rural,

Après avoir pris connaissance des demandes d'aides déposées par les collectivités du pays de Valois, dans le cadre du contrat rural,

Considérant les avis qu'ont porté le Comité technique Collectivités et le Comité de pilotage du contrat rural réuni le 27 juin 2003, sur ces demandes d'aides,

Le Bureau
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Valide le document annexé à la présente délibération,

Décide d'attribuer :

➢ A la commune d'Ormoy Villers	Pour le financement de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de construction d'une station d'épuration	Une subvention de 920 €
➢ A la commune de Boissy Fresnoy	Pour le financement de l'aménagement de l'exutoire de la station d'épuration	Une subvention de 13 423, 50 €
➢ A la commune d'Acy en Multien	Pour le financement d'une étude diagnostique du réseau d'assainissement et de la station d'épuration	Une subvention de 49 000 €

Fait le 10 juillet 2003, à NANTEUIL LE HAUDOUIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
18 JUIL. 2003
60300 SENLIS

Contrat rural du Pays de Valois – Réunion du Comité de pilotage du 27/06/03

VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES

Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	Subvention Taux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
EU/03-29	Commune d'Ormoy Villers	Enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de construction d'une station d'épuration	1 840 € H.T.	50 %	920 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 24 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique. Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Copie de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/03- 22	Commune de Boissy Fresnoy	Aménagement de l'exutoire de la station d'épuration	26 847 € H.T.	50 %	13 423, 50 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 36 mois Fournir une copie du marché de travaux et de l'ordre de service Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie des actes établis pour les servitudes - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/03- 01	Commune d'Acy en Multien	Etude diagnostique du réseau d'assainissement et de la station d'épuration	70 000 € H.T.	70 %	49 000 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 24 mois Fournir une copie de l'ordre de service Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Résultats des tests à la fumée, de l'inspection télévisée et des tests au colorant dans le cadre des visites domiciliaires, - Rapport final de l'étude à fournir en 2 exemplaires, - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux

SOUS PREFECTURE
18 JUIN 2003
60300 SENLIS

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 27/06/03
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/07/03

1. Convention n° : 68

Dossier n° EU/03 - 29
Epuration des collectivités locales

2. Attributaire :

Commune d'Ormoy – Villers
Mairie
60800 Ormoy Villers

3. Travaux concernés :

Enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de construction d'une station d'épuration.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 1 840 € H.T.
Montant des travaux retenus : 1 840 € H.T.

SOUS-PRÉFECTURE
18 JUIL. 2003
60300 SENLIS

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
1 840 € H.T.	Subvention	50 %	920 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 24 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Copie du rapport du Commissaire enquêteur,
- Copie de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 27/06/03
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/07/03

1. Convention n° : 66

Dossier n° EU/03 - 01
Etude préalable d'assainissement

2. Attributaire :

Commune d'Acy en Multien
Mairie
60620 Acy en Multien

3. Travaux concernés :

Etude diagnostique du réseau d'assainissement et de la station d'épuration.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 70 000 € H.T.
Montant des travaux retenus : 70 000 € H.T.

SOUS-PREFECTURE
18 JUIL. 2003
60300 SENLIS

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
70 000 € H.T.	Subvention	70 %	49 000 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 24 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'ordre de service ou de la lettre de commande.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- Résultats des tests à la fumée, de l'inspection télévisée et des tests au colorant dans le cadre des visites domiciliaires,
- Rapport final de l'étude à fournir en deux exemplaires,
- Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

Communauté de Communes
Du Pays de Valois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE
TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES
AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT RURAL EN DATE DU : 27/06/03
DECISION DU BUREAU EN DATE DU : 10/07/03

1. Convention n° : 67

Dossier n° EU/03 - 22
Epuration des collectivités locales

2. Attributaire :

Commune de Boissy – Fresnoy
Mairie
60440 Boissy Fresnoy

3. Travaux concernés :

Aménagement du rejet de la station d'épuration : Curage du bassin récepteur des eaux traitées et captage des eaux du trop plein à l'aide d'une chandelle PVC munie d'un système de filtrage. Pose de 1 200 ml de drain de diamètre 160 mm P.V.C. non perforé ; pose de 6ml de canalisation PVC CR8 ; création de 300 ml de fossé à ciel ouvert ; pose de 2 clapets PVC en sortie de déversement du collecteur pour protection rongeurs.

4. Concours financiers

Montant des travaux présentés : 26 847 € H.T.
Montant des travaux retenus : 26 847 € H.T.

SOUS PREFECTURE
18 JUIL. 2003
60700 SENLIS

Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Montant retenu	Forme de l'aide	Taux d'aide	Montant d'aide
26 847 €	Subvention	50 %	13 423, 5 €

5. Engagement de l'ATTRIBUTAIRE

Délai contractuel d'exécution des travaux : 36 mois.

Pièces à fournir au commencement des travaux : copie du marché de travaux et de l'ordre de service.

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

Etablir les servitudes nécessaires au passage de la canalisation et du fossé sur les terrains dont la commune n'est pas propriétaire. Les faire inscrire au service des hypothèques. Fournir à la Communauté de Communes du Pays de Valois copie des documents correspondants.

6. Dispositions particulières

7. Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

8.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois

Le :

L'attributaire certifie avoir pris connaissance des conditions des titres I et II

Nom :
Prénom :
Qualité :
Signature, le :

DELIBERATION DU BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2003

****

Date de la séance : 18 septembre 2003, mairie de Nanteuil le Haudouin (salle du Conseil) à 18 heures
Date de convocation : 11 septembre 2003
Membres du Bureau : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 2
Votants : 18

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents ayant donné pouvoir : *M. Jean-Luc CHARTIER à M. Philippe MOQUET, M. Yves DAUDRE à M. Pierre PRADDAUDE.*

Absents : MM. , Michel CASSA, Luc JEANMET, et Dominique LEGER.

SOUS-PREFECTURE
29 SEP. 2003
60300 SENLIS

****

Délibération n° 52 / 2003

Objet : **ETUDE HYDROGEOLOGIQUE DE FAISABILITE DES PUITS D'INFILTRATION SUR LE PAYS DE VALOIS – demande de subvention**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 24 / 2003, présentant un plan de financement prévisionnel,

CONSIDERANT que, d'un point de vue technique, une telle étude permettrait d'appréhender le risque de pollution des nappes d'eau souterraines du Valois par des rejets d'assainissements individuels,

CONSIDERANT que, d'un point de vue administratif et financier, il est plus rentable de mener cette étude à l'échelle de la Communauté de Communes, les communes membres de celle-ci n'ayant pas les moyens financiers et logistiques nécessaires à ce type de projet,

Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau de Seine-Normandie à hauteur de 70 % du coût de l'étude hydrogéologique,

DEMANDE à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une dérogation pour commencement anticipé de l'étude avant attribution de l'aide financière.

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Général de l'Oise à hauteur de 10 % du coût prévisionnel de l'étude hydrogéologique,

DEMANDE au Conseil Général de l'Oise une dérogation pour commencement anticipé de l'étude avant attribution de l'aide financière.

Fait le 18 septembre 2003, à NANTEUIL LE HAUDOUIN

COMMUNES
VALOIS
HAUDOUIN

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

SOUS-PRÉFECTURE
29 SEP. 2003
60300 SENLIS

DELIBERATION DU BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2003

****

Date de la séance : 18 septembre 2003, mairie de Nanteuil le Haudouin (salle du Conseil) à 18 heures
Date de convocation : 11 septembre 2003
Membres du Bureau : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 2
Votants : 18

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Luc CHARTIER à M. Philippe MOQUET, M. Yves DAUDRE à M. Pierre PRADDAUDE.

Absents : MM. , Michel CASSA, Luc JEANMET, et Dominique LEGER.

SOUS-PREFECTURE
29 SEP. 2003
60300 SENLIS

****

Délibération n° 53 / 2003

Objet : **ATTRIBUTION D'AIDES AUX COMMUNES, AU TITRE DU CONTRAT RURAL POUR PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU - DEROGATION**

Vu la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

Vu la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

Vu la délégation du 13 décembre 2001 pour l'examen des dossiers instruits dans le cadre du contrat rural et la décision de versement des subventions,

Vu la délibération du 12 décembre 2002 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget du programme d'actions 2003 du contrat rural ;

Après avoir pris connaissance de la demande d'aide déposée par la Commune de Nanteuil-Le-Haudouin, dans le cadre du contrat rural, concernant :

- une étude à la parcelle pour les habitations riveraines des portions de réseau de collecte des eaux usées à réhabiliter ;
- une étude de faisabilité des travaux d'assainissement au regard des conditions géotechniques.

Le Bureau
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCORDE à la commune de Nanteuil-Le-Haudouin une dérogation à compter du 8 juillet 2003 afin de lui permettre l'engagement des études sus-citées, et pour ne pas retarder le lancement des travaux.

PRECISE que cette dérogation ne constitue pas une décision d'aide mais permet à la Commune de Nanteuil le Haudouin de ne pas perdre ses droits.

Fait le 18 septembre 2003, à NANTEUIL LE HAUDOUIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
29 SEP. 2003
60300 SENLIS

DELIBERATION DU BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2003

****

Date de la séance : 18 septembre 2003, mairie de Nanteuil le Haudouin (salle du Conseil) à 18 heures
Date de convocation : 11 septembre 2003
Membres du Bureau : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 2
Votants : 18

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Luc CHARTIER à M. Philippe MOQUET, M. Yves DAUDRE à M. Pierre PRADDAUDE.

Absents : MM. , Michel CASSA, Luc JEANMET, et Dominique LEGER.

****

Délibération n° 54/ 2003

Objet : **Participation de la Communauté de Communes au salon de l'entreprise de l'Oise.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le Salon de l'entreprise de l'Oise permet d'assurer la promotion du territoire du Valois et de ses actions dans le domaine économique ;

CONSIDERANT que la location d'un stand meublé durant deux journées d'exposition coûte environ 1 800 € ;

SOUS-PRÉFECTURE
29 SEP. 2003
60300 SENLIS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DONNE un avis favorable à la participation de la Communauté de Communes au 3ième salon interdépartemental de l'entreprise ;

DECIDE que la Communauté de Communes participera à hauteur de 50 % (soit, environ **900 €**) à la location d'un stand meublé pour l'exposition sus-citée, le coût résiduel étant à la charge de la Ville de Crépy-en-Valois ;

PRECISE que la Communauté de Communes avancera la totalité des frais engagés, puis récupèrera auprès de la Ville de Crépy-en-Valois la moitié de la somme qu'elle aura du avancer ;

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à signer la convention de partenariat avec la Ville de Crépy-en-Valois dont le projet figure en annexe à la présente délibération.

Fait à NANTEUIL LE HAUDOUIN, le 18 septembre 2003

Philippe DRILLET
Président de al Communauté de Communes
du Pays de Valois

SOUS-PRÉFECTURE
29 SEP. 2003
60300 SENLIS

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La **Ville de Crépy-en-Valois** représentée par son Maire, Monsieur Pierre PRADDAUDE,

ET

La **Communauté de communes du Pays de Valois** représentée par son Président, Monsieur Philippe DRILLET.

Il a été convenu une participation conjointe au *Salon Départemental de l'Entreprise* qui se déroulera à l'Elispace de Beauvais les 17 et 18 novembre 2003.

Article 1 – Objet de la participation conjointe

La Communauté de communes du Pays de Valois et la Ville de Crépy-en-Valois ont décidé de s'associer afin de promouvoir l'offre d'accueil économique du Pays de Valois et de Crépy-en-Valois en particulier.

Article 2 – Modalités de la participation

La Communauté de communes assurera une présence continue sur le stand par la mise à disposition d'un ou plusieurs chargé(s) de mission. Celui-ci (ceux-ci) veillera (ont) à la bonne installation et à la bonne tenue du stand durant les deux journées de participation au salon, pendant et en dehors des heures d'ouverture au public.

La Ville de Crépy-en-Valois veillera à assurer la présence permanente d'au moins un de ses représentants sur le stand durant toute la période d'ouverture au public.

Article 3 – Conditions financières

La Communauté de communes du Pays de Valois et la Ville de Crépy-en-Valois supporteront à part égale le coût de location d'un stand meublé.

La Communauté de communes du Pays de Valois avancera la totalité des frais engagés et récupèrera auprès de la Ville de Crépy-en-Valois la moitié de la somme qu'elle aura du avancer.

Les deux co-participants s'assureront individuellement des risques qu'ils pourraient encourir ou faire encourir à des tiers.

Fait à Nanteuil-le-Haudouin en double exemplaire, le

SOUS-PRÉFECTURE
29 OCT. 2003
60300 SENLIS

Philippe DRILLET,
Président de la Communauté
de communes du Pays de Valois

Pierre PRADDAUDE,
Maire de Crépy-en-Valois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du seize octobre de l'an deux mille trois.
Etaient présents : MM. ADAM, BOULLAND, BRIATTE, CASSA, CHARTIER, DAUDRE, DOUET, DRILLET, DUPILLE, GUYOT, MOREAU, PROFFIT, HAQUIN, MOQUET, CALLENS, LEGER, LAFOND, PRADDAUDE, NAU.
Absents : M. PROVOST
Démissionnaire : M. JEANMET

Date de la convocation : **trente septembre deux mille trois**

Membres du Bureau : 21
Présents : 19
Votants :: 19

*****

Délibération n° 55

SOUS-PREFECTURE
24 NOV. 2003
60300 SENLIS

OBJET : Contrat rural – Volet Collectivités
Demande de dérogation

Vu la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

Vu la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

Vu la délégation du 13 décembre 2001 pour l'examen des dossiers instruits dans le cadre du contrat rural et la décision de versement des subventions,

Après avoir pris connaissance de la demande d'aide déposée par la Commune de Fresnoy-Le-Luat, dans le cadre du contrat rural, pour la mise à enquête publique de son zonage d'assainissement,

Considérant l'avis favorable porté sur ce dossier par le comité de pilotage du contrat rural réuni le 26 septembre 2003,

Le Bureau
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide d'accorder à la commune de Fresnoy le Luat une dérogation à compter du 16 octobre 2003 afin de lui permettre d'engager dans les meilleurs délais, la mise à enquête publique de son zonage d'assainissement,

Précise que cette dérogation ne constitue pas une décision d'aide mais permet à la Commune de Fresnoy le Luat de ne pas perdre ses droits.

A Nanteuil-Le-Haudouin, le 16 octobre 2003

Philippe DRILLET
Président de la Communauté
de Communes du Pays de Valois

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

SOUS-PREFECTURE
24 OCT. 2003
60300 SENLIS

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS

****

Date de la séance : 16 octobre 2003, mairie de Nanteuil le Haudouin (salle du Conseil) à 18 heures
Date de convocation : 30 septembre 2003
Membres du Bureau : 21
Présents : 19
Pouvoirs : 0
Votants : 19

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT,.

Absent : M. Guy PROVOST

Démissionnaire : M. JEANMET

SOUS-PREFECTURE
17 MAI 2004
60300 SENLIS

*****

Délibération n° 2003 / 55bis

Objet : **Désignation du cabinet de consultants retenu pour conduire une étude de faisabilité et de pré-programmation en vue de la réalisation d'un nouvel équipement aquatique.**

VU l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité pour les communautés de communes d'exercer des compétences en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements sportifs,

CONSIDERANT que les débats conduits par le Bureau le 20 juin 2002 ont confirmé la nécessité de mener une étude sur la construction d'un nouvel équipement aquatique, et que celle-ci a été concrétisée par l'inscription des crédits nécessaires en Décision Modificative n°1 du Budget 2002 de la Communauté de Communes du Pays de Valois lors du Conseil Communautaire du 27 juin 2002,

CONSIDERANT que plusieurs cabinets sollicités sur ce sujet ont été auditionnés par le Comité de Suivi du Schéma Directeur,

CONSIDERANT que suite à ces auditions, les élus ont affirmé leur préférence pour l'offre du Cabinet Sports Loisirs Concept,

LE BUREAU
Après en avoir délibéré,
A la majorité,

DECIDE de solliciter le Cabinet Sports Loisirs Concept, domicilié au 45 rue Rébeval – 75019 Paris, afin de lui confier une mission de réalisation d'une étude de faisabilité et de pré-programmation en vue de la réalisation d'un nouvel équipement aquatique,

DECIDE en outre que ce cabinet percevra de la Communauté de Communes du Pays de Valois une rémunération de 39 707,20 € TTC dans le cadre de cette mission,

SOLLICITE une aide financière du Conseil Régional de Picardie, au titre du Fonds Régional d'Aide au Conseil des Collectivités,

ADOPTE le plan de financement suivant :

- Conseil Régional :	31 765,00 € (80 %),
- Communauté de Communes :	7 942,20 € (20 %),
- Total Etude :	**39 707,20 €**

PRECISE que ces crédits ont été inscrits au BP 2002 à l'article 617 de la fonction 413 et ont fait l'objet d'un report.

Fait et délibéré le 16 octobre 2003, à Nanteuil le Haudouin,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 17 mai 2004
date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

SOUS-PREFECTURE
17 MAI 2004
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du seize octobre de l'an deux mille trois.
Etaient présents : MM. ADAM, BOULLAND, BRIATTE, CASSA, CHARTIER, DAUDRE, DOUET, DRILLET, DUPILLE, GUYOT, MOREAU, PROFFIT, HAQUIN, MOQUET, CALLENS, LEGER, LAFOND, PRADDAUDE, NAU.
Absents : M. PROVOST
Démissionnaire : M. JEANMET

Date de la convocation : **trente septembre deux mille trois**

Membres du Bureau : **21**
Présents : **19**
Votants :: **19**

SOUS-PREFECTURE
24 NOV. 2003
60300 SENLIS

*****

Délibération n°56

OBJET : Attribution de la gestion et du fonctionnement de Valois Mobilité à l'association AIDEFI

Considérant que la Communauté de Communes a confié à l'association AIDEFI (Association Interentreprises pour le Développement de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion) la gestion de la pépinière d'entreprises du Plessis-Belleville et que cette mission est encadrée par une convention de mise en œuvre datée du 24 juillet 1999,

Considérant que la convention passée avec le Centre Social Rural de Betz pour la gestion et le fonctionnement du dispositif Valois Mobilité prend fin au 1er novembre 2003,

Considérant que AIDEFI se porte candidate à la reprise de la gestion du dispositif Valois Mobilité,

Considérant que cette nouvelle attribution d'activité à AIDEFI engendre une économie pour la Communauté de Communes du Pays de Valois et ne nécessite que deux avenants aux articles 1 et 3 de la convention de mise en œuvre du 24 juillet 1999 selon les termes suivants :

Article 1 : « La Communauté de Communes du Pays de Valois confie à l'association AIDEFI le soin d'assurer la gestion de l'espace PACTE et du dispositif de transport à la demande Valois Mobilité ; dans ce cadre, l'association aura à :

- (alinéas 1 à 7 inchangés)

- assurer la gestion administrative (réception des appels des usagers et réservations des taxis) et financière du dispositif Valois Mobilité et participer à sa promotion sous contrôle de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Article 3 : « La Communauté de Communes du Pays de Valois met gratuitement à disposition de l'association AIDEFI des locaux équipés pour exercer les missions définies à l'article 1 ».

Le Bureau
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

Donne un avis favorable à la présentation de cette initiative au Conseil Communautaire.

Fait à Nanteuil le Haudouin, le 16 octobre 2003

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

SOUS-PREFECTURE
24 NOV. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du seize octobre de l'an deux mille trois.
Etaient présents : MM. ADAM, BOULLAND, BRIATTE, CASSA, CHARTIER, DAUDRE, DOUET, DRILLET, DUPILLE, GUYOT, MOREAU, PROFFIT, HAQUIN, MOQUET, CALLENS, LEGER, LAFOND, PRADDAUDE, NAU.
Absents : M. PROVOST
Démissionnaire : M. JEANMET
Date de la convocation : **trente septembre deux mille trois**

Membres du Bureau : **21**
Présents : **19**
Votants :: **19**

****

Délibération n° 57

OBJET : Installation de grilles de défense sur les fenêtres du Bâtiment Industriel Locatif (BIL) de Crépy en Valois.

Considérant que plusieurs artisans locataires du BIL ont été victimes d'un cambriolage,

Considérant que les devis collectés en vue de l'installation de grilles de défense se situent entre 4 437 € et 7 434 € TTC,

Considérant que, conformément aux dispositions du contrat administratif de location du 1er octobre 1998 entre la Communauté de Communes et la Ville de Crépy en Valois, la facture sera acquittée par la première puis récupérée dans les loyers à tirer sur la seconde en année 2004,

SOUS-PREFECTURE
24 NOV. 2003
60300 SENLIS

Le Bureau
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Donne un avis favorable à l'installation de grilles de défenses sur les fenêtres du BIL,

Autorise le Président de la Communauté de Communes à signer le devis sur la base du meilleur rapport qualité/prix.

La dépense sera imputée en section d'investissement « Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile », chapitre 21, article 21568, au budget 2003.

Fait à Nanteuil le Haudouin, le 16 Octobre 2003

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du treize novembre de l'an deux mille trois.
Etaient présents : MM. DRILLET Philippe - LAFOND Marc – MOREAU Guy – MOQUET Philippe – DAUDRE Yves – NAU Jean-Claude – LEGER Dominique – ADAM Daniel – PROFFIT Denis - PROVOST Guy – GUYOT Jean-Marie – BOULLAND Philippe – CHARTIER Jean-Luc – HAQUIN Benoît – DOUET Jean-Paul – CALLENS Philippe.
Absents : MM. PRADDAUDE Pierre – DUPILLE Philippe – BRIATTE Hubert – CASSA Michel
Démissionnaire : M. JEANMET Luc.

Date de la convocation : **cinq novembre de l'an deux mille trois**

Membres du Bureau : **21**
Présents : **16**
Votants : **16**

*****

Délibération n°57 Bis

Objet :Contrat rural - Volet Collectivités - Programme d'actions 2003 - Accord d'une dérogation - Etude de suivi de la qualité des cours d'eau – communes : Betz et Brégy.

Vu la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

Vu la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

Vu la délégation du 13 décembre 2001 pour l'examen des dossiers instruits dans le cadre du contrat rural et la décision de versement des subventions,

Après avoir pris connaissance des demandes d'aide déposées par les communes de Betz et de Brégy, dans le cadre du contrat rural, pour une étude de la qualité des cours d'eau : ruisseau de la Grivette et du rû d'Oissery,

Considérant l'avis favorable porté sur ce dossier par le comité technique collectivités réuni le 07 mars 2003,

Le Bureau
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

Décide d'accorder à la commune de Betz d'une part, et à la commune de Brégy d'autre part, une dérogation à compter du 13 novembre 2003 afin de leur permettre d'engager dans les meilleurs délais, les études de suivi de la qualité des cours d'eau : ruisseau de la Grivette et rû d'Oissery,

Précise *que cette dérogation ne constitue pas une décision d'aide mais permet aux communes* de Betz et de Brégy de ne pas perdre leurs droits.

Fait à Nanteuil le Haudouin, le 22 décembre 2003

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du vingt-sept novembre de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le 6 novembre deux mille trois.
Délégués en exercice : 103
Délégués présents : 72
Pouvoirs : 10
Votants : 82
Absents : 21
Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – HAMELIN Benoît – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – GONIAUX Joël – M. DE WAAL Philippe(s) – M. KOWACE Christian(s) – M. RYCHTARIK Jean-Pal – M. GREHAN Bruno – M. TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALOMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – M. BONNEL Jean-Philippe – M. DELLOUE Alain(s) – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – M. BIZOUARD Alain – M. DELACROIX Jean – M. DAUDRE Yves – M. MAGNIN Michel – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mmes GUILLON Marie-Odile – DUMONT Christine – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LEFEVRE Michel – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc –NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel –Mme LEGOUEDEC Thérèse(s) – MM. CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain –BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – TOUPET Jean-Claude(s) – TAVERNIER Thierry(s).
Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BARA Alain – SAPET Joël – GALEOTE Catherine – LAISIER Claude – DUFAYE Dominique – FRIEZ Josette – PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – SEVERAUD Jean – LAIGLE Pascal – LOISEL Georges – LEN Laurent –Mme GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – CALLENS Philippe – GUYOT Jacques – MORA Roger – PICARD Michel – OURY Bertrand –
Pouvoirs : M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. MOQUET Philippe (Baron) à M. LOISELEUR Jean-Michel (Baron) – M. FORMENT Michel (Béthancourt en Valois) à M. GAGE Daniel (Orrouy) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. PROFFIT Benoît (Mareuil sur Ourcq) à M. ADAM Daniel (Mareuil sur Ourcq) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis Belleville) à M. MASSAU Hubert (Le Plessis Belleville) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. Philippe DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise).

****

Délibération n° 58

Objet : ***Acquisition d'un terrain au lieu-dit « l'Enclos de Poclain » à Le Plessis-Belleville***

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le programme de réseau de 25 déchetteries, mis en œuvre par le SMVO et permettant aux administrés d'accéder à l'une d'entre elles en moins de 10 minutes.

SOUS-PREFECTURE
01 DEC. 2003
60300 SENLIS

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du 31 mars 2003 ayant décidé la construction d'une déchetterie sur le territoire de la commune du Plessis Belleville, ayant approuvé les passations des conventions nécessaires avec le SMVO et celle du 26 juin 2003 ayant approuvé l'attribution des marchés de travaux.

Considérant l'attribution par l'Etat d'une dotation de 147 000 € au titre de la DDR, lors de la commission du 30 juin 2003, pour la construction de la dite déchetterie.

Considérant l'avis des domaines.

Considérant le prix de vente avancé par le vendeur, Madame DEWASMES, au prix de 27,44 €/m2.

Ayant entendu l'exposé du Président sur le terrain choisi d'une superficie de 3 611 m2, sur le démarrage des travaux possible, vu l'obtention du permis de construire.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***APPROUVE*** l'acquisition d'un terrain de 3 611 m2 au lieu-dit « l'Enclos de Poclain » auprès d'un particulier Madame DEWASMES,

- ***PRECISE*** que le prix est de 27,44 €/m2,
  que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2003,
  que l'avis des Domaines a été requis pour cette acquisition
  que les parcelles sont cadastrées AC 37, 39 et 41,

- ***AUTORISE*** le Président à signer l'acte notarié correspondant à cette acquisition dans les meilleurs délais, afin de permettre le démarrage des travaux.

Nanteuil le Haudouin, le 28 novembre 2003

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 01/12/2003
date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

p.o.
Directeur Général
des Services

SOUS-PREFECTURE
01 DEC. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du vingt-sept novembre de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le 6 novembre deux mille trois.

Délégués en exercice : 103
Délégués présents : 72
Pouvoirs : 10
Votants : 82
Absents : 21

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – HAMELIN Benoît – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – GONIAUX Joël – M. DE WAAL Philippe(s) – M. KOWACE Christian(s) – M. RYCHTARIK Jean-Pal – M. GREHAN Bruno – M. TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALOMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – M. BONNEL Jean-Philippe – M. DELLOUE Alain(s) – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – M. BIZOUARD Alain – M. DELACROIX Jean – M. DAUDRE Yves – M. MAGNIN Michel – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mmes GUILLON Marie-Odile – DUMONT Christine – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LEFEVRE Michel – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc –NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel –Mme LEGOUEDEC Thérèse(s) – MM. CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain –BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – TOUPET Jean-Claude(s) – TAVERNIER Thierry(s).

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BARA Alain – SAPET Joël – GALEOTE Catherine – LAISIER Claude – DUFAYE Dominique – FRIEZ Josette – PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – SEVERAUD Jean – LAIGLE Pascal – LOISEL Georges – LEN Laurent –Mme GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – CALLENS Philippe – GUYOT Jacques – MORA Roger – PICARD Michel – OURY Bertrand –

Pouvoirs : M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. MOQUET Philippe (Baron) à M. LOISELEUR Jean-Michel (Baron) – M. FORMENT Michel (Béthancourt en Valois) à M. GAGE Daniel (Orrouy) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. PROFFIT Benoît (Mareuil sur Ourcq) à M. ADAM Daniel (Mareuil sur Ourcq) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis Belleville) à M. MASSAU Hubert (Le Plessis Belleville) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. Philippe DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise).

****

Délibération n° 59

Objet : ***Mise en conformité du plan de financement pour la construction de la déchetterie du Plessis Belleville après attribution par l'Etat de la Dotation de Développement Rural.***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Valois en date du 31 mars 2003, approuvant la construction d'une déchetterie au Plessis Belleville confiée au SMVO et autorisant le Président à solliciter toutes subventions.

SOUS-PREFECTURE
01 DEC. 2003
60300 SENLIS

Vu le dossier de financement présenté aux services de la Préfecture pour solliciter une subvention au titre de la D.D.R. au taux de 39 % du coût de l'opération estimé à 490 000 € hors taxes, soit 192 282,99 €.

Considérant la décision de la commission de la D.D.R. réunie le 30 juin 2003 d'attribuer une participation de 147 000 € au taux de 30 %.

Vu la demande de la Préfecture de prendre une délibération arrêtant le nouveau plan de financement à hauteur d'un taux de subvention par l'Etat de 30 %.

La Communauté de Communes du Pays de Valois, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ

- ***DECIDE*** de solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural pour la construction d'une déchetterie « L'Enclos de Poclain » au Plessis Belleville à hauteur de 30 % du coût H.T. de l'opération,

- ***APPROUVE*** le plan de financement arrêté après attribution des marchés et acquisition du terrain pour un montant total H.T. de 596 371,98 €, comme suit :

Dépenses	
- acquisition du terrain	99 086,00 €
- travaux de viabilité	3 000, 00 €
- travaux de construction	471 196,98 €
- Equipement	23 096,00 €
. Total H.T.	596 371, 98 €

Recettes	
- Subvention Etat sollicitée au taux de 30 %	178 911,59 €, dont 147 000 € attribués le 30.6.2003
- fonds de concours SMVO	326 401, 39 €
- Montant à la charge de la C.C.P.V.	91 059, 00 €
. Total H.T.	596 371,98 €

Nanteuil le Haudouin, le 28 novembre 2003

Philippe ORILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 01/12/2003 date de son dépôt en Sous-Préfecture

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

le Président,

SOUS-PREFECTURE
01 DEC. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du vingt-sept novembre de l'an deux mille trois.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le 6 novembre deux mille trois.

Délégués en exercice : 103
Délégués présents : 72
Pouvoirs : 10
Votants : 82
Absents : 21

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – HAMELIN Benoît – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – GONIAUX Joël – M. DE WAAL Philippe(s) – M. KOWACE Christian(s) – M. RYCHTARIK Jean-Pal – M. GREHAN Bruno – M. TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALOMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – M. BONNEL Jean-Philippe – M. DELLOUE Alain(s) – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – M. BIZOUARD Alain – M. DELACROIX Jean – M. DAUDRE Yves – M. MAGNIN Michel – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mmes GUILLON Marie-Odile – DUMONT Christine – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LEFEVRE Michel – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc –NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel –Mme LEGOUEDEC Thérèse(s) – MM. CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain –BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – TOUPET Jean-Claude(s) – TAVERNIER Thierry(s).

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BARA Alain – SAPET Joël – GALEOTE Catherine – LAISIER Claude – DUFAYE Dominique – FRIEZ Josette – PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – SEVERAUD Jean – LAIGLE Pascal – LOISEL Georges – LEN Laurent –Mme GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – CALLENS Philippe – GUYOT Jacques – MORA Roger – PICARD Michel – OURY Bertrand –

Pouvoirs : M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. MOQUET Philippe (Baron) à M. LOISELEUR Jean-Michel (Baron) – M. FORMENT Michel (Béthancourt en Valois) à M. GAGE Daniel (Orrouy) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. PROFFIT Benoît (Mareuil sur Ourcq) à M. ADAM Daniel (Mareuil sur Ourcq) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis Belleville) à M. MASSAU Hubert (Le Plessis Belleville) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. Philippe DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise).

*****

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 59

Plan de financement

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

Dépenses

- acquisition du terrain	99 086,00 €
- travaux de viabilité	3 000, 00 €
- travaux de construction	471 196,98 €
- Equipement	23 089,00 €
. Total H.T.	596 371, 98 €

Recettes

- Subvention Etat sollicitée au taux de 30 %	178 911,59 €, dont 147 000 € attribués le 30.6.2003
- fonds de concours SMVO	326 401, 39 €
- Montant à la charge de la C.C.P.V.	91 059, 00 €

. Total H.T.	596 371,98 €

Nanteuil le Haudouin, le 28 novembre 2003

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

SOUS-PREFECTURE
05 DEC. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du vingt-sept novembre de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le 6 novembre deux mille trois.

Délégués en exercice : 103
Délégués présents : 72
Pouvoirs : 10
Votants : 82
Absents : 21

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – HAMELIN Benoît – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – GONIAUX Joël – M. DE WAAL Philippe(s) – M. KOWACE Christian(s) – M. RYCHTARIK Jean-Pal – M. GREHAN Bruno – M. TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALOMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – M. BONNEL Jean-Philippe – M. DELLOUE Alain(s) – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – M. BIZOUARD Alain – M. DELACROIX Jean – M. DAUDRE Yves – M. MAGNIN Michel – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mmes GUILLON Marie-Odile – DUMONT Christine – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LEFEVRE Michel – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc –NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel –Mme LEGOUEDEC Thérèse(s) – MM. CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain –BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – TOUPET Jean-Claude(s) – TAVERNIER Thierry(s).

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BARA Alain – SAPET Joël – GALEOTE Catherine – LAISIER Claude – DUFAYE Dominique – FRIEZ Josette – PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – SEVERAUD Jean – LAIGLE Pascal – LOISEL Georges – LEN Laurent –Mme GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – CALLENS Philippe – GUYOT Jacques – MORA Roger – PICARD Michel – OURY Bertrand –

Pouvoirs : M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. MOQUET Philippe (Baron) à M. LOISELEUR Jean-Michel (Baron) – M. FORMENT Michel (Béthancourt en Valois) à M. GAGE Daniel (Orrouy) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. PROFFIT Benoît (Mareuil sur Ourcq) à M. ADAM Daniel (Mareuil sur Ourcq) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis Belleville) à M. MASSAU Hubert (Le Plessis Belleville) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. Philippe DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise).

*****

Délibération n° 60

Objet : ***APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET DE LA CONVENTION FINANCIERE POUR LA REALISATION DE LA DECHETTERIE DE BETZ.***

Par délibération en date du 13 décembre 2001, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois a approuvé la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise redonnant la compétence « construction des déchetteries » aux communes ou communautés de communes membres, et permettant au S.M.V.O. de pouvoir assurer la

maîtrise d'ouvrage déléguée de la construction des déchetteries, l'exploitation du réseau de déchetteries demeurant de la compétence du S.M.VO.

Cette modification doit permettre l'obtention d'aides au titre de la Dotation de Développement Rural.

La cohérence du réseau de déchetteries et la neutralité des montages juridiques mis en œuvres sont garanties par des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée et des conventions financières conclues entre le S.M.V.O. et les collectivités compétentes. Chaque déchetterie fait l'objet d'une convention financière, d'un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée et d'un contrat de location.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***AUTORISE*** Monsieur le Président à signer avec le SMVO :
  . la convention financière pour le financement de la réalisation de la déchetterie de Betz,
  . la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de la déchetterie,
  . le contrat de location pour l'utilisation de la déchetterie par le SMVO,
  . l'ensemble des documents s'y rapportant.

Nanteuil le Haudouin, le 28 novembre 2003

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
05 DEC. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
****

Séance du vingt-sept novembre de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le 6 novembre deux mille trois.
Délégués en exercice : 103
Délégués présents : 72
Pouvoirs : 10
Votants : 82
Absents : 21
Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – HAMELIN Benoît – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – GONIAUX Joël – M. DE WAAL Philippe(s) – M. KOWACE Christian(s) – M. RYCHTARIK Jean-Pal – M. GREHAN Bruno – M. TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALOMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – M. BONNEL Jean-Philippe – M. DELLOUE Alain(s) – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – M. BIZOUARD Alain – M. DELACROIX Jean – M. DAUDRE Yves – M. MAGNIN Michel – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mmes GUILLON Marie-Odile – DUMONT Christine – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LEFEVRE Michel – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc –NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel –Mme LEGOUEDEC Thérèse(s) – MM. CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain –BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – TOUPET Jean-Claude(s) – TAVERNIER Thierry(s).
Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BARA Alain – SAPET Joël – GALEOTE Catherine – LAISIER Claude – DUFAYE Dominique – FRIEZ Josette – PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – SEVERAUD Jean – LAIGLE Pascal – LOISEL Georges – LEN Laurent –Mme GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – CALLENS Philippe – GUYOT Jacques – MORA Roger – PICARD Michel – OURY Bertrand –
Pouvoirs : M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. MOQUET Philippe (Baron) à M. LOISELEUR Jean-Michel (Baron) – M. FORMENT Michel (Béthancourt en Valois) à M. GAGE Daniel (Orrouy) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. PROFFIT Benoît (Mareuil sur Ourcq) à M. ADAM Daniel (Mareuil sur Ourcq) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis Belleville) à M. MASSAU Hubert (Le Plessis Belleville) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. Philippe DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise)

SOUS-PREFECTURE
01 DEC. 2003
60300 SENLIS

****

Délibération n° 61

Objet : ***REALISATION D'UNE DECHETTERIE SUR LA COMMUNE DE BETZ***

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant qu'afin de mettre en application la Loi de 1992 sur les déchets dans des conditions économiques optimales, tout en recherchant les meilleures solutions sur le plan environnemental, le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise a élaboré un schéma global de traitement et de valorisation des déchets ménagers (pour l'Est de l'Oise, avec la volonté

d'explorer l'ensemble des différentes filières de valorisation (matière organique et énergétique).

La mise en œuvre de ces différentes filières a conduit le SMVO à arrêter un projet complet comportant notamment la mise en place d'un réseau de 25 déchetteries.

Ces déchetteries sont destinées à collecter, en apport volontaire, la partie des déchets encombrants et des déchets ménagers spéciaux, en particulier : les déchets verts, les ferrailles, les pneus, les cartons, les gravats, le tout venant, les huiles de vidange et les déchets toxiques tels que les peintures, solvants … Les déchetteries ont ainsi un rôle majeur dans le domaine de la protection de l'environnement, en contribuant à la réduction des dépôts sauvages et des apports directs en décharge, et en permettant par la récupération et la valorisation matière, l'économie de matières premières.

Ce réseau doit permettre à chaque habitant du territoire du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise d'avoir accès à une déchetterie à moins de 10 minutes de sa résidence.

Considérant que par délibération en date du 13 décembre 2001, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois a approuvé la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise redonnant la compétence « construction des déchetteries » aux communes ou communautés de Communes membres, et permettant au S.M.VO. de pouvoir assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de la construction des déchetteries, l'exploitation du réseau de déchetteries demeurant de la compétence du S.M.V.O.

Cette modification doit permettre l'obtention d'aides au titre de la Dotation de Développement Rural.

Considérant que la réalisation d'une déchetterie sur la commune de Betz s'inscrit parfaitement dans la nouvelle politique de gestion des déchets en permettant d'orienter vers des destinations adaptées les déchets non pris en compte par les collectes traditionnelles et, en particulier, de diriger vers les filières adéquates, tout ce qui peut être valorisé.

Considérant le montant prévisionnel de l'opération détaillé dans le tableau ci-dessous,

Dépenses	
Montant des travaux	517 100 €
Acquisition de terrains	5 031 €
Equipement	27 749 €
Total H.T.	546 880 €
TOTAL TTC	**653 083 €**

Subventions	
Subvention ADEME	0 €
Subvention FREMEDE	45 735 €
Subvention AGENCE	77 565 €
Subvention ETAT DDR	164 064 €
TOTAL	**287 364 €**

Autres	
Participation adhérents	109 376 €
FC TVA adhérents	100 331 €
Participation SMVO	156 012 €
TOTAL	**365 719 €**

SOUS-PREFECTURE
01 DEC. 2003
60300 SENLIS

Le Conseil Communautaire,
Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré ;
A L'UNANIMITE

- ***DECIDE :***

Article 1 : La Communauté de Communes du Pays de Valois réalisera une déchetterie située au lieudit « Le Bas Valois », pour ce faire, elle achète à la Commune de Betz au prix de 1,29 € le m2, un terrain d'une superficie de 3 827 m2, cadastrée ZB7 « partie ».

Article 2 : Le programme de l'opération est approuvé.

Article 3 : Le montant de l'enveloppe prévisionnelle est arrêté à la somme de 546 880 € H.T.

Article 4 : Monsieur le Président est habilité à effectuer les demandes de dotations, subventions et fonds de concours auprès de l'Etat et des organismes publics compétents, ainsi qu'à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Article 5 : Les recettes correspondant aux aides visées à l'article précédent seront imputées au budget communautaire, Chapitres 13, article 1311, 1316 et 1318.

Les dépenses seront réglées par prélèvement sur les crédits inscrits au budget communautaire, Chapitre 21, article 2111 pour l'achat du terrain et 21 318 pour les travaux à hauteur de 4 936,83 €.

Article 6 : Monsieur le Président est habilité à effectuer l'ensemble des déclarations et demandes d'autorisations administratives afférentes à la réalisation de la déchetterie, ainsi qu'à signer tous les actes s'y rapportant.

Nanteuil le Haudouin, le 28 novembre 2003

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
01 DEC. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du vingt-sept novembre de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le 6 novembre deux mille trois.

SOUS-PREFECTURE
05 DEC. 2003
60300 SENLIS

Délégués en exercice : 103
Délégués présents : 72
Pouvoirs : 10
Votants : 82
Absents : 21

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – HAMELIN Benoît – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – GONIAUX Joël – M. DE WAAL Philippe(s) – M. KOWACE Christian(s) – M. RYCHTARIK Jean-Pal – M. GREHAN Bruno – M. TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALOMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – M. BONNEL Jean-Philippe – M. DELLOUE Alain(s) – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – M. BIZOUARD Alain – M. DELACROIX Jean – M. DAUDRE Yves – M. MAGNIN Michel – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mmes GUILLON Marie-Odile – DUMONT Christine – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LEFEVRE Michel – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc –NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel –Mme LEGOUEDEC Thérèse(s) – MM. CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain –BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – TOUPET Jean-Claude(s) – TAVERNIER Thierry(s).
Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BARA Alain – SAPET Joël – GALEOTE Catherine – LAISIER Claude – DUFAYE Dominique – FRIEZ Josette – PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – SEVERAUD Jean – LAIGLE Pascal – LOISEL Georges – LEN Laurent –Mme GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – CALLENS Philippe – GUYOT Jacques – MORA Roger – PICARD Michel – OURY Bertrand –
Pouvoirs : M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. MOQUET Philippe (Baron) à M. LOISELEUR Jean-Michel (Baron) – M. FORMENT Michel (Béthancourt en Valois) à M. GAGE Daniel (Orrouy) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. PROFFIT Benoît (Mareuil sur Ourcq) à M. ADAM Daniel (Mareuil sur Ourcq) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis Belleville) à M. MASSAU Hubert (Le Plessis Belleville) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. Philippe DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise).

*****

Délibération n° 62

Objet : ***DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA C.C.P.V.***

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Considérant le budget primitif de l'exercice 2003 de la C.C.P.V. et la Décision Modificative n° 1,

Considérant la nécessité avant la clôture des comptes de l'exercice 2003 d'opérer des virements de chapitre à chapitre afin d'ajuster les prévisions,

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ***APPROUVE*** la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de Valois (jointe en annexe),

- ***PRECISE*** que la seule dépense supplémentaire consiste en l'attribution d'une subvention de 750 € en fonction 113, au chapitre 65, à l'article 6574 pour l'amicale des Sapeurs pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Nanteuil le Haudouin, le 28 novembre 2003

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL LE HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
05 DEC. 2003
60300 SENLIS

6 021 600	Département de l'Oise Trésorerie de Nanteuil le Haudouin Communauté de Communes du Pays de Valois	**Décision modificative n° 2 - 2003**

ARRETE - SIGNATURES

SOUS-PREFECTURE
0 5 DEC. 2003
60300 SENLIS

Nombre de membres en exercice : 103
Nombre de membres présents:
Nombre de suffrages exprimés:
Nombre de votes POUR:
CONTRE:
Date de convocation: 06 novembre 2003

Présentée par le Président, à Crépy-en-Valois (Oise) le 27 novembre 2003
Le Président

Délibérée par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire
A Crépy-en-Valois (Oise) le 27 novembre 2003

Les membres du Conseil Communautaire

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous-préfecture de SENLIS (Oise),
le et de la publication le
A Nanteuil le Haudouin (Oise), le

Le Président

COMU - C.C. PAYS DE VALOIS
Exercice 2003

Le 04/12/2003
à 13h51

Décisions modificatives

Du n°00000002 au n°00000002

(en Euros)

Numéro	Date	Motif
00000002	**27/11/2003**	**Décision modificative n°2**

Sens	Article		Chapitre	Fonction	Opération	Programme	Montant dép.	Montant rec.
Dép	21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile		020			-700,00	
Dép	205	Concessions & droits similaires,brevets,licences..		020			700,00	
Dép	6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporell		01			80,00	
Dép	6453	Cotisations aux caisses de retraite		01			-80,00	
Dép	21735	Instal.géné.,agencements,aménagements des co		020	OPE Nø1		600,00	
Dép	21735	Instal.géné.,agencements,aménagements des co		020			-600,00	
Dép	65713	Départements		253			63 000,00	
Dép	62878	A d'autres organismes		253			-50 000,00	
Dép	61521	Terrains		253			-8 000,00	
Dép	611	Contrats de prest.de serv.avec des entreprises		242			-2 500,00	
Dép	6156	Maintenance		242			-2 500,00	
Dép	6574	Subv.fonct.aux asso.&autres organ.de droits privé		113			750,00	
						Totaux	750,00	0,00
						Solde	**-750,00**	

SOUS-PREFECTURE
0 5 DEC. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du vingt-sept novembre de l'an deux mille trois.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le 6 novembre deux mille trois.

Délégués en exercice : 103
Délégués présents : 72
Pouvoirs : 10
Votants : 82
Absents : 21

SOUS-PREFECTURE
05 DEC. 2003
60300 SENLIS

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – HAMELIN Benoît – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – GONIAUX Joël – M. DE WAAL Philippe(s) – M. KOWACE Christian(s) – M. RYCHTARIK Jean-Pal – M. GREHAN Bruno – M. TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALOMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – M. BONNEL Jean-Philippe – M. DELLOUE Alain(s) – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – M. BIZOUARD Alain – M. DELACROIX Jean – M. DAUDRE Yves – M. MAGNIN Michel – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mmes GUILLON Marie-Odile – DUMONT Christine – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LEFEVRE Michel – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc –NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel –Mme LEGOUEDEC Thérèse(s) – MM. CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain –BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – TOUPET Jean-Claude(s) – TAVERNIER Thierry(s).

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BARA Alain – SAPET Joël – GALEOTE Catherine – LAISIER Claude – DUFAYE Dominique – FRIEZ Josette – PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – SEVERAUD Jean – LAIGLE Pascal – LOISEL Georges – LEN Laurent –Mme GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – CALLENS Philippe – GUYOT Jacques – MORA Roger – PICARD Michel – OURY Bertrand –

Pouvoirs : M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. MOQUET Philippe (Baron) à M. LOISELEUR Jean-Michel (Baron) – M. FORMENT Michel (Béthancourt en Valois) à M. GAGE Daniel (Orrouy) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. PROFFIT Benoît (Mareuil sur Ourcq) à M. ADAM Daniel (Mareuil sur Ourcq) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis Belleville) à M. MASSAU Hubert (Le Plessis Belleville) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. Philippe DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise).

*****

Délibération n° 63

Objet : ***BUDGET ANNEXE DU BATIMENT INDUSTRIEL LOCATIF – DECISION MODIFICATIVE N° 1***

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant le budget annexe du B.I.L. pour l'exercice 2003,

Considérant la nécessité d'établir une Décision Modificative n° 1 pour les raisons suivantes :

- les locataires du B.I.L. ont été victimes de tentatives de cambriolage,
- la compagnie d'assurances demande de sécuriser le lieu,
- installation de grilles de défense.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,

- ***APPROUVE*** la Décision Modificative n° 1 du budget annexe du Bâtiment Industriel Locatif pour l'exercice 2003 jointe en annexe,

- ***PRECISE*** que la dépense supplémentaire de 4 438 € TTC pour l'installation de grilles de défense est imputée en section d'investissement au chapitre 21, à l'article 21568,

- ***PRECISE*** que cette dépense sera prise en charge par la ville de Crépy en Valois et qu'un titre de recettes sera émis pour le même montant (4 438 €) à l'encontre de ladite commune. Cette recette sera imputée en section de fonctionnement article 7474,

- ***PRECISE*** que l'équilibre des deux sections d'investissement et de fonctionnement est préservé par la Décision Modificative par l'application des écritures d'ordre de prélèvement sur la section de fonctionnement pour virement à la section d'investissement.

Nanteuil le Haudouin, le 28 novembre 2003

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
05 DEC. 2003
60300 SENLIS

6 021 600	Département de l'Oise Trésorerie de Nanteuil le Haudouin Communauté de Communes du Pays de Valois	**Décision modificative n° 1 - 2003**

ARRETE - SIGNATURES

SOUS-PREFECTURE
05 DEC. 2003
60300 SENLIS

Nombre de membres en exercice : 103
Nombre de membres présents:
Nombre de suffrages exprimés:
Nombre de votes POUR:
CONTRE:
Date de convocation: 06 novembre 2003

Présentée par le Président, à Crépy-en-Valois (Oise) le 27 novembre 2003
Le Président

Délibérée par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire
A Crépy-en-Valois (Oise) le 27 novembre 2003

Les membres du Conseil Communautaire

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous-préfecture de SENLIS (Oise),
le et de la publication le
A Nanteuil le Haudouin (Oise), le

Le Président

Décisions modificatives

Du n°00000001 au n°00000001

(en Euros)

Numéro	Date	Motif
00000001	**27/11/2003**	**Installation de grilles de défense**

Sens	Article		Chapitre	Fonction	Opération	Programme	Montant dép.	Montant rec.
Dép	21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile		90			4 438,00	
Dép	023	Virement à la section d'investissement		01			4 438,00	
Rec	7474	Communes		020				4 438,00
Rec	021	Virement de la section de fonctionnement		01				4 438,00
						Totaux	8 876,00	8 876,00
						Solde	**0,00**	

SOUS-PREFECTURE
05 DEC. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
*****

Séance du vingt-sept novembre de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le 6 novembre deux mille trois.

Délégués en exercice : 103
Délégués présents : 72
Pouvoirs : 10
Votants : 82
Absents : 21

SOUS-PREFECTURE
05 DEC. 2003
60300 SENLIS

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – HAMELIN Benoît – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – GONIAUX Joël – M. DE WAAL Philippe(s) – M. KOWACE Christian(s) – M. RYCHTARIK Jean-Pal – M. GREHAN Bruno – M. TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALOMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – M. BONNEL Jean-Philippe – M. DELLOUE Alain(s) – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – M. BIZOUARD Alain – M. DELACROIX Jean – M. DAUDRE Yves – M. MAGNIN Michel – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mmes GUILLON Marie-Odile – DUMONT Christine – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LEFEVRE Michel – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc –NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel –Mme LEGOUEDEC Thérèse(s) – MM. CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain –BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – TOUPET Jean-Claude(s) – TAVERNIER Thierry(s).
Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BARA Alain – SAPET Joël – GALEOTE Catherine – LAISIER Claude – DUFAYE Dominique – FRIEZ Josette – PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – SEVERAUD Jean – LAIGLE Pascal – LOISEL Georges – LEN Laurent –Mme GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – CALLENS Philippe – GUYOT Jacques – MORA Roger – PICARD Michel – OURY Bertrand –
Pouvoirs : M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. MOQUET Philippe (Baron) à M. LOISELEUR Jean-Michel (Baron) – M. FORMENT Michel (Béthancourt en Valois) à M. GAGE Daniel (Orrouy) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. PROFFIT Benoît (Mareuil sur Ourcq) à M. ADAM Daniel (Mareuil sur Ourcq) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis Belleville) à M. MASSAU Hubert (Le Plessis Belleville) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. Philippe DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise).

*****

Délibération n° 64

Objet : ***SUPPRESSION DE POSTE D'AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL – CREATION DE POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS***

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Fonction Publique Territoriale notamment ceux de la filière technique,

Considérant la démission du gardien du gymnase Marcel Villiot à Nanteuil le Haudouin qui était titulaire du grade d'agent technique principal,

Considérant le recrutement d'un nouveau gardien pour cet emploi entraînant la nécessité de créer un grade d'agent d'entretien,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,

- ***APPROUVE*** la suppression d'un poste d'agent technique principal et la création d'un poste d'agent d'entretien pour assurer le gardiennage du gymnase Marcel Villiot à Nanteuil le Haudouin,

- ***APPROUVE*** la mise à jour du tableau des emplois conséquente.

Nanteuil le Haudouin, le 28 novembre 2003

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL LE HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
05 DEC. 2003
60300 SENLIS

SOUS-PREFECTURE
05 DEC. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du vingt-sept novembre de l'an deux mille trois.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le 6 novembre deux mille trois.

Délégués en exercice : 103
Délégués présents : 72
Pouvoirs : 10
Votants : 82
Absents : 21

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – HAMELIN Benoît – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – GONIAUX Joël – M. DE WAAL Philippe(s) – M. KOWACE Christian(s) – M. RYCHTARIK Jean-Pal – M. GREHAN Bruno – M. TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALOMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – M. BONNEL Jean-Philippe – M. DELLOUE Alain(s) – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – M. BIZOUARD Alain – M. DELACROIX Jean – M. DAUDRE Yves – M. MAGNIN Michel – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mmes GUILLON Marie-Odile – DUMONT Christine – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. LEFEVRE Michel – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc –NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud(s) – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel –Mme LEGOUEDEC Thérèse(s) – MM. CHARDON Pierre – DEVIENNE François – NICOLAS Germain –BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – TOUPET Jean-Claude(s) – TAVERNIER Thierry(s).

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – BARA Alain – SAPET Joël – GALEOTE Catherine – LAISIER Claude – DUFAYE Dominique – FRIEZ Josette – PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – SEVERAUD Jean – LAIGLE Pascal – LOISEL Georges – LEN Laurent –Mme GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – CALLENS Philippe – GUYOT Jacques – MORA Roger – PICARD Michel – OURY Bertrand –

Pouvoirs : M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. DELACROIX Jean (Ivors) – M. MOQUET Philippe (Baron) à M. LOISELEUR Jean-Michel (Baron) – M. FORMENT Michel (Béthancourt en Valois) à M. GAGE Daniel (Orrouy) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. PROFFIT Benoît (Mareuil sur Ourcq) à M. ADAM Daniel (Mareuil sur Ourcq) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis Belleville) à M. MASSAU Hubert (Le Plessis Belleville) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEGER Dominique (Silly le Long) – Melle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. Philippe DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise).

*****

Délibération n° 65

Objet : ***ATTRIBUTION DU SECRETARIAT ET DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE TRANSPORT « VALOIS MOBILITE » A L'ASSOCIATION AIDEFI : AVENANT A LA CONVENTION CCPV/AIDEFI DU 24 JUILLET 1999.***

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la Convention du 24 juillet 1999 signée entre la Communauté de Communes du Pays de Valois et l'Association AIDEFI pour la gestion de l'espace PACTE,

Considérant la gestion du dispositif de transport à la demande « Valois Mobilité » mis en place par la C.C.P.V. qui faisait l'objet d'une convention avec le Centre Social Rural de Betz jusqu'au 1er novembre 2003, convention devenue caduque,

Considérant la candidature de l'Association AIDEFI pour reprendre la gestion du dispositif « Valois Mobilité »

SOUS-PREFECTURE
05 DEC. 2003
60300 SENLIS

Ayant entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,

- ***APPROUVE*** de confier la gestion du service de transport à la demande « Valois Mobilité » à l'Association AIDEFI,

En conséquence,

- ***APPROUVE*** l'avenant n° 1 à la convention passée avec ladite Association le 24 juillet 1999 et jointe en annexe,

- ***PRECISE*** que les modifications sont les suivantes :

. Article 1 : « La C.C.P.V. confie à l'Association AIDEFI le soin d'assurer la gestion de l'espace PACTE et **du dispositif de transport à la demande « Valois Mobilité »** ; dans ce cadre, l'Association aura à :
-…..(alinéas 1 à 7 inchangés),
- assurer la gestion administrative (réception des appels des usagers et réservations des taxis) et financière du dispositif « Valois Mobilité » et participer à sa promotion sous contrôle de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

. Article 3 : « La C.C.P.V. met gratuitement à disposition de l'Association AIDEFI des locaux équipés **pour exercer les missions définies à l'article 1 ».**

Nanteuil le Haudouin, le 28 novembre 2003

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Philippe DRULHE
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mille trois.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le cinq décembre deux mille trois.

Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 62
Pouvoirs : 8
Votants : 70
Absents : 33

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – THEVENOT Michel(s) – AUBARDIER Gérard – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – PELLERIN Jean – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – Mme BRILLON Catherine – TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) – RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – M. DUPILLE Philippe – Mme MARTIN Manoëlle(s) – SEVERAUD Jean – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. PELLE Eric(s) – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – M. DELAHAYE Xavier(s) – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice – Mme LEGOUEDEC Thérèse – M. DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – M. TOUPET Jean-Claude – BARIZET Jean-Claude

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – SIMAR Christian – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. GONIAUX Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – REPETTI Yveline – MM. DELACROIX Jean – MAGNIN Michel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. LAIGLE Pascal – LEN Laurent – GAGE Daniel – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – CHARDON Pierre – GUYOT Jacques – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand.

Pouvoirs : MM. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PELLERIN Jean (Betz) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. LOISEL Georges (Ormoy le Davien) à M. SAPET Joël (Boursonne) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (BOUILLANCY) – M. PICARD Michel (Ver sur Launette) à M. CHERON Yves (Ver sur launette).

Secrétaire de séance : M. Benoît HAQUIN

*****

Délibération n° 2003/66 - A

Objet : Demande de retrait de la Commune d'Orry la Ville du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Orry la Ville en date du 24 janvier 2003, sollicitant le retrait de cette commune du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise,

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise en date du 25 juin 2003 approuvant la demande de retrait de la commune d'Orry la Ville,

Considérant que par délibération susvisée, le Conseil Municipal de la commune d'Orry la Ville a exprimé sa volonté de se retirer du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise,

Considérant que de son côté le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise s'est prononcé favorablement sur cette demande,

Sur rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide :

Article 1er : La proposition de retrait de la commune d'Orry la Ville du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Préfet de l'Oise sera saisi de cette demande dans les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L5211-18 alinéa 1er du Code Général des Collectivité Territoriales.

Article 3 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération dont copie sera adressée à Monsieur le Président du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise.

Fait à Nanteuil le 19 décembre 2003

Philippe DRIELET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mille trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.
Date de la convocation : le cinq décembre deux mille trois.

Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 62
Pouvoirs : 8
Votants : 70
Absents : 33

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – THEVENOT Michel(s) – AUBARDIER Gérard – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – PELLERIN Jean – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – Mme BRILLON Catherine – TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) – RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – M. DUPILLE Philippe – Mme MARTIN Manoëlle(s) – SEVERAUD Jean – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. PELLE Eric(s) – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – M. DELAHAYE Xavier(s) – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice – Mme LEGOUEDEC Thérèse – M. DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – M. TOUPET Jean-Claude – BARIZET Jean-Claude

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – SIMAR Christian – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. GONIAUX Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – REPETTI Yveline – MM. DELACROIX Jean – MAGNIN Michel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. LAIGLE Pascal – LEN Laurent – GAGE Daniel – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – CHARDON Pierre – GUYOT Jacques – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand.

Pouvoirs : MM. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PELLERIN Jean (Betz) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. LOISEL Georges (Ormoy le Davien) à M. SAPET Joël (Boursonne) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (BOUILLANCY) – M. PICARD Michel (Ver sur Launette) à M. CHERON Yves (Ver sur launette).

Secrétaire de séance : M. Benoît HAQUIN.

*****

Délibération n° 2003/66 - B

Objet : Demande de retrait de la Commune de Sacy le Grand du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Sacy le Grand en date du 21 janvier 2003, sollicitant le retrait de cette commune du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise,

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise en date du 25 juin 2003 approuvant la demande de retrait de la commune de Sacy le Grand,

Considérant que par délibération susvisée, le Conseil Municipal de la commune de Sacy le Grand a exprimé sa volonté de se retirer du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise,

Considérant que de son côté le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise s'est prononcé favorablement sur cette demande,

Sur rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide :

Article 1er : La proposition de retrait de la commune de Sacy le Grand du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Préfet de l'Oise sera saisi de cette demande dans les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L5211-18 alinéa 1er du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération dont copie sera adressée à Monsieur le Président du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise.

Nanteuil le Haudouin, le 19 décembre 2003

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mille trois.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le cinq décembre deux mille trois.

Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 62
Pouvoirs : 8
Votants : 70
Absents : 33

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – THEVENOT Michel(s) – AUBARDIER Gérard – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – PELLERIN Jean – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – Mme BRILLON Catherine – TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) – RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – M. DUPILLE Philippe – Mme MARTIN Manoëlle(s) – SEVERAUD Jean – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. PELLE Eric(s) – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – M. DELAHAYE Xavier(s) – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice – Mme LEGOUEDEC Thérèse – M. DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – M. TOUPET Jean-Claude – BARIZET Jean-Claude

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – SIMAR Christian – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. GONIAUX Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – REPETTI Yveline – MM. DELACROIX Jean – MAGNIN Michel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. LAIGLE Pascal – LEN Laurent – GAGE Daniel – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – CHARDON Pierre – GUYOT Jacques – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand.

Pouvoirs : MM. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PELLERIN Jean (Betz) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. LOISEL Georges (Ormoy le Davien) à M. SAPET Joël (Boursonne) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (BOUILLANCY) – M. PICARD Michel (Ver sur Launette) à M. CHERON Yves (Ver sur launette).

Secrétaire de séance : M. Benoît HAQUIN.

*****

Délibération n° 2003/66 - C

Objet : Demande d'adhésion de la Commune de Boran sur Oise au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Boran sur Oise en date du 26 mai 2003, sollicitant l'adhésion de cette commune du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise,

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise en date du 25 juin 2003 approuvant la demande d'adhésion de la commune de Boran sur Oise,

Considérant que par délibération susvisée, le Conseil Municipal de la commune de Boran sur Oise a exprimé sa volonté d'adhérer au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise,

Considérant que de son côté le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise s'est prononcé favorablement sur cette demande, étant entendu que la commune de Boran sur Oise a consenti à contribuer aux charges de fonctionnement réalisées pour l'année 2003 ainsi que pour les années précédentes,

Considérant que l'adhésion de la commune de Boran sur Oise au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise serait de nature à renforcer la continuité territoriale et la solidarité financière nécessaires au développement du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés dans l'Est du Département de l'Oise.

Sur rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide :

Article 1er : La proposition d'admission de la commune de Boran sur Oise au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Préfet de l'Oise sera saisi de cette demande dans les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L 5211-18 alinéa 1er du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération dont copie sera adressée à Monsieur le Président du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise.

Nanteuil le Haudouin, le 19 décembre 2003

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mille trois.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le cinq décembre deux mille trois.

Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 62
Pouvoirs : 8
Votants : 70
Absents : 33

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – THEVENOT Michel(s) – AUBARDIER Gérard – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – PELLERIN Jean – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – Mme BRILLON Catherine – TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) – RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – M. DUPILLE Philippe – Mme MARTIN Manoëlle(s) – SEVERAUD Jean – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. PELLE Eric(s) – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – M. DELAHAYE Xavier(s) – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice – Mme LEGOUEDEC Thérèse – M. DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – M. TOUPET Jean-Claude – BARIZET Jean-Claude

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – SIMAR Christian – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. GONIAUX Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – REPETTI Yveline – MM. DELACROIX Jean – MAGNIN Michel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. LAIGLE Pascal – LEN Laurent – GAGE Daniel – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – CHARDON Pierre – GUYOT Jacques – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand.

Pouvoirs : MM. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PELLERIN Jean (Betz) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. LOISEL Georges (Ormoy le Davien) à M. SAPET Joël (Boursonne) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (BOUILLANCY) – M. PICARD Michel (Ver sur Launette) à M. CHERON Yves (Ver sur launette).

Secrétaire de séance : M. Benoît HAQUIN.

*****

Délibération n° 2003/66 - D

Objet : Demande d'adhésion du SIVOM de Mello – Cires-les-Mello – Maysel au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du Sivom de Mello – Cires les Mello - Maysel en date du 2 juin 2003, sollicitant l'adhésion de ce groupement de communes au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise,

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
SENLIS

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise en date du 25 juin 2003 approuvant la demande d'adhésion du SIVOM de Mello – Cires les Mello - Maysel,

Considérant que par délibération susvisée, le Comité Syndical du SIVOM de Mello – Cires les Mello - Maysel a exprimé sa volonté d'adhérer au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise,

Considérant que de son côté le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise s'est prononcé favorablement sur cette demande, étant entendu que le SIVOM de Mello – Cires les Mello – Maysel a consenti à contribuer aux charges de fonctionnement réalisées depuis l'année 1996.

Considérant que l'adhésion du SIVOM de Mello – Cires les Mello – Maysel au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise serait de nature à renforcer la continuité territoriale et la solidarité financière nécessaires au développement du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés dans l'Est du Département de l'Oise.

Sur rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide :

Article 1er : La proposition d'admission du SIVOM de Mello – Cires les Mello – Maysel au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Préfet de l'Oise sera saisi de cette demande dans les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L 5211-18 alinéa 1er du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération dont copie sera adressée à Monsieur le Président du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise.

Nanteuil le Haudouin, le 19 décembre 2003

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mille trois.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le cinq décembre deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 62
Pouvoirs : 8
Votants : 70
Absents : 33

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – THEVENOT Michel(s) – AUBARDIER Gérard – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – PELLERIN Jean – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – Mme BRILLON Catherine – TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) – RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – M. DUPILLE Philippe – Mme MARTIN Manoëlle(s) – SEVERAUD Jean – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. PELLE Eric(s) – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – M. DELAHAYE Xavier(s) – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice – Mme LEGOUEDEC Thérèse – M. DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – M. TOUPET Jean-Claude – BARIZET Jean-Claude

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – SIMAR Christian – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. GONIAUX Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – REPETTI Yveline – MM. DELACROIX Jean – MAGNIN Michel – PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. LAIGLE Pascal – LEN Laurent – GAGE Daniel – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – CHARDON Pierre – GUYOT Jacques – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand.

Pouvoirs : MM. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PELLERIN Jean (Betz) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. LOISEL Georges (Ormoy le Davien) à M. SAPET Joël (Boursonne) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (BOUILLANCY) – M. PICARD Michel (Ver sur Launette) à M. CHERON Yves (Ver sur launette).

Secrétaire de séance : M. Benoît HAQUIN

*****

Délibération n°2003/67

Objet : **CONTRAT RURAL.**

Approbation des périmètres des bassins d'alimentation des captages d'eau potable.

Vu les délibérations prises par les communes et les syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable en 2001 et en 2002, afin de valider le périmètre du bassin d'alimentation de leur(s) captage(s) d'eau potable,

Vu la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

CONTRÔLE LÉGALITÉ
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

Vu le contrat rural signé par la Communauté de Communes du Pays de Valois, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et la Chambre d'Agriculture de l'Oise le 10 janvier 2002,

Vu la délibération prise par le Comité du Syndicat d'Etudes et de Programmation de l'Oise – Aisne – Soissonnaises, le 2 juillet 2003, demandant à la Communauté de Communes du Pays de Valois dans le cadre des actions agricoles du Contrat rural, de valider le bassin d'alimentation du captage de Pierrefonds pour la superficie incluse dans le territoire de la CCPV,

Vu l'avis favorable du Comité de pilotage du contrat rural,

Vu la réunion de Bureau du 4 décembre 2003,

Considérant les résultats de l'étude de délimitation des bassins d'alimentation des captages effectuée par Monsieur POMEROL en novembre 2001, et les modifications portées à certains périmètres de bassins d'alimentation de captage : notamment ceux des communes de Rouvres en Multien, de Bouillancy ainsi que d'Auger Saint Vincent ;

Après avoir pris connaissance des périmètres des bassins d'alimentation des captages de la commune d'Acy en Multien, d'Antilly, d'Auger Saint Vincent (Syndicat intercommunal des Eaux d'Auger Saint Vincent et de Duvy), d'Autheuil en Valois, de Cuvergnon (Syndicat intercommunal des Eaux de Bargny-Cuvergnon), de Betz (Syndicat intercommunal des Eaux de Betz-Villers Saint Genest), de Bonneuil en Valois (Syndicat intercommunal des Eaux de Bonneuil en Valois), de Bouillancy, de Boullarre (Syndicat intercommunal des Eaux de Boullarre – Etavigny), de Boursonne (Syndicat intercommunal des Eaux d'Ivors-Boursonne), de Brégy, de Chèvreville (Syndicat intercommunal des Eaux d'Ognes-Chèvreville), d'Ermenonville, d'Eve (Communauté de Communes de Dammartin en Goële), de Fresnoy le Luat, de Gondreville, de Lagny-le-Sec (Syndicat intercommunal des Eaux de Lagny le Sec), de Lévignen, de Mareuil sur Ourcq, de Marolles, de Montagny Sainte Félicité, de Neufchelles (Syndicat intercommunal des Eaux de Neufchelles-Varinfroy), de Nanteuil le Haudouin, d'Ormoy le Davien, de Péroy les Gombries, de Reez Fosse Martin, de Rosoy en Multien, de Rouvres en Multien, de Thury en Valois (Syndicat intercommunal des Eaux de la Grivette), de Vauciennes, de Vaumoise, de Vez.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VALIDE les périmètres des bassins d'alimentation des captages situés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, tels qu'approuvés par délibération des communes et des syndicats intercommunaux d'eaux, maîtres d'ouvrage de ces captages ;

VALIDE le périmètre du bassin d'alimentation du captage de Pierrefonds, pour la surface incluse dans le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois ;

DECIDE de promouvoir auprès des exploitants agricoles concernés, les mesures agro-environnementales du Contrat rural. Ces mesures visant à préserver la ressource en eau ;

SOLLICITE auprès de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, au titre du contrat rural signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, une participation financière pour les agriculteurs volontaires pour appliquer ces mesures agro-environnementales.

Fait et délibéré le 18 décembre 2003, à Marolles

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mille trois.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le cinq décembre deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 62
Pouvoirs : 8
Votants : 70
Absents : 33

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – THEVENOT Michel(s) – AUBARDIER Gérard – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – PELLERIN Jean – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – Mme BRILLON Catherine – TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) – RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – M. DUPILLE Philippe – Mme MARTIN Manoëlle(s) – SEVERAUD Jean – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. PELLE Eric(s) – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – M. DELAHAYE Xavier(s) – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice – Mme LEGOUEDEC Thérèse – M. DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – M. TOUPET Jean-Claude – BARIZET Jean-Claude

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – SIMAR Christian – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. GONIAUX Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – REPETTI Yveline – MM. DELACROIX Jean – MAGNIN Michel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. LAIGLE Pascal – LEN Laurent – GAGE Daniel – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – CHARDON Pierre – GUYOT Jacques – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand.

Pouvoirs : MM. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PELLERIN Jean (Betz) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. LOISEL Georges (Ormoy le Davien) à M. SAPET Joël (Boursonne) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (BOUILLANCY) – M. PICARD Michel (Ver sur Launette) à M. CHERON Yves (Ver sur launette).

Secrétaire de séance : M. Benoît HAQUIN

*****

Délibération n°2003/ 68

Objet : CONTRAT RURAL. Programme d'actions 2003.

Demande de délais supplémentaires pour l'engagement des conventions financières passées avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Vu la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

Vu la délibération du 12 décembre 2002 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget du programme d'actions 2003 du contrat rural,

Vu la réunion de Bureau du 4 décembre 2003,

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

Après avoir pris connaissance de l'état d'exécution financière du programme d'actions 2003 du contrat rural,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie :

- Un délai supplémentaire pour l'engagement des actions financées sur la convention d'aide relative aux études d'alimentation en eau potable (convention n°03 0662);
- Un délai supplémentaire pour l'engagement des actions financées sur la convention d'aide relative aux travaux d'alimentation en eau potable (convention n°03 0661) ;

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois, ou le Président de la « Commission Eau Assainissement », par délégation, à signer tous les actes nécessaires.

Fait et délibéré le 18 décembre 2003, à Marolles

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mille trois.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le cinq décembre deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 62
Pouvoirs : 8
Votants : 70
Absents : 33

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – THEVENOT Michel(s) – AUBARDIER Gérard – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – PELLERIN Jean – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – Mme BRILLON Catherine – TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) – RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – M. DUPILLE Philippe – Mme MARTIN Manoëlle(s) – SEVERAUD Jean – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. PELLE Eric(s) – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – M. DELAHAYE Xavier(s) – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice – Mme LEGOUEDEC Thérèse – M. DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – M. TOUPET Jean-Claude – BARIZET Jean-Claude

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – SIMAR Christian – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. GONIAUX Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – REPETTI Yveline – MM. DELACROIX Jean – MAGNIN Michel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. LAIGLE Pascal – LEN Laurent – GAGE Daniel – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – CHARDON Pierre – GUYOT Jacques – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand.

Pouvoirs : MM. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PELLERIN Jean (Betz) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. LOISEL Georges (Ormoy le Davien) à M. SAPET Joël (Boursonne) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (BOUILLANCY) – M. PICARD Michel (Ver sur Launette) à M. CHERON Yves (Ver sur launette).

Secrétaire de séance : M. Benoît HAQUIN

*****

Délibération n° 2003/69

Objet : CONTRAT RURAL. Budget 2004 du programme d'actions du contrat rural.

Vu la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

Vu la réunion de Bureau du 4 décembre 2003,

Considérant le résultat des travaux du Comité technique Collectivités et du Comité de pilotage du contrat rural,

Après avoir pris connaissance du programme d'actions du contrat rural pour l'année 2004, et en avoir délibéré,

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOPTE le budget du programme d'actions 2004 du contrat rural suivant :

Nature des opérations *Opérations retenues à titre indicatif*	**Montant prévisionnel**
Etudes d'assainissement TTC : *Etude hydrogéologique de faisabilité des puits d'infiltration sur le pays de Valois, et mises à enquête publique de zonages d'assainissement.*	**35 000 € TTC**
Etudes d'assainissement HT : *Diagnostic des réseaux d'assainissement à Ver sur Launette*	**50 000 € HT**
Travaux d'assainissement – Création ou extension de réseau : *Communes d' Ivors ou d'Ormoy le Davien*	**400 000 € HT**
Travaux d'assainissement – Construction de station d'épuration : *Communes d' Ivors ou d'Ormoy le Davien + différents équipements sur les stations existantes*	**110 000 € HT**
Travaux – Alimentation en eau potable : *Restauration de l'étanchéité de réservoirs : Lévignen, différents équipements pour assurer la sécurité de l'AEP (SIAEP de Lagny le Sec, SIAEP d'Auger St Vincent).*	**68 000 € HT**
Fonctionnement de la cellule d'animation	**56 500 € HT**

SOLLICITE l'aide financière l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le mettre en œuvre,

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois, ou le Président de la « Commission Eau Assainissement », par délégation, à signer tous les actes nécessaires.

Fait et délibéré le 18 décembre 2003 à Marolles

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mille trois.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le cinq décembre deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 62
Pouvoirs : 8
Votants : 70
Absents : 33

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – THEVENOT Michel(s) – AUBARDIER Gérard – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – PELLERIN Jean – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – Mme BRILLON Catherine – TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) – RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – M. DUPILLE Philippe – Mme MARTIN Manoëlle(s) – SEVERAUD Jean – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. PELLE Eric(s) – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – M. DELAHAYE Xavier(s) – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice – Mme LEGOUEDEC Thérèse – M. DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – M. TOUPET Jean-Claude – BARIZET Jean-Claude

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – SIMAR Christian – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. GONIAUX Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – REPETTI Yveline – MM. DELACROIX Jean – MAGNIN Michel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. LAIGLE Pascal – LEN Laurent – GAGE Daniel – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – CHARDON Pierre – GUYOT Jacques – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand.

Pouvoirs : MM. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PELLERIN Jean (Betz) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. LOISEL Georges (Ormoy le Davien) à M. SAPET Joël (Boursonne) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (BOUILLANCY) – M. PICARD Michel (Ver sur Launette) à M. CHERON Yves (Ver sur launette).

Secrétaire de séance : M. Benoît HAQUIN

*****

Délibération n° 2003/70

Objet : **CONTRAT RURAL - Volet Collectivités**
Programme d'actions 2003. Attribution d'aides.

Vu la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

Vu la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

Vu la délibération du 12 décembre 2002 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget du programme d'actions 2003 du contrat rural,

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003

Après avoir pris connaissance des demandes d'aides déposées par les collectivités du pays de Valois, dans le cadre du contrat rural,

Considérant les avis qu'ont porté le Comité technique Collectivités et le Comité de pilotage du contrat rural réuni le 15 décembre 2003, sur ces demandes d'aides,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VALIDE le document annexé,

DECIDE d'attribuer :

➢ A la commune de Betz	Pour une étude de suivi de la qualité du ruisseau de la Grivette, dans le cadre des travaux de construction d'une station d'épuration	Une subvention de 8 679 €
➢ A la commune de Brégy	Pour une étude de suivi de la qualité du ru d'Oissery, dans le cadre des travaux de construction d'une station d'épuration	Une subvention de 8 679 €
➢ A la commune d'Ermenonville	Pour des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement – dans le lotissement de la Prairie de Souville (travaux imprévus)	Une subvention de 8 550 €
➢ A la commune de Lévignen	Pour la mise en place d'un agitateur dans le bassin d'aération de la station d'épuration	Une subvention de 4 475 €
➢ A la commune de Lévignen	Pour des travaux d'amélioration de la sécurité d'alimentation en eau potable : réhabilitation de l'étanchéité du réservoir de la commune (150 m3). Première tranche de financement.	Une subvention de 23 600 €
➢ A la commune de Nanteuil le Haudouin	Pour une étude parcellaire préalable à la mise en conformité des branchements d'assainissement en domaine privé, ainsi que des études géotechniques de 1ère et de 2ème phase	Une subvention de 28 371 €

AUTORISE le Président à signer les documents permettant le versement de ces subventions,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2003, chapitre 65, article 65 754.

Fait et délibéré le 18 décembre 2003, à Marolles

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003

Contrat rural du Pays de Valois – Réunion du Comité de pilotage du 15/12/03

VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES

Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	Subvention Taux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
EU/03-36	Commune de Béthancourt en Valois	Mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	2 200 € T.T.C	70 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique. Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du zonage - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/03-37	Commune de Marolles	Mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	2 200 € T.T.C	70 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique. Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du zonage - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/03-38	Commune de Séry - Magneval	Mise à enquête publique de la décision de zonage d'assainissement	2 200 € T.T.C	70 %	1 540 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique. Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Copie du rapport du Commissaire enquêteur - Délibération d'approbation du zonage - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/03-30	Commune de Nanteuil le Haudouin	Etude d'assainissement 2ème phase d'après les préconisations de la Charte Qualité des Chantiers de canalisations de l'Oise et de l'Aisne : étude parcellaire préalable à une mise en conformité de 154 branchements d'assainissement en domaine privé. Etudes géotechniques de phase 1 et 2.	40 529, 50 € HT	70 %	28 371 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 24 mois Copie de l'ordre de service à fournir au commencement des travaux Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Dossier de chaque habitation visitée dans le cadre de l'étude parcellaire, - Rapport des études géotechniques Attestation d'achèvement et de conformité des travaux

VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES

Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	Subvention Taux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
EU/03-24	Commune de Betz	Etude de suivi de la qualité du milieu naturel : campagnes annuelles de mesure de la qualité physico-chimique et hydrobiologique du ruisseau de la Grivette, à l'amont et à l'aval des rejets des eaux usées, avant et après mise en service de la nouvelle station d'épuration.	12 399 € HT	70 %	8 679 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 42 mois Copie de l'ordre de service à fournir au commencement des travaux Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Rapport final, - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/03-23	Commune de Brégy	Etude de suivi de la qualité du milieu naturel : campagnes annuelles de mesure de la qualité physico-chimique et hydrobiologique du rû d'Oissery, à l'amont et à l'aval des rejets des eaux usées, avant et après mise en service de la nouvelle station d'épuration.	12 399 € HT	70 %	8 679 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 42 mois Copie de l'ordre de service à fournir au commencement des travaux Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : - Rapport final, - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/03-42	Commune de Lévignen	Travaux de dépollution. Mise en place d'un agitateur dans le bassin d'aération de la station d'épuration.	8 950 € HT	50 %	4 475 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Copie de l'ordre de service à fournir au commencement des travaux Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : Attestation d'achèvement et de conformité
EU/03 -	Commune d'Ermenonville	Réhabilitation du réseau d'assainissement : tronçon du réseau de collecte des eaux usées du lotissement de la Prairie Souville, entre les regards U32 et U21 de l'étude diagnostique du réseau (B&R Ingénierie, 1996) ; dépose de l'ancienne canalisation en amiante – ciment et pose d'une nouvelle canalisation en fonte de diam. 200 mm sur une longueur de 35 ml.	17 100 € HT	50 %	8 550 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 12 mois Copie de l'ordre de service à fournir au commencement des travaux Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : ✓ Plan de recollement, ✓ Résultats du contrôle de la qualité d'exécution des travaux, ✓ Copie du procès verbal de réception des travaux ✓ Attestation d'achèvement et de conformité Engagement de la commune à assurer le contrôle de la qualité d'exécution des travaux : test de compactage, visuel et d'étanchéité.

Contrat rural du Pays de Valois – Réunion du Comité de pilotage du 15/12/03

VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES

Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	Subvention Taux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
EP/03 - 06	Commune de Lévignen	Travaux d'amélioration de la sécurité d'alimentation en eau potable. Réhabilitation de l'étanchéité du réservoir sur tour de Lévignen d'une capacité de 150 m3 : étanchéité intérieure et extérieure de la cuve. Mise en place d'équipements pour assurer la distribution d'eau durant les travaux. Maîtrise d'œuvre. 1ére tranche de financement.	47 200 € HT	50 %	23 600 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 36 mois Copie du marché et de l'ordre de service à fournir au commencement des travaux Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : ✓ Copie du procès verbal de réception des travaux ✓ Attestation d'achèvement et de conformité.

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mille trois.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le cinq décembre deux mille trois.
Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 62
Pouvoirs : 8
Votants : 70
Absents : 33

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – THEVENOT Michel(s) – AUBARDIER Gérard – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – PELLERIN Jean – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – Mme BRILLON Catherine – TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) – RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – M. DUPILLE Philippe – Mme MARTIN Manoëlle(s) – SEVERAUD Jean – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. PELLE Eric(s) – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – M. DELAHAYE Xavier(s) – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice – Mme LEGOUEDEC Thérèse – M. DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – M. TOUPET Jean-Claude – BARIZET Jean-Claude

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – SIMAR Christian – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. GONIAUX Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – REPETTI Yveline – MM. DELACROIX Jean – MAGNIN Michel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. LAIGLE Pascal – LEN Laurent – GAGE Daniel – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – CHARDON Pierre – GUYOT Jacques – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand.

Pouvoirs : MM. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PELLERIN Jean (Betz) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. LOISEL Georges (Ormoy le Davien) à M. SAPET Joël (Boursonne) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (BOUILLANCY) – M. PICARD Michel (Ver sur Launette) à M. CHERON Yves (Ver sur launette).

Secrétaire de séance : M. Benoît HAQUIN

*****

Délibération n°2003/71

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

Objet : **CONTRAT RURAL - Volet Collectivités ;**
Programme d'actions 2004. Demandes de dérogations.

Vu la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

Vu la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

Vu la délibération du 18 décembre 2003 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget du programme d'actions 2004 du contrat rural,

Après avoir pris connaissance des demandes d'aides déposées par les collectivités du pays de Valois, dans le cadre du contrat rural,

Considérant les avis qu'ont porté le Comité technique Collectivités et le Comité de pilotage du contrat rural réuni le 15 décembre 2003, sur ces demandes d'aides,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCORDE une dérogation aux collectivités suivantes, pour leur permettre d'engager dans les meilleurs délais les opérations pour lesquelles elles ont déposé une demande de subvention :

➢ A la commune de Béthancourt en Valois	Pour la mise à enquête publique de son zonage d'assainissement
➢ A la commune de Brégy	Pour l'animation d'une campagne de raccordement au réseau de collecte des eaux usées
➢ A la commune de Marolles	Pour la mise à enquête publique de son zonage d'assainissement
➢ A la commune de Séry- Magneval	Pour la mise à enquête publique de son zonage d'assainissement
➢ A la commune de Nanteuil le Haudouin	Pour l'animation d'une campagne de raccordement au réseau de collecte des eaux usées

PRECISE que ces dérogations ne constituent pas une décision d'aide mais permettent aux collectivités concernées de ne pas perdre leurs droits.

Fait et délibéré le 18 décembre 2003, à Marolles

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mille trois.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le cinq décembre deux mille trois.

Délégués en exercice :	**103**
Délégués présents :	62
Pouvoirs :	8
Votants :	70
Absents :	33

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – THEVENOT Michel(s) – AUBARDIER Gérard – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – PELLERIN Jean – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – Mme BRILLON Catherine – TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) – RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – M. DUPILLE Philippe – Mme MARTIN Manoëlle(s) – SEVERAUD Jean – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. PELLE Eric(s) – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – M. DELAHAYE Xavier(s) – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice – Mme LEGOUEDEC Thérèse – M. DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – M. TOUPET Jean-Claude – BARIZET Jean-Claude

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – SIMAR Christian – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. GONIAUX Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – REPETTI Yveline – MM. DELACROIX Jean – MAGNIN Michel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. LAIGLE Pascal – LEN Laurent – GAGE Daniel – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – CHARDON Pierre – GUYOT Jacques – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand.

Pouvoirs : MM. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PELLERIN Jean (Betz) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. LOISEL Georges (Ormoy le Davien) à M. SAPET Joël (Boursonne) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (BOUILLANCY) – M. PICARD Michel (Ver sur Launette) à M. CHERON Yves (Ver sur launette).

Secrétaire de séance : M. Benoît HAQUIN.

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

*****

Délibération n° 2003/72

Objet : Avance sur la subvention 2004 à l'association « Musique en Valois »

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Considérant Les besoins de trésorerie de l'association Musique en Valois et afin de lui permettre de poursuivre le versement des salaires et des charges sociales,

Considérant que la réglementation en vigueur a prévu la possibilité de pratiquer des avances équivalentes à 1/12ième par mois du montant de la subvention de l'exercice précédent,

Considérant que la subvention 2003 est égale à 70 000 € pour l'association « Musique en Valois »,

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide d'avancer à l'association Musique en Valois trois douzièmes de 70 000 € en janvier 2004 soit 17 500 €.

Fait et délibéré le 18 Décembre 2004, à Marolles

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mille trois.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le cinq décembre deux mille trois.

Délégués en exercice :	**103**
Délégués présents :	62
Pouvoirs :	8
Votants :	70
Absents :	33

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – THEVENOT Michel(s) – AUBARDIER Gérard – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – PELLERIN Jean – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – Mme BRILLON Catherine – TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) – RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – M. DUPILLE Philippe – Mme MARTIN Manoëlle(s) – SEVERAUD Jean – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. PELLE Eric(s) – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – M. DELAHAYE Xavier(s) – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice – Mme LEGOUEDEC Thérèse – M. DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – M. TOUPET Jean-Claude – BARIZET Jean-Claude

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – SIMAR Christian – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. GONIAUX Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – REPETTI Yveline – MM. DELACROIX Jean – MAGNIN Michel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. LAIGLE Pascal – LEN Laurent – GAGE Daniel – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – CHARDON Pierre – GUYOT Jacques – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand.

Pouvoirs : MM. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PELLERIN Jean (Betz) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. LOISEL Georges (Ormoy le Davien) à M. SAPET Joël (Boursonne) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (BOUILLANCY) – M. PICARD Michel (Ver sur Launette) à M. CHERON Yves (Ver sur launette).

Secrétaire de séance : M. Benoît HAQUIN.

*****

Délibération n°2003/73

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

Objet : subvention PAIO du Valois 2004

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu l'avis favorable donné par le Bureau communautaire réuni le 5 mars 2003, à la transformation de la PAIO en Mission Locale et à la participation au financement de celle-ci par la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Considérant la disparition programmée de la PAIO pour la fin de l'année 2003, résultant d'un accord signé entre le ministère de l'emploi et l'association des Régions de France,

Considérant la demande de transformation en Mission Locale faite par la PAIO du Valois,

Considérant la mission d'insertion sociale et d'accompagnement des jeunes dans leur recherche d'emploi, que joue la PAIO du Valois,

Considérant l'existence d'un déficit de fonctionnement de la PAIO du Valois équivalent à 130 000 €

Considérant l'obligation pour la PAIO de présenter, dans le cadre de sa transformation en Mission Locale, un budget de fonctionnement équilibré.

Considérant le programme 2004 présenté dans le cadre de la charte inter-territoire avec l'association Senlis-Chantilly et qui sera signée en 2004 avec le Conseil Régional de Picardie.

Le Conseil Communautaire approuve
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Approuve l'inscription au programme FRDL inter-territoire d'un somme de 253 000 € en vue de permettre la transformation en Mission Locale de la PAIO du Valois et sollicite une participation à ce titre de 130 000 € de la part de la Région Picardie.

Approuve la participation de la Communauté de Communes du Pays de Valois, à hauteur de 1,23 € par habitant pour l'année 2004, soit un total de 61 623 €, sous réserve que les communes des cantons de Senlis et Chantilly cotisant à la PAIO du Valois représentent au moins 50 000 habitants et participent à hauteur de 1,23 € par habitant et sous réserve que les communes de ces 2 cantons ne cotisant pas ne disposent que d'un service réduit.

Dit que la somme de 61 623 € sera inscrite au budget primitif 2004 en dépense de fonctionnement à l'article 6574.

Autorise le Président à signer le projet de convention de partenariat avec la PAIO du Valois

Fait et délibéré le 18 Décembre 2004, à Marolles

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 2003
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mille trois.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le 5 décembre deux mille trois.

SOUS-PREFECTURE
26 JAN. 2004
60300 SENLIS

Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 62
Pouvoirs : 8
Votants : 70
Absents : 33

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – THEVENOT Michel(s) – AUBARDIER Gérard – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – PELLERIN Jean – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – Mme BRILLON Catherine – TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) – RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – M. DUPILLE Philippe – Mme MARTIN Manoëlle(s) – SEVERAUD Jean – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. PELLE Eric(s) – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – M. DELAHAYE Xavier(s) – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice – Mme LEGOUEDEC Thérèse – M. DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – M. TOUPET Jean-Claude – BARIZET Jean-Claude

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – SIMAR Christian – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. GONIAUX Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – REPETTI Yveline – MM. DELACROIX Jean – MAGNIN Michel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. LAIGLE Pascal – LEN Laurent – GAGE Daniel – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – CHARDON Pierre – GUYOT Jacques – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand.

Pouvoirs : MM. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PELLERIN Jean (Betz) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. LOISEL Georges (Ormoy le Davien) à M. SAPET Joël (Boursonne) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (BOUILLANCY) – M. PICARD Michel (Ver sur Launette) à M. CHERON Yves (Ver sur launette).

Secrétaire de séance : M. Benoît HAQUIN

*****

Délibération n°2003/74

Objet : ELECTION D'UN MEMBRE AU BUREAU EN REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la lettre de démission de Monsieur Luc JEANMET de toutes ses représentations à la Communauté de Communes du Pays de Valois, adressée à Monsieur le Président DRILLET, en date du

CONSIDERANT que le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Valois est composé de 21 membres, répartis en sept par canton (7 pour le Canton de Crépy, 7 pour le Canton de Nanteuil, 7 pour le Canton de Betz),

Par conséquent,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de remplacer Monsieur JEANMET par un délégué appartenant au canton de Crépy en Valois,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Locale dudit Canton sur la candidature de Monsieur Arnaud FOUBERT, délégué à la C.C.P.V. en tant que représentant de la ville de Crépy en Valois.

SOUS-PREFECTURE
26 JAN. 2004
60300 SENLIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

PREND ACTE de la démission de Monsieur JEANMET,

DESIGNE Monsieur Arnaud FOUBERT en qualité de membre du Bureau de la C.C.P.V.

Fait à Nanteuil le Haudouin, le 18 décembre 2003

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mille trois.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le 5 décembre deux mille trois.

Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 62
Pouvoirs : 8
Votants : 70
Absents : 33

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – THEVENOT Michel(s) – AUBARDIER Gérard – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – PELLERIN Jean – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – Mme BRILLON Catherine – TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) – RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – M. DUPILLE Philippe – Mme MARTIN Manoëlle(s) – SEVERAUD Jean – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. PELLE Eric(s) – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – M. DELAHAYE Xavier(s) – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice – Mme LEGOUEDEC Thérèse – M. DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – M. TOUPET Jean-Claude – BARIZET Jean-Claude

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – SIMAR Christian – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. GONIAUX Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – REPETTI Yveline – MM. DELACROIX Jean – MAGNIN Michel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. LAIGLE Pascal – LEN Laurent – GAGE Daniel – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – CHARDON Pierre – GUYOT Jacques – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand.

Pouvoirs : MM. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PELLERIN Jean (Betz) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. LOISEL Georges (Ormoy le Davien) à M. SAPET Joël (Boursonne) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (BOUILLANCY) – M. PICARD Michel (Ver sur Launette) à M. CHERON Yves (Ver sur launette).

Secrétaire de séance : M. Benoît HAQUIN

*****

SOUS-PREFECTURE
26 JAN. 2004
60300 SENLIS

Délibération n°2003/75

Objet : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA C.C.P.V. – ELECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT EN REMPLACEMENT DE DEUX MEMBRES DEMISSIONNAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la démission de la Commission d'Appel d'Offres de Monsieur JEZIERSKI qui était titulaire et Monsieur DALONGEVILLE qui était le suppléant de Monsieur JEZIERSKI pour cause d'indisponibilité.

CONSIDERANT qu'il convient d'élire un nouveau membre en qualité de titulaire et un autre en qualité de suppléant,

CONSIDERANT qu'il n'y avait pas jusqu'à ce jour dans cette Commission d'Appel d'Offres de représentants du canton de Nanteuil le Haudouin,

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la commission locale du canton de Nanteuil le Haudouin sur les candidatures de Monsieur Yves CHERON de la commune de Ver sur Launette en tant que titulaire et de Monsieur Jean-Marc LEJEUNE, de la commune de Lagny le Sec en tant que suppléant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

PREND ACTE des démissions de MM. JEZIERSKI et DALONGEVILLE de la Commission d'Appel d'Offres,

DESIGNE en qualité de titulaire à la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur Yves CHERON de Ver sur Launette et en qualité de suppléant à la Commission d'Appel d'Offres , Monsieur Jean-Marc LEJEUNE, de Lagny le Sec.

Fait à Nanteuil le Haudouin, le 18 décembre 2003

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
26 JAN. 2004
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mille trois.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le 5 décembre deux mille trois.

Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 62
Pouvoirs : 8
Votants : 70
Absents : 33

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – THEVENOT Michel(s) – AUBARDIER Gérard – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – PELLERIN Jean – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – Mme BRILLON Catherine – TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) – RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – M. DUPILLE Philippe – Mme MARTIN Manoëlle(s) – SEVERAUD Jean – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. PELLE Eric(s) – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – M. DELAHAYE Xavier(s) – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice – Mme LEGOUEDEC Thérèse – M. DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – M. TOUPET Jean-Claude – BARIZET Jean-Claude

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – SIMAR Christian – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. GONIAUX Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – REPETTI Yveline – MM. DELACROIX Jean – MAGNIN Michel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. LAIGLE Pascal – LEN Laurent – GAGE Daniel – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – CHARDON Pierre – GUYOT Jacques – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand.

Pouvoirs : MM. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PELLERIN Jean (Betz) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. LOISEL Georges (Ormoy le Davien) à M. SAPET Joël (Boursonne) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (BOUILLANCY) – M. PICARD Michel (Ver sur Launette) à M. CHERON Yves (Ver sur launette).

Secrétaire de séance : M. Benoît HAQUIN

*****

SOUS-PREFECTURE
26 JAN. 2004
60300 SENLIS

Délibération n°2003/76

Objet : RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le tableau des Emplois de la Communauté de Communes approuvé lors du vote du budget primitif 2003, portant création d'un emploi de Catégorie A au niveau d'attaché territorial pour élaborer et mettre en œuvre un programme de valorisation du patrimoine et du développement touristique sur le territoire du Valois.

CONSIDERANT que le recrutement de ce chargé de mission a été suspendu du fait du déroulement d'un débat de réflexion sur l'avenir de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT le projet de Charte interterritoires qui sera prochainement signé avec l'Association des Communautés de Communes du Pays de Senlis et de l'Aire Cantilienne et le Conseil Régional de Picardie,

CONSIDERANT que le programme correspondant comporte un volet important consacré à la mise en valeur du patrimoine et au développement touristique,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE, (trois abstentions)

MAINTIENT la création de poste de chargé de mission de Catégorie A (Attaché Territorial) au tableau des Emplois,

AUTORISE le Président à procéder au recrutement dudit chargé de mission pour le Patrimoine et le Tourisme.

Fait à Nanteuil le Haudouin, le 18 décembre 2003

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
26 JAN. 2004
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

*****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mille trois.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le 5 décembre deux mille trois.

Délégués en exercice : **103**
Délégués présents : 62
Pouvoirs : 8
Votants : 70
Absents : 33

Présents : Mme DEGRAVE Catherine, MM. LEROUX Michel – THEVENOT Michel(s) – AUBARDIER Gérard – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – PELLERIN Jean – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – DRILLET Philippe – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – DUFAYE Dominique – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – Mme BRILLON Catherine – TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) – RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – M. DUPILLE Philippe – Mme MARTIN Manoëlle(s) – SEVERAUD Jean – Mme de BESOMBES Ghislaine(s) – MM. PELLE Eric(s) – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – M. DELAHAYE Xavier(s) – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice – Mme LEGOUEDEC Thérèse – M. DEVIENNE François – Melle DENIS Catherine – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – M. TOUPET Jean-Claude – BARIZET Jean-Claude

Absents : MM. JEZIERSKI Richard – SIMAR Christian – Mmes AVISSE Alice – GALEOTE Catherine – MM. GONIAUX Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – REPETTI Yveline – MM. DELACROIX Jean – MAGNIN Michel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. LAIGLE Pascal – LEN Laurent – GAGE Daniel – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – CHARDON Pierre – GUYOT Jacques – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand.

Pouvoirs : MM. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PELLERIN Jean (Betz) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. LOISEL Georges (Ormoy le Davien) à M. SAPET Joël (Boursonne) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (BOUILLANCY) – M. PICARD Michel (Ver sur Launette) à M. CHERON Yves (Ver sur launette).

Secrétaire de séance : M. Benoît HAQUIN

*****

Délibération n° 2003/ 77

Objet : ***Acquisition d'un nouveau camion benne destiné à la collecte des ordures ménagères dans le cadre d'un appel d'offres ouvert***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Marchés Publics,
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2003 décidant l'acquisition d'un camion benne destiné à la collecte des ordures ménagères,
VU le déroulement de la procédure d'appel d'offres ouvert lancée à partir de l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 24 septembre 2003,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres du 9 décembre 2003 d'attribuer le marché pour la fourniture d'une benne de ramassage des ordures ménagères sur un châssis, comme suit :

Lot n°1 fourniture d'un châssis porteur PTAC 19 T :
Ets GUILLUMMETTE, concessionnaire Renault Trucks
Montant HT : 43 183,40 €

Lot n°2 fourniture d'une benne à ordures ménagères d'une capacité de 16 m^3 à monter sur le châssis porteur :
Société EUROVOIRIE
Montant HT : 42 685 €

Montant total de l'opération : 85 868,40 € HT
soit 102 698,61 € TTC

16 JAN. 2004
60200 COMPIEGNE

Le Conseil Communautaire, sur la proposition de Monsieur le Président, après avoir délibéré,

PREND ACTE du bon déroulement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture d'un benne de ramassage des ordures ménagères sur un châssis porteur et de la décision de la Commission d'appel d'offres du 9 décembre 2003, attribuant le marché relatif à la fourniture du châssis porteur, à la société GUILLUMMETTE pour un montant de 43 183,40 € HT d'une part, et le marché relatif à la fourniture d'une benne à ordures ménagères à monter sur le châssis, à la société EUROVOIRIE pour un montant de 42 685 € HT, d'autre part,

APPROUVE la proposition d'attribution faite par la commission d'Appel d'offres,

AUTORISE le Président à signer le marché et tous les actes nécessaires à son exécution.

Fait à Nanteuil le Haudouin, le 19 décembre 2003

Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois